



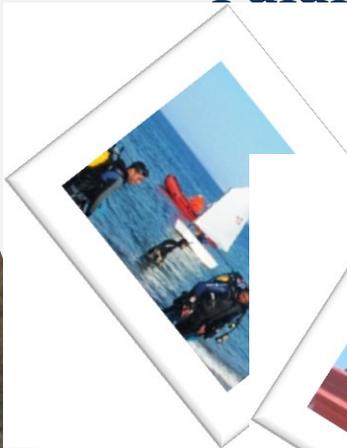
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

JOUR DE LA CÔTE

# Rapport sur Le JOUR de la CÔTE

25 septembre 2011

Palais des Nations, Alger



الحافظة الوطنية للساحل



Commisariat National du littoral

CNL



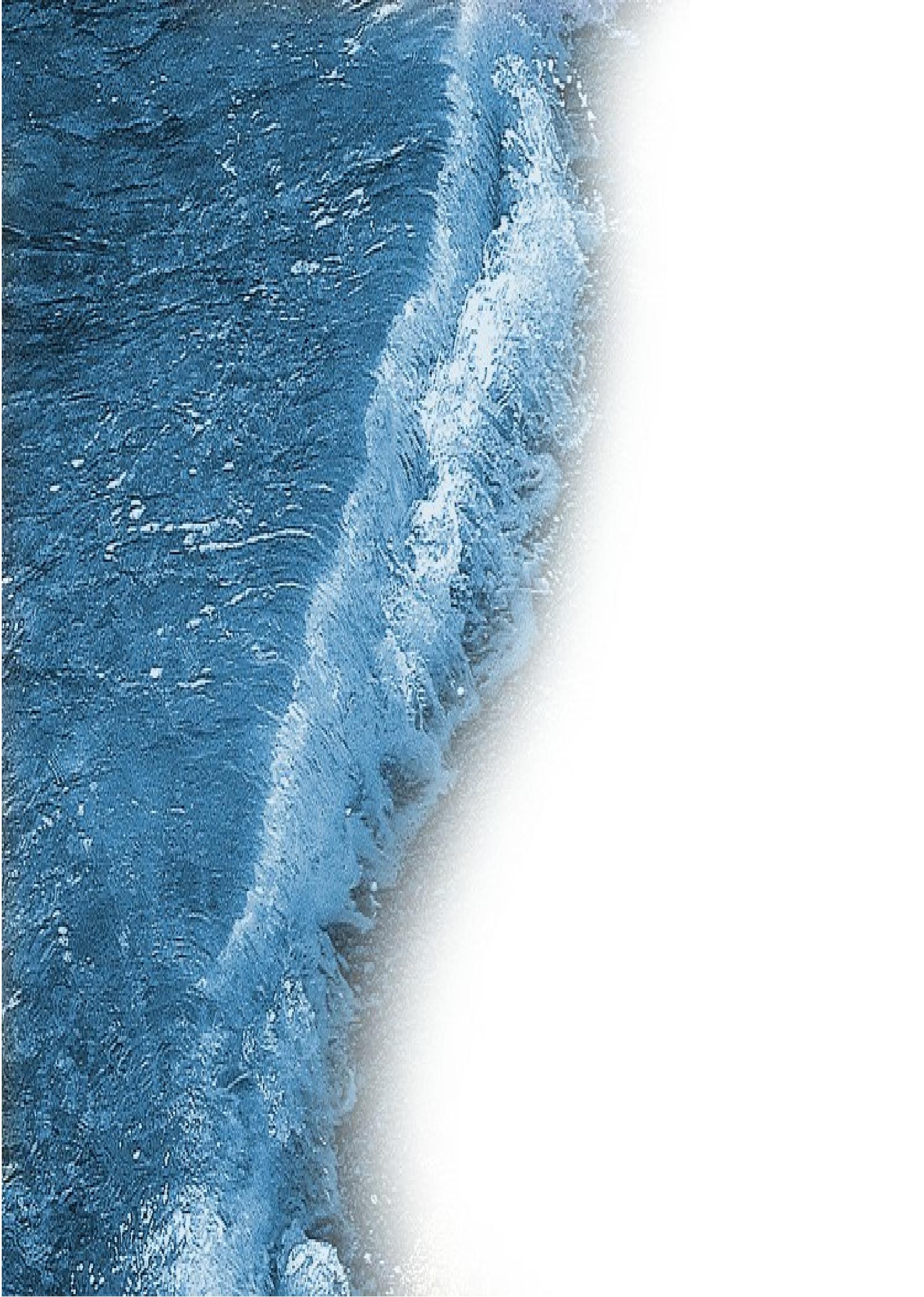
CNFE



PROGRAMME  
D'ACTIONS  
PRIORITAIRES



UNEP



# Sommaire



<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>I. Le Jour de la Côte au Palais des Nations .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Accueil des Participants .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Ouverture de la journée .....</b>	<b>6</b>
• <b>Discours de Monsieur Cherif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement....</b>	<b>6</b>
• <b>Discours de Mme Maria Luisa SILVA MEJIAS, Coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).....</b>	<b>13</b>
• <b>Discours de Madame Željka Škaričić, Directrice du CAR/PAP.....</b>	<b>8</b>
• <b>Discours de Madame Françoise BRETON, Coordinatrice du projet European PEGASO.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Communications.....</b>	<b>21</b>
• <b>Mme Samira NATECHE, Sous Directrice de la Préservation du Littoral, du Milieu Marin et des Zones Humides (MATE).....</b>	<b>21</b>
• <b>M. Samir GRIMES, Directeur de Projet au Commissariat National du Littoral.....</b>	<b>21</b>
<b>4. Discussions et Débats .....</b>	<b>21</b>
<b>5. Exposition.....</b>	<b>23</b>
<b>6. Conférence de presse .....</b>	<b>26</b>

7. Visite du site de Tipaza ..... 27

*Découverte des richesses du littoral*

- \* *Les sites naturels des Anses de Kouali et la plage Chénoua,*
- \* *Visite culturelle au site archéologique de Tipaza,*
- \* *Portes ouvertes sur la méditerranée.*

II. Jour de la Côte au Niveau des Wilayas.....30

1. Les Partenaires .....30

2. Les Activités Effectuées Durant la Semaine de la Côte au Sein des Wilayas..... 31

*Tlemcen, Ain Temouchent, Oran, Mostaganem,  
Chlef, Tipaza, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaia,  
Jijel, Skikda, Annaba, El-Tarf,  
Bouira, Relizane*

➤ *La Presse Ecrite*

*Annexes*

*Annexe 1 : Liste des Participants*

*Annexe 2 : Livres, Documents, Dépliants, Affiches et Flyers*

*Annexe 3 : Lauréats des Concours de Dessin*

*Annexe 4 : Communications*



## Préambule

Le 25 septembre de chaque année est célébré le jour de la côte dans les pays de la méditerranée, et ce, depuis l'année 2009. C'est un événement unique visant à promouvoir la valeur de la côte dont la gestion nécessite un engagement actif. Ses principaux objectifs sont de permettre la ratification et la mise en œuvre du protocole méditerranéen sur la gestion intégrée des zones côtières « GIZC » et de servir de catalyseur pour sensibiliser les décideurs politiques et le grand public sur l'importance de la côte méditerranéenne.



Cette année, la célébration régionale s'est tenue au « Palais des Nations - Club des Pins » à Alger (Algérie) sous le haut patronage de Son Excellence **Monsieur Chérif Rahmani**, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ambassadeur des Nations-Unies en 2006 – Année internationale des déserts et de la désertification, Champion de la terre 2007, Président de la fondation "Déserts du Monde", qui a été également titré « Ambassadeur de la côte ». L'Algérie a généreusement proposé d'accueillir la célébration du jour de la côte de l'année 2011, souhaitant maintenir l'élan insufflé par les différentes initiatives en faveur de la protection et de la mise en valeur du littoral notamment le cadastre du littoral et le bornage, le renforcement des capacités juridiques et institutionnels, les plans et programmes d'aménagements côtiers, la création des aires marines protégées et des projets engagés avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) dont le programme d'aménagement côtier de l'Algérois qui s'est achevé en 2006 et dont la mise en œuvre est en cours.



Le thème de la célébration a été intitulé « Le Protocole est entré en vigueur ». En effet, après qu'il ait été signé à Madrid en janvier 2008 (l'Algérie parmi les premiers pays signataires), six pays ont ratifié le Protocole : la France, la Slovénie, l'Albanie, l'Espagne, l'Union Européenne et la Syrie.



Convaincus que la sensibilisation sur la valeur de la côte et la gestion intégrée sont indispensables à la création et à la mise en œuvre de politiques côtières réussies, le PAM et le Programme d'Actions Prioritaires/Centre d'Activités Régionales (PAP/CAR) ont invité les parties contractantes à la Convention pour la Protection du Littoral et du Milieu Marin (convention de Barcelone), les organisations non

*gouvernementales régionales ainsi que le grand public à se joindre à eux dans le cadre de cette initiative et à célébrer le Jour de la Côte.*

*Cette célébration aura permis la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (PEGASO).*



*L'Algérie a célébré le jour de la côte au niveau national et local. En effet plusieurs manifestations ont été faites au niveau des wilayas du pays durant la semaine de la côte « semaine du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre » dont l'objectif est de sensibiliser les responsables locaux, le milieu universitaire, les médias, les ONG et le grand public.*

*Ces manifestations ont porté sur des conférences/débats centrées autour des actions entreprises et à engager pour la protection du littoral ainsi que les stratégies à mettre en œuvre.*

*La promotion et la mise en œuvre d'activités mettant l'accent sur la valeur inestimable des contextes écologiques, sociaux et culturels nous conduiront à un développement durable de nos côtes.*

**Protocole GIZC - signé à Madrid en janvier 2008**

**Entré en vigueur le 24 mars 2011**

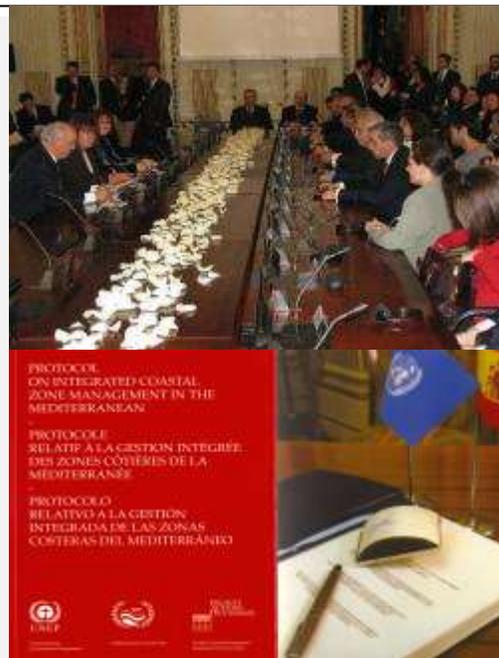
- 15 signataires
- 6 ratifications (Slovénie, France, Albanie, Espagne, UE, Syrie)

Un document:

- Innovant
- Tourné vers l'avenir et proactif
- Complet
- Intégré
- Contraignant

Un document précis quant à :

- la définition de la zone côtière
- la définition de la zone de retrait
- la formulation des stratégies côtières l'élaboration des études d'impact et des évaluations stratégiques de l'environnement
- l'application de l'approche écosystémique
- la soumission de rapports sur la mise en oeuvre du Protocole.



## I- Le Jour de la Côte au Palais des Nations

### 1. Accueil des Participants : *(liste jointe en annexe)*



*Accueil des officiels par Monsieur le Ministre Cherif RAHMANI*



*Accueil de Monsieur Abdelmalek SELLAL,  
Ministre des Ressources en Eau*



*Accueil par Monsieur Cherif RAHMANI, Ministre de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, du  
Directeur Général de l'Agence Française du Développement et de  
la Représentante des Nations Unie*



*Accueil par Monsieur le Ministre Cherif RAHMANI  
de Mr l'Ambassadeur d'Italie*



*Accueil du Directeur Général de la Sûreté Nationale*



*Accueil des Officiers Supérieurs des Forces Navales*



Accueil du Directeur Général de la Protection Civile



Accueil du Directeur Général du Groupe CEVITAL



Accueil du Chargé d'Affaire de Tunisie



Accueil des représentants des Collectivités Locales



Accueil des représentants de l'Ambassade de France



Accueil de l'Ambassadeur des Nations Unies



Accueil du Commandant des Scouts Musulmans Algériens

## 2. Ouverture de la journée :

La journée méditerranéenne de la côte a été lancée par par Monsieur Chérif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en présence des personnalités des pays de la région et de notre pays entre autre Monsieur Abdelmalek Sellal, Ministre des Ressources en eau, Monsieur Abd El Ghani el Hamel, Directeur Générale de la Sureté Nationale, Mohamed Abdou Bouderbala, Directeur Générale des Douanes Algérienne , Monsieur Hbiri Mustapha, Directeur Général de la Protection Civile, Mme Maria Luisa SILVA MEJIAS, Coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) , Madame Željka Škaričić, Directrice du Centre d'Activités Régionales et Programme d'Actions Prioritaires , Madame Dr Françoise BRETON, Coordinatrice du projet Européen PEGASO

- Discours de Monsieur **Cherif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

Madame Maria Luisa SILVA MEJIAS

Madame Zeljka SKARICIC

Monsieur Abderrahmane GANNOUN

Excellences Messieurs les Ministres,

Excellences Mesdames, Messieurs les  
Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

**Comme c'est devenu la tradition en Méditerranée, le jour de la côte est célébré en Algérie**

La journée de la Côte est une manifestation majeure du calendrier environnement dédiée à sensibiliser l'opinion à la problématique de la Méditerranée.

Elle vise à inciter les politiques, les collectivités locales et les différents acteurs économiques et sociaux et plus largement la société civile et les jeunes, mais aussi la communauté des chercheurs et des médias, à réaffirmer encore et toujours leur engagement pour protéger et sauvegarder ce magnifique patrimoine que constitue le littoral méditerranéen.

Aussi, c'est avec un réel plaisir que j'accueille aujourd'hui dans notre chère ville d'Alger, à la méditerranéité avérée, l'ensemble des participants partenaires de la rive Sud et Nord ainsi que les délégations qui les accompagnent.

Frontière maritime de 22 pays riverains appartenant à trois continents, le littoral méditerranéen, lieu de contact et d'accueil de l'autre, est le plus vieux carrefour du monde, preuve de son attrait. La clémence de son climat, la beauté de ses paysages, la diversité de ses écosystèmes, mais aussi sa diversité sociale et culturelle - fruit des riches



civilisations qui s'y sont croisées et entremêlées – caractérisent son identité, somme toute unique

Mais son pouvoir de séduction et d'attraction s'accroît : le poids démographiques, le croît des établissements humains et des activités économiques et des flux touristiques dégradent de manière inquiétante des milieux fragiles et engendrent des conflits et des arbitrages douloureux, quant à l'usage des ressources naturelles et culturelles.

Oui, le littoral méditerranéen est aujourd'hui menacé. Permettez – mois de rappeler dans ses grandes lignes, le diagnostic sévère, mais ô combien véridique effectué par le Plan Bleu :



- ❖ **33% de la population méditerranéenne** vit sur 13% de la superficie des pays riverains. Le processus de littoralisation est à l'œuvre. La population des régions côtières est passée de 95 millions en 1970 à 143 millions en 2000 et pourrait atteindre 200 millions en 2030. Le nombre des villes de plus de 10.000 habitants sur la ligne de côte a pratiquement doublé en un demi – siècle.
- ❖ **L'artificialisation des sols** progresse à un rythme inquiétant. Environ 40% des sols sont aujourd'hui bétonnés du fait des routes, des ports, des équipements et surtout de l'étalement urbain. Si la tendance persiste, la bande côtière (0-10km) risque la saturation à l'horizon 2030.
- ❖ **L'eutrophisation est en marche** : les pollutions proviennent principalement des rejets agricoles, industriels et domestiques : les communes côtières qui généraient de 30-40 millions de tonnes par an en 2000 pourraient produire, selon le scénario tendanciel environ 100 millions de tonnes en 2030, c'est –à-dire près du triple du volume actuel.
- ❖ **L'intrusion marine n'est pas de reste** en raison de la surexploitation des ressources en eau, sans parler de l'érosion côtière qui touchent une part importante du littoral méditerranéen. Le phénomène est amplifié par l'action des hommes : (aménagement des bassins versants diminuant de manière drastique les apports solides à la mer, extraction de sable...)
- ❖ **La biodiversité recule** : la Mer Méditerranée est considérée comme l'une des plus menacées du monde. Cent quatre (104) espèces en danger ont été recensées parmi lesquelles le phoque moine et la tortue sans parler de la baisse du stock halieutique.
- ❖ **Les invasions biologiques** constituent, après la destruction physique des habitats, la deuxième cause de perte de biodiversité en Méditerranée. Quelques cinq cent (500) espèces

marines exotiques envahissantes introduites principalement via le Canal de Suez et les navires ont été recensées.

- ❖ **Enfin le changement climatique** pourrait produire des impacts négatifs sur l'ensemble des activités et en premier lieu le rendement de l'agriculture et la fréquentation touristique.

L'érosion côtière s'accroît et le développement d'espèces invasives pourraient s'accroître. Il en est de même des risques d'incendies de forêts, de crues violentes, de glissements de terrain et d'ondes de tempête. L'élévation du niveau de la mer affecterait de manière dramatique les zones de deltas dans la Méditerranée.

Devant l'ampleur des menaces, la communauté des nations méditerranéennes ne pouvait que réagir. « Stopper et inverser d'urgence la dégradation continue des zones côtières » devenait le mot d'ordre.



C'est ainsi qu'au niveau régional méditerranéen, les pays riverains et la Communauté européenne disposent depuis 1976 d'un cadre juridique commun, la Convention de Barcelone pour la protection de la mer, élargie en 1995 au littoral et aux bassins versants. La Convention de Barcelone prévoit une série de dispositions pour la protection du milieu marin et la lutte contre la pollution en méditerranée dont la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

La Gestion Intégrée des Zones Côtières est certainement « l'outil » de gestion le plus efficace pour le développement durable du littoral. Il traite des conflits, des complémentarités et des synergies entre les activités humaines dans le littoral et les zones côtières et de leurs conséquences sur les ressources et les écosystèmes littoraux et côtiers.

L'adoption de ces instruments est certes un signe fort de la volonté de changement des pays méditerranéens en les incitant à se doter de politique de gestion durable et à les développer. C'est ainsi que de nombreux pays ont procédé à la mise en place d'instruments légaux (lois littoral) et institutionnelles (agence spécialisées diverses, commissariats)

**Dans un domaine où abondent les idées reçues, les bonnes intentions, l'a priori moral, les rhétoriques idéologiques et les proclamations tapageuses, l'Algérie, pour sa part, a choisi sereinement la voie de l'action.**

L'Algérie mène depuis une dizaine d'années, une politique volontariste de protection et de valorisation du littoral : promulgation d'une **loi littoral**, création du **Commissariat National du Littoral (CNL)**, du **Fonds National du Littoral**, **lancement du Cadastre du littoral**, **délimitation, balisage et bornage des limites du littoral**, **élaboration des programmes et plans d'aménagement côtier (PAC)**, **lutte contre les pollutions**, **création d'aires protégées marines**, **freinage de la littoralisation**.



L'Algérie a adopté en 2002 la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral qui s'inspire dans les principes de gestion intégrée des zones côtières : instauration d'une approche intégrée, préservation de toute urbanisation (**zone non aedificandi de 300m**), garantie de libre accès au rivage par l'établissement de servitudes de passage (**fenêtres de 5km au maximum**), prévention contre toute forme de pollution, protection des espaces sensibles et de la biodiversité, élaboration de programmes et plans nationaux et locaux.

**Aujourd'hui, la politique opérationnelle, volontariste et heuristique du littoral a atteint sa phase de maturité. Mais, il faut dire sans illusion que beaucoup reste à faire.**

Au niveau institutionnel, la mise en place du Commissariat National du Littoral, doté d'une antenne dans chacune des quatorze (14) wilayas littorales, permet la mise en œuvre progressive d'une politique concertée avec les élus, les associations et les journalistes **dans le cadre des Conseils de Coordination Côtière de protection et de valorisation du littoral (CCC)** et ce, sans tomber dans l'illusion communautaire. Car toute concertation doit par définition être interactive, distributive et adaptative. Parallèlement, des financements spécifiques sont graduellement mobilisés à travers la mise en place du Fonds National de Protection du Littoral.

La délimitation et le bornage du Littoral, la limitation d'extension des agglomérations et le maintien de fenêtre sont des prescriptions importantes de la loi du littoral.

Dans ce cadre, le cadastre du littoral fait état d'un linéaire côtier de 1.622 km d'un linéaire terrestre de 2.198,14km et d'une superficie de 31.927km<sup>2</sup> dont 27.998km<sup>2</sup> de superficie marine et 3.929,41km<sup>2</sup> de superficie terrestre. **Le bornage en cours du littoral a permis de borner à ce jour 1.259 km soit 78% du linéaire côtier.**

**Afin de prévenir toute extension de l'urbanisation, la loi littoral limite et borne l'extension de 25 agglomérations situées dans le domaine littoral dont le linéaire côtier dépasse 03km et stoppe la conurbation de 80 agglomérations adjacentes dont la distance les séparant est inférieure à 05km.**

Dans le même temps, un important programme d'épuration des eaux usées d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an a été lancé dans le cadre de la mise ne œuvre du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement visant à assurer le traitement de 90% des effluents à l'horizon 2014.

C'est ainsi que :

- 31 stations d'épuration ont été réalisées, 14 autres sont en cours d'achèvement
- 02 stations d'épuration ont été réhabilitées.
- 07 stations de lagunage ont été réalisées ; 06 autres sont en cours de construction

Corrélativement, un programme national d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine a été élaboré dans le cadre du programme MED-POL. Une première campagne d'évaluation de la qualité du milieu marin a été effectuée en 2005/2006, une deuxième campagne est programmée pour 2011/2012.

S'agissant des aires protégées, l'Algérie dispose de trois (03) parcs naturels : Gouraya (2.08ha), Taza (3.807ha) et El Kala(80.000ha). Les Iles Habibas ont été classées comme réserve naturelle marine. **Deux autres aires protégées sont en cours de classement. Il s'agit de l'île de Rachgoun et du Mont Chenoua/ Anse de Kouali.** Enfin , dans le cadre des programmes d'aménagement côtier (PAC), **quatorze(14) aires marines sont programmées** et feront l'objet d'études de délimitation, de protection et d'aménagement.

Mais l'avenir appartient à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

**Des plans d'aménagement côtier (PAC)** pour les 14 wilayas constituant le littoral ont été ou sont en cours d'élaboration avec l'aide d'une expertise internationale. Avec **la promulgation du schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2030)**, l'ensemble de ces programmes et plans seront remis en perspective, dans une optique plus large, avec le lancement en cours **du Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL)**...

**Le Programme d'Aménagement Côtier de la région Algéroise est le premier projet abouti.** Il s'appuie sur une véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier (maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, lutte contre les pollutions liées au rejet des eaux usées et des déchets solides, gestion intégrée des ressources en eaux,

gestion des sites sensibles naturels et culturels, gestion intégrée des zones côtières). La mise en œuvre d'un tel processus se fonde sur un exercice novateur mais complexe qui a demandé de la part des nombreux intervenants d'importants investissements tant professionnels que personnels qui ont produit à des résultats tangibles et utiles.

Le renforcement de capacités, le développement de l'information et de la sensibilisation ont joué un rôle essentiel à cet égard.

Des formations sur les pratiques de la GIZC, la gestion des espaces naturels protégés et la gestion intégrée des zones humides ont été effectuées avec de nombreux partenaires parmi lesquels le CAR /PAP, le SWAP III, WWF, le Conservatoire français du Littoral et le METAP, au profit des ingénieurs, des ONGs, du Comité interministériel et des élus locaux.

En effet, la sensibilisation et l'information du public constituent, à l'instar de cette journée, un volet tout aussi important. La réalisation en cours de trois musées marins (Oran, Tipaza, Annaba) et des 48 Maisons de l'Environnement et du Développement Durable « Dar Dounya » permettra de disposer d'un outil privilégié d'information du public et d'éducation quant aux richesses du milieu marin et littoral.

Former, informer, sensibiliser, agir telle est la clé du succès.

Partager avec les pays riverains une vision régionale, partager avec l'ensemble des partenaires une vision nationale, agir localement à travers des actions de renforcement institutionnel à grande

échelle et fonder des alliances et des partenariats en réseau pour mieux aligner les capacités de réponse des rives Sud et Nord de la Méditerranée : dans cet esprit, l'Algérie renouvelle son appel à la réalisation de l'Observatoire de la Méditerranée et a mis à la disposition de la communauté méditerranéenne au cœur de la ville d'Oran des infrastructures sur un terrain de 20 ha.

**Mesdames, Messieurs,**

L'Homme est le fils de la terre et la mer « Notre existence dont tout à ses épousailles de la terre et de la mer », selon la belle formule de Dominique Legrain

Aussi, l'Homme se doit de protéger ce patrimoine exigü et précaire face à un système qui « encourage ceux qui bétonnent et pénalise ceux qui protègent », surtout que chacun sait que le vide attire le plein et le plein ne recule jamais au profit du vide.

La côte ne se gère pas toute seule, la qualité du rivage dépend de l'Homme. Et l'Algérie ne peut plus tourner durablement le dos à la mer et ignorer son patrimoine.

Protéger est un verbe actif. La côte est un peu comme une œuvre d'art et un monument

historique, un patrimoine naturel qu'il nous faut activement protéger.

La nature ne se gère pas toute seule. La qualité d'un milieu dépend très largement de l'intervention de l'Homme. Gérer le littoral ne se décrète pas dans un contexte réputé complexe et un domaine par essence livré aux conflits d'usage et aux rapports de force et de pouvoir entre acteurs mus par des logiques différentes et des intérêts antagoniques.

La mer doit être le lieu par excellence ou chaque acteur doit se sentir « une partie du tout ».

Mesdames et Messieurs, la Méditerranée doit beaucoup aux amis de la côte.

Grâce à vous tous, Mesdames et Messieurs, grâce à votre juste combat, des dizaines de milliers d'hectares de chênes liège, de pins parasols, de bruyères, des herbiers de posidonie et de dunes blanches ont été durablement épargnés afin d'être transmis intacts à nos enfants et aux générations futures.

Je vous remercie.

**Discours de Mme Maria Luisa SILVA MEJIAS,  
Coordinatrice du Plan d'Action pour la  
Méditerranée (PAM): Convention sur la  
protection du milieu marin et du littoral  
mediteranéen**



Votre Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

C'est un honneur pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui à Alger pour célébrer ensemble La Journée de la côte Méditerranéenne. Une date significative pour rappeler justement l'importance et la richesse que la côte et le milieu marin représentent pour nous, les pays riverains de la Méditerranée et les mesures à prendre pour s'assurer qu'on passe cette trésor aux nos grands enfant.

Au nom du Plan d'Action Pour la Méditerranée, permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Monsieur Chérif RAHMANI, pour ses efforts de promotions pour la protection de l'environnement en Algérie et au-delà. Le titre « Ambassadeur de la Côte » est la juste reconnaissance de son rôle.

La générosité de l'Algérie en accueillant ce important événement régionale doit aussi etre reconnue.

En instaurant la journée de la Côte, le Plan d'Action pour la Méditerranée, en coopération avec les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone, ses partenaires et la société civile, s'est engagé à promouvoir chaque 25 Septembre la sensibilisation des populations méditerranéennes sur la valeur du littoral et les enjeux qui le menacent.

A cette occasion une série de manifestations nationales et régionales ont eu lieu dans la région, en particulier en Turquie, Slovénie, Maroc, Croatie et d'autres.

Ces manifestations sont censées attirer notre attention afin de promouvoir et créer la cote méditerranéenne de demain – une cote résistante, productive, diversifiée, singulière, attrayante et saine;

Mais la Journée de la Côte est aussi censée nous rappeler que ce rêve est possible. En changeant de comportement, en nous engageant dans leur gestion, avec un effort coopératif à travers les différents secteurs et niveaux de gouvernement, avec la participation des communautés locales, du secteur privé et de la société civile, nous allons gagner quelque chose de précieux et contribuer à sauvegarder le bien être de nos côtes.

Avant d'exposer les enjeux qui affectent notre littoral, je vais essayer de résumer en quelques mots ce qui est le Plan d'Action pour la Méditerranée.

Il s'agit d'une organisation régionale qui depuis 1976 soutient et coordonne la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses sept protocoles, des instruments juridiques fortement avancés, qui ont été adoptés par les 21 pays riverains et par l'Union européenne aux fins de protéger l'environnement marin et côtier de la région.

Ces instruments se sont d'abord penchés sur la pollution, ensuite sur la biodiversité et plus récemment sur la gestion du littoral.

Depuis toujours, le rôle du PAM a été d'être un catalyseur, en stimulant le dialogue et l'action régionale pour préserver un meilleur environnement marin pour les générations présentes et futures.

### L'état du littoral Méditerranéen

Nous, les peuples de la Méditerranée, nous sommes depuis toujours attirés par nos côtes sur le plan émotionnel aussi bien qu'économique.

Les 46,000 km de littoral Méditerranéen sont d'une richesse écologique extraordinaire, il suffit de penser que la majorité des espèces végétales endémiques de la région - 60% des espèces globales - se concentrent dans nos zones côtières.

Au croisement de la terre-ferme et de la mer, nos côtes offrent depuis toujours des services économiques essentiels aux populations qui y résident.

Dans le passé, il s'agissait en premier lieu de leur valeur marchande et commerciale pour la navigation, comme le témoignent les villes portuaires de l'Algérie qui nous accueille ou Oran toute proche.

Les opportunités commerciales ont attiré les populations. Les prévisions pour 2025 nous parlent de 186 million d'habitants résidents dans les régions côtières méditerranéennes, c'est-à-dire presque 2 citoyens sur 5 dans les pays riverains.

Les zones côtières ont été aussi un phare d'attraction des activités industrielles, et aujourd'hui la plupart de la production industrielle des pays Méditerranéens est concentrée dans le littoral.

Nous sommes également attirés par les régions côtières grâce à leur beauté et aux sentiments plaisants que « le mode de vie méditerranéen » évoque dans le monde entier. Cette valeur esthétique et culturelle est à la source d'une expansion sans précédent de l'industrie du tourisme dans la région, un secteur qui est devenu une activité économique essentielle pour tous les pays méditerranéens. Les chiffres parlent d'eux mêmes : en 2007, 275 millions de touristes internationaux ont visité nos côtes, ce qui représente 30% des arrivées internationales dans le monde. En 2025, on s'attend à ce que ce chiffre dépasse les 350 millions de touristes.

Les zones côtières représentent un capital immense pour notre région.

Cependant, elles sont sujettes à des pressions excessives et continues par le développement urbain, le tourisme, la pêche et l'aquaculture, la pollution, et d'autres activités humaines, y compris les risques naissants liés aux changements climatiques. Les côtes du « Mare Nostrum », de notre mer, sont devenues les rivages d'un lac surpeuplé.

En particulier, l'expansion désordonnée et linéale des villes le long de la côte est inquiétante. L'urbanisation côtière a maintenant atteint 40% de nos rivages et il est fort possible qu'elle atteigne 50% d'ici 2025. Par conséquent, l'érosion du littoral et d'autres impacts négatifs sur nos écosystèmes continuent à se multiplier.

La production de déchets est aussi en croissance. L'élimination des déchets solides en mer semble être encore une pratique courante. Malgré l'amélioration de la qualité de nos eaux grâce à l'augmentation du nombre d'installations de traitement d'eaux d'égout, les eaux usées collectées ne sont pas toutes traitées et purifiées, loin de là, et 40% des villes côtières de plus de 2000 habitants ne sont pas desservies par des stations d'épuration - soit 14 millions de personnes en 2004.

Quelques secteurs industriels présents autour de notre littoral, tels que les raffineries de pétrole, les usines de ciment, la production énergétique et l'industrie métallurgique, représentent toujours une menace pour la qualité de l'environnement marin à cause des quantités de substances dangereuses contenues dans leurs émissions.

En outre, le manque de respect vers les défenses naturelles existantes contre les variations climatiques a eu comme conséquence des coûts économiques significatifs et des pertes humaines regrettables, comme nous avons malheureusement témoigné l'hiver dernier dans plusieurs pays de la région. Dans un contexte de variations climatiques encore plus extrêmes, à l'avenir nous devons nous attendre à voir de plus en plus de ces phénomènes.

Mais nous avons aussi réalisé des progrès importants.

Comme il a été déjà indiqué, la qualité de nos eaux s'est améliorée grâce à l'augmentation du nombre d'installations de traitement d'eaux d'égout.

On a également observé une réduction de la pollution industrielle depuis 2003 avec la mise en œuvre des Plan d'Action Nationaux.



En outre, les Parties contractantes de la Convention de Barcelone se sont engagées à adresser les pressions sur le littoral en signant en 2008 un protocole relatif à la gestion intégrée de zones côtières.

Le Protocole est entrée en vigueur l'année passe, en moins de deux ans depuis son adoption. Un record dans l'expérience internationale qui est preuve de son importance pour avancer vers la protection de l'environnement du littoral.

Ce Protocole unique dans le contexte des mers régionales, représente un cadre juridique très avancé et un outil-pilote pour le développement durable des zones côtières en Méditerranée. Trois éléments en particulier en font un instrument incontournable et novateur pour la gestion intégrée du littoral:

1. Étant régional, il fournit les mêmes règles à travers le bassin et s'assure ainsi qu'il n'y ait aucune concurrence déloyale;
2. Il contient des outils très utiles pour aider les états à mettre un terme à la dégradation côtière, tels que la ligne d'interdiction de construire au delà de 100 mètres, la mise en place d'évaluations des incidences sur l'environnement, des méthodes d'évaluation stratégique concernant l'impact environnemental, et des évaluations de capacité de charge ;
3. Il prévoit un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des zones côtières et pour des plans nationaux de GIZC développés par des approches participatives, afin de s'assurer que tous les intérêts, et en particulier les intérêts locaux, sont pris en compte.

Ceci est particulièrement important, puisque les pressions et les conflits sont ressentis la plupart du temps au niveau local, et c'est également à ce niveau que l'action publique est la plus efficace.

En conclusion Mesdames et Messieurs,

L'image de notre littoral est disparate.

Si d'indéniables progrès ont été enregistrés au cours des dernières années en matière de pollution des eaux et par l'adoption d'un cadre avancé de coopération pour la protection des zones côtières, ils nous restent à accomplir des efforts considérables pour réussir en améliorations tangibles au niveau local.

Il faut continuer à avancer à travers l'engagement individuel et collectif, et à travers des stratégies de développement intégré de zones côtières.

Seulement en continuant inlassablement à fournir cet effort, on pourra mettre un terme à des pratiques nocives pour notre littoral bien aimé.

Je vous remercie de votre attention.



## Discours de Madame Željka Škaričić, Directrice du Centre d'Activités Régionales /Programme d'Actions Prioritaires



<p>Protocole GIZC - signé à Madrid en janvier 2008 Entré en vigueur le 24 mars 2011</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 15 signataires</li> <li>✓ 6 ratifications (Slovenie, France, Albanie, Espagne, UE, Syrie)</li> </ul>	<p>Un document:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovant</li> <li>• Tourné vers l'avenir et proactif</li> <li>• Complet</li> <li>• Intégré</li> <li>• Contraignant</li> </ul> 
<p>Un document précis quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la définition de la zone côtière</li> <li>• la définition de la zone de retrait</li> <li>• la formulation des stratégies côtières</li> <li>• l'élaboration des études d'impact et des évaluations stratégiques de l'environnement</li> <li>• l'application de l'approche écosystémique</li> <li>• la soumission de rapports sur la mise en oeuvre du Protocole</li> </ul>	<p><b>Plan d'action pour la mise en oeuvre du Protocole 2012-2019</b></p> <p>Trois objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien à la mise en oeuvre du Protocole aux niveaux régional, national et local → ratification, gouvernance, stratégies/plans/programmes de GIZC, rapports</li> <li>✓ Renforcement des capacités des PC à utiliser de manière efficace les politiques, instruments, outils et processus de la GIZC → méthodologies et outils, projets de mise en oeuvre du Protocole, développement professionnel, formation et éducation</li> <li>✓ Promotion du Protocole dans la région méditerranéenne et dans le monde, en créant des synergies avec les autres conventions et accords → participation du public et sensibilisation, activités de promotion du Protocole, réseaux</li> </ul>



United Nations Environment Programme  
Mediterranean Action Plan

**Priority Actions Programme  
Regional Activity Centre**  
Kraj Sv. Ivana 11  
21000 Split, CROATIA

e-mail: [pap@gradst.hr](mailto:pap@gradst.hr)  
<http://www.pap-thecoastcentre.org>

- **Discours de Madame Dr Françoise BRETON, Coordinatrice du projet Européen PEGASO**



TABLE RONDE SUR L'APPORT DES DIFFÉRENTE INITIATIVES A LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE GIZC

**PEGASO et la mise en oeuvre du Protocole GIZC**

Dr Françoise BRETON,  
Coordinatrice du projet Européen PEGASO

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA CÔTE MEDITERRANÉENNE, ALGER, 25 SEPTEMBRE 2011

**Données du projet:**

- Acronyme: PEGASO
- Titre complet: **People for Ecosystem-based Governance in Assessing Sustainable development of Ocean and coast**
- Appell d'Offre: FP7- ENV.2009.2.2.1.4 Integrated Coastal Zone Management
- 25 institutions partenaires en Méditerranée et en Mer Noire, dont l'Algérie
- Subvention no: 244170

**Introduction**

2008: Protocole « gestion intégrée des zones côtières » Entré en vigueur: 24 Mars 2011

La Mer Noire aussi est intéressée à développer un instrument juridique similaire

PEGASO a comme principal objectif d'appuyer ces deux processus

**PEGASO: People for Ecosystem-based Governance Assessing Sustainable Development of Ocean and coast**

**PEGASO**

PEGASO: Objectifs généraux

PEGASO travaille pour:

- Ponts entre science – gestionnaire et décideurs
- Travail commun, construction et partage des savoirs.
- Capacité en Méditerranée pour mettre en oeuvre le protocole
- Nouvelles approches et pratiques pour le domaine côtier en se basant sur le savoir et expertise existants

outils innovants

→ comprendre les interactions dans la zone côtière et marine dans l'ensemble du bassin

**PEGASO**

**Au centre: la Plateforme GIZC de Gouvernance**

Local Regional National Supranational

CASES

PEGASO Participants

Mediterranean End-users Committee

Black Sea Strategic Panel

**La plateforme GIZC de Pegaso**

**Les cas d'étude (CASES) de PEGASO**

- Créer un groupe de gestionnaires, ONGs, décideurs dans chaque CASE
- Evaluer et comparer les pressions ressenties au niveau local (écosystème, eau, urbain, conditions de vie...) et leur source
- Décrire les opportunités et difficultés d'interactions avec le niveau national et transfrontalier (ensemble du bassin)

**La plateforme GIZC de Pegaso**

**Plateforme technique d'information spatiale SDI**

- Les données géographiques, statistiques, photos satellites, etc sont harmonisées entre les partenaires intéressés pour être présentées sur un portail web
- Les données sont gardées et gérées par chaque institution qui constitue un géonode.

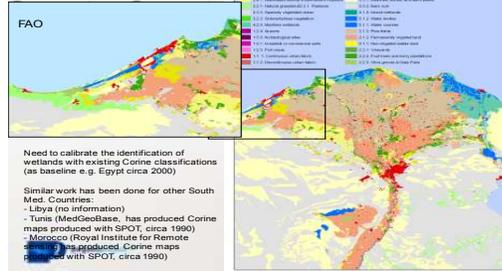
PEGASO va chercher des moyens pour assurer une continuité de la plateforme (humaine et technique) après la fin du projet

**La plateforme GIZC de Pegaso**

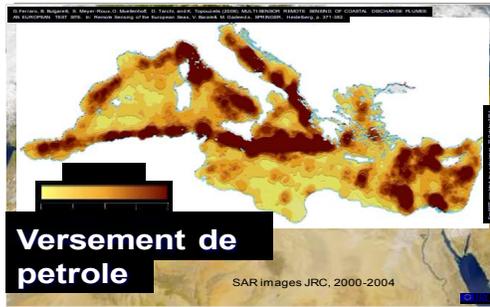
Accessibilité des usagers aux données



**Carte de**



Need to calibrate the identification of wetlands with existing Corine classifications (as baseline e.g. Egypt circa 2000).  
Similar work has been done for other South Med. Countries:  
- Libya (no information)  
- Tunisia (MedCoastline, has produced Corine maps produced with SPOT, circa 1990)  
- Morocco (Royal Institute for Remote Sensing has produced Corine maps produced with SPOT, circa 1990)



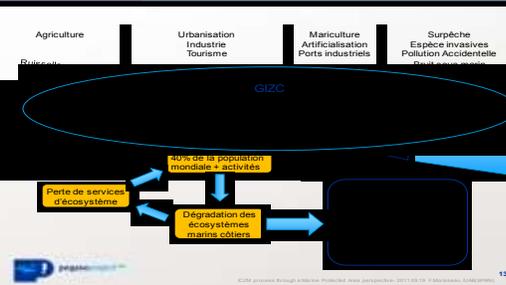
Muchas gracias MoltesgràciesEskerrikAskoMoitas gracias  
DziękujęMerci beaucoup Много Благодаря  
Οbrigado  
ΠαιδιεςΕυχαριστώακ Thank you very much  
Dan k u  
Hvala Köszönöm Dekuj Multumesc Dakujem  
Danke takt  
АйтһGrazziKitos GrazieDekuj CiacziBo  
Teskukur ederim Dieuredeuf

Project funded by the European Union under the Interregional 2 - Regional Coastal Zone Management - Specific Programme - Large Interdisciplinary projects (Interregional 2007-2013)  
Project coordination: Françoise Breton, UAB  
Cooperating partners: UAB, JRC, etc.  
www.pegasoproj.eu  
francoise.breton@uab.cat

**Quelques exemples de données que PEGASO peut apporter**



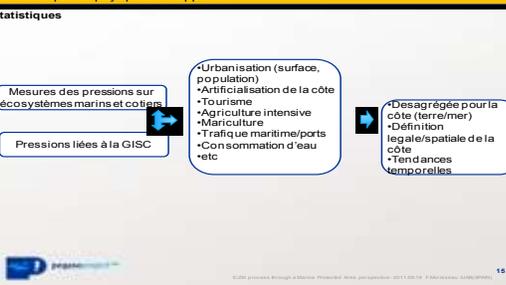
**Activités et flux côtiers**



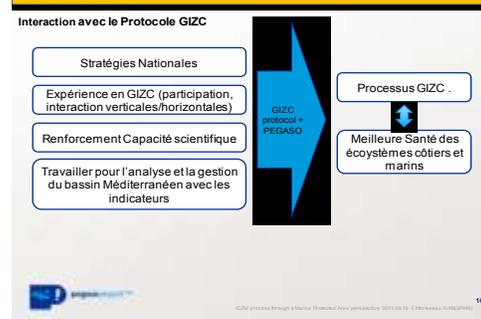
**Introduction**



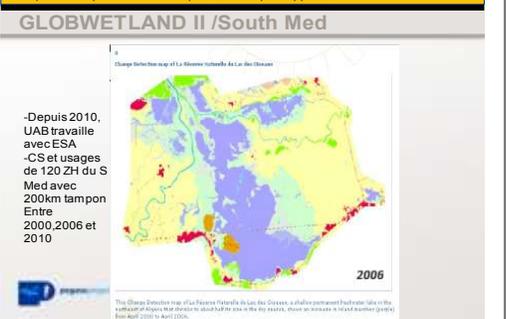
**Données que les pays peuvent apporter**



**Résultat/discussion**



**Quelques exemples de données que PEGASO peut apporter**



## Communications:

Deux communications relatives à la protection du littoral et du milieu marin ainsi qu' à la gestion intégrée des zones côtières ont été présentées par :

- **Mme Samira NATECHE, Sous Directrice de la Préservation du Littoral, du Milieu Marin et des Zones Humides au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement:**

**Thème :** « La politique nationale en matière de Protection et de mise en valeur du littoral ».



- **M. Samir GRIMES, Directeur de Projet au Commissariat National du Littoral:**

**Thème :** « Cas démonstratif de protection des sites naturels des Anses de Kouali (wilaya de Tipaza) et des îles Habibas.(Wilaya d'Oran) ».



## 2. Discussions et Débats :

A l'issue des communications une table ronde ,présidée par Monsieur Cherif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement » et co animée par Madame Maria Luisa SILVA MEJIAS, coordinatrice du PAM, Madame Zeljka SKARICIC, Directrice du CAR/PAP, Mme Françoise BRETON, Coordinatrice du projet "PEGASO" a été tenue. Cette table ronde qui a permis de lancer un débat sur la protection et la préservation du littoral, notamment les aspects législatifs et réglementaires ,le renforcement des capacités institutionnelles ,la sensibilisation et l'investissement, ainsi que le protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières et à échanger des points de vue avec de nombreux acteurs méditerranéens et nationaux dont notamment :

1. Le lien entre les politiques maritimes mises en œuvre en méditerranée et celle développée par l'organisation maritime internationale (OMI) sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Dans ce cadre, il a été rappelé que la directive marine de l'union européenne est une politique intégrée qui prend en charge les aspects liés a la planification marine. Quand au

protocole sur la GIZC, ce dernier s'applique a la partie terrestre et marine du littoral méditerranéen

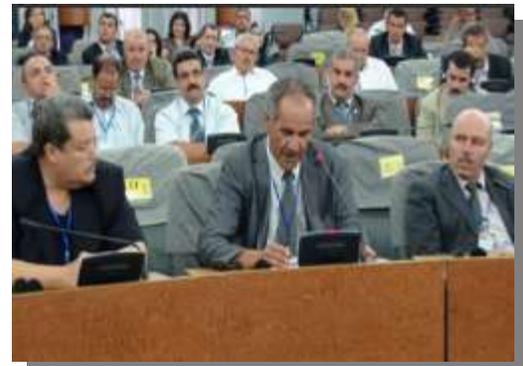
2. Le besoin d'investissement des actions liées a la protection, a la mise en valeur et a l'entretien du littoral par les collectivités locales

La reflexion est strategique ,mais la realisation et la mise en œuvre est locale

3. *La nécessité d'aborder la multiplicité des dimensions et des composantes du littoral dans le cadre de la GIZC, à savoir le patrimoine écologique, sociétal, économique et culturel, notamment l'importance du patrimoine immatériel dans la stratégie nationale de préservation et de valorisation du littoral.*



4. *Le besoin d'améliorer la coordination entre les acteurs du littoral, dans le but d'une meilleure maîtrise des enjeux du territoire. Cette question a soulevé un intérêt certain des participants, notamment des représentants des collectivités locales, en particulier sur la nécessité de mise en œuvre des politiques publique dans le cadre du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT).*



6. *La difficulté d'atteindre l'équilibre entre l'incontournable développement socio-économique des zones côtières et*

*l'indispensable maintien de la naturalité de ces zones, de plus*

*en plus convoitée ainsi qu'a la prise en charge des pressions exercées sur le littoral en amont et ceux a travers la réalisation d'actions au niveau des bassins versants .*



7. *Le rôle de la société civile dans la préservation et la mise en valeur du littoral*

*En effet, les associations de protection de l'environnement doivent jouer un rôle plus actif pour améliorer la sensibilisation et la prise de conscience des citoyens en général sur les enjeux de la protection des zones côtières en particulier et de l'environnement en général.*



*Dans ce cadre, il a été préconisé de consacrer un budget à la formation des associations et d'encourager leur participation aux manifestations et rencontres nationales et internationales dédiées à la protection de l'environnement.*

*D'autres questions ont été portées sur les aspects liés à la réglementation spécifique, aux mouillages des bateaux au niveau des aires marines telles que les îles Habibas et El Kala*

*Pour ce cas il a été rappelé qu'un outil juridique est mis en place et que le plan de gestion qui fixe les stations destinées aux mouillages et élaboré conformément à la réglementation en vigueur*

*D'autres points ont été débattus dont notamment:*

- *L'exposition d'une plateforme de revendications commune aux associations nationales,*
- *Les risques de pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures,*
- *La cartographie des aires marines,*
- *Les conflits observés au niveau de la bande littorale,*
- *Le Protocole GIZC,*
- *La valorisation du littoral et les investissements à mobiliser.*
- *Les Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST)*
- *L'application rigoureuse de la législation et de la réglementation en vigueur*

## 8. Exposition

Plusieurs institutions et organismes ont été conviés à participer à la célébration de cette journée. Les produits de l'exposition ont porté sur les activités réalisées en faveur de la protection du littoral et du milieu marin :

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) ;
- Le Ministère des Ressources en Eau (MRE) ;
- Le Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) ;
- Le Commissariat National du Littoral (CNL) ;
- Le Centre National des Formations à l'Environnement (CNFE) ;
- L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) ;



- La Fondation Déserts du Monde ;
- Le Centre National des Ressources Biologiques (CNRBR) ;
- L'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC) ;
- L'Agence Nationale des Déchets (AND) ;
- Le Centre National des Etudes et des Recherches Urbanistiques (CNERU) ;
- L'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) ;
- L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et d'Aménagement du Littoral (ENSSMAL) ;
- L'Agence de la Protection et de Promotion du Littoral Algérois (APPL) ;
- Le Parc National de CHREA ;
- Le Centre d'Activités Régionales /Programme d'Actions Prioritaires.
- Le Conservatoire Français du Littoral et des Rivages Lacustres.





## 9. Conférence de presse:

A l'issue de la table ronde, une conférence de presse a été tenue où Monsieur Chérif Rahmani, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement a réitéré l'engagement de l'Algérie à mettre en valeur le littoral et à le protéger contre les atteintes et les agressions multiples qu'il subit.

En effet, plusieurs actions ont été engagées par le secteur de l'environnement en collaboration avec le plan d'action pour la Méditerranée, la coopération internationale et d'autres secteurs du pays, depuis une dizaine d'années, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral, promulguée en 2002 tels que :

- L'élaboration du cadastre et du bornage du littoral ;
- La mise en œuvre des programmes d'aménagements côtiers ;
- La création d'aires marine protégées ;
- La réalisation de musés marins, associés aux programmes de renforcement des capacités juridiques et institutionnelles par la création du CNL, au niveau national et local et le programme de sensibilisation et d'éducation environnementale mené sur le terrain et basé sur l'approche participative, des associations et du citoyen dans le cadre de la GIZC





## 7. Visite du site de Tipaza :

### *Découverte des richesses du littoral*

- \* *Les sites naturels des Anses de Kouali et la plage Chénoua,*
- \* *Visite culturelle au site archéologique de Tipaza,*
- \* *Portes ouvertes sur la méditerranée*



La célébration de la journée méditerranéenne de la côte a été poursuivie sur terrain dans l'après midi du 25 septembre. La visite de la zone naturelle: l'Anse de Koali et le Mont Chenoua. Faisant l'objet d'un riche programme de protection et de réhabilitation a été effectué, suivi d'une exposition effectuée par le CNL et mettant en exergue le programme d'aménagement et de réhabilitation à lancer



A l'issue de cette exposition des plantations symboliques d'oliviers ont été effectuées au niveau de l'anse principal n° 01 par Madame Maria Luisa SILVA MEJIAS et Madame Zeljka SKARICIC



Suite à cela, une visite a été effectuée au niveau du siège de l'antenne du CNL de Tipaza, où ont été présentées les activités du CNL de Tipaza, les moyens humains et matériels, ainsi que les activités en matière de protection du littoral

Les participants ont ensuite rejoint la plage de Chenoua qui a abrité diverses manifestations de sensibilisation et d'éducation environnementale : Nettoyage des plages, Nettoyage des fonds marins, Chants et danses pour les enfants, spectacle de marionnettes, Exposition de posters, Plantation symbolique de plants de washingtonia au niveau du siège du CNL.



Des **Stands** d'expositions de différents partenaires ont été tenus sur les lieux traitant les thèmes suivants :

- La Biodiversité marine ;
- Les Espèces marines en voie de disparition;
- L'eau ;
- Le Littoral Algérien ;
- La Pollution marine ;
- Les eco-gestes ;
- L'espèce : *Posidonie océanique* ;
- Les Maisons de l'Environnement;
- Les Clubs Verts ;
- Les techniques de jardinage scolaire ;
- La gestion des déchets municipaux et industriels...



Plusieurs animations ont eu lieu au niveau de la plage Chenoua dont notamment :

- **Expression théâtrale** : plusieurs pièces d'animation et de communication avec les enfants pour la préservation du littoral.
- **Eco-jeux éducatifs** : des quiz de plusieurs thèmes ont été distribués aux enfants pour enrichir leurs connaissances en matière d'environnement marin : milieu marin, littoral ces qui ont trait aux thèmes sur le littoral, les déchets, l'herbier à posidonie et l'eau.



- **Le Coloriage** : L'activité a été destinée aux enfants de jeune âge, et cela, afin de leur permettre de développer leurs connaissances dans le domaine suscitée.
- Exposition des activités des clubs verts : afin de renforcer la communication entre les différents enfants.

**Le club vert « l'espace vert »**, de l'établissement scolaire « 17 juin 1972 », a exposé ses activités tout en expliquant aux autres enfants les techniques de recyclage.

**La médiatisation du jour de la côte** : au niveau de la wilaya de Tipaza a été effectuée à travers la rubrique liée à l'environnement intitulée les empreintes environnementales à l'ENTV, à la Radio locale de Tipaza décrivant le programme de la journée, son objectif et les résultats attendus d'un tel événement.

- Animations par des marionnettes. pour écoliers (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année primaire).
- concours du meilleur dessin sur la protection du littoral.
- récitation sur la protection de la nature.
- sortie sur mer de voiliers.

En fin de journée, la délégation a été conviée à un dîner musical agrémenté par la prestigieuse troupe de musique andalouse.





## II. Jour de la côte au niveau des wilayas

### 1. Les Partenaires

Les Directions de l'Environnement des wilayas côtières en coordination avec Le Centre National pour la Formation à l'Environnement (CNFE) et le Commissariat National du Littoral (CNL) ont célébré le jour de la côte du 25 au 29 septembre 2011, en collaboration avec les collectivités locales, les universités, les institutions nationales et locales, le mouvement associatif (ONG), la presse (presses écrites, télévision et radios), des clubs verts et des scouts musulmans cités ci-dessous :

- Les Directions de l'Environnement des wilayas côtières ;
- Les Directions de l'Action Sociale ;
- Les Directions du Tourisme ;
- Les Directions de la Culture ;
- Les Directions de la Protection Civile ;
- Les Directions de la formation professionnelle ;
- Les Directions de la jeunesse et des sports ;
- Les Directions des ressources en eau ;
- Les Directions de l'éducation ;
- Les Directions de la pêche ;
- Les Directions des travaux publics ;
- Les Directions des services agricoles ;
- Les Directions de l'urbanisme et de la construction ;
- Office National de l'Assainissement (O.N.A) ;
- Algérienne Des Eaux (A.D.E) ;
- Les Directions d'Hydrauliques des Wilayas ;
- Les Circonscriptions Administratives ;
- L'Assemblée Populaire Communale (A.P.C) ;
- L'université de Boumerdès ;
- L'université d'Annaba ;
- L'université de Mostaganem ;

- Les Entreprises Portuaires ;
- L'Entreprise Nationale de la Télévision (E.N.T.V) ;
- La Radio Nationale ;
- Les Radio locales ;
- La Presse écrite ;
- Le Dispositif Blanche Algérie ;
- Le Croissant Rouge Algérien ;
- Les Associations locales et les comités de quartiers ;
- Les Clubs Verts des établissements scolaires ;
- Les Scouts Musulmans.

### **Activités effectuées durant la semaine de la côte au sein des wilayas de :**

**Tlemcen, Ain T'émouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El-Tarf, Bouira, Relizane.**

Les activités communes aux wilayas se résument comme suit :

- o Organisation de stands d'exposition et distribution de prospectus ;
- o Conférences et débats sur la protection et la mise en valeur des côtes ;
- o Activités de sensibilisation et de vulgarisation en milieu scolaire ;
- o Visites guidées et sortie sur site (au niveau des plages, des sites archéologiques, des ports...)

### **Wilaya de Tlemcen**

- Activités de sensibilisation et de vulgarisation au niveau des établissements scolaires : séances de communications, éco-jeux, concours de dessin... ;
- Animation d'une émission à la Radio Locale de Tlemcen axée sur l'importance de la sauvegarde des écosystèmes marins ;
- Organisation d'une sortie-volontariat pour le nettoyage des plages.



*Séance de sensibilisation*





### Wilaya de Ain T'émouchent

- Organisation de stands d'exposition et distribution des dépliants ;
- Activités de sensibilisation et de vulgarisation :
  - Séances de sensibilisation en faveur des écoliers de l'établissement scolaire « Cherifi Mohamed » ayant pour thème « préservation de notre patrimoine naturel : le littoral » ;
  - Délivrance d'attestations et remises de prix au meilleur club vert ;
  - Concours du meilleur dessin ;
  - Distribution des Quiz et éco-jeux ;
- Couverture médiatique du jour de la côte par la Radio Locale de la wilaya.



*Atelier Eco-jeux*



*Atelier de dessin*



*Exposition des affiches*



*Projection d'un film documentaire*

## Wilaya d'Oran

- Activités de sensibilisation et de vulgarisation au profit des élèves et des enseignants d'établissements scolaires :
  - Exposition du matériel de plongée sous marine ;
  - Projection d'un film réalisé par l'association « Chems Wahran » concernant la pollution marine et l'état des plages de la wilaya ;
  - Organisation de débats portant sur la valorisation et la protection du littoral au niveau de centres de loisirs et des sports.
- Lors de la clôture de cette manifestation, des prix et des cadeaux ont été distribués aux enfants de différents âges qui ont participé à cette semaine de célébration.



*Atelier de sensibilisation*



*Exposition du matériel de la plongée sous marine*

## **Wilaya de Mostaganem**

- Exposition sur les thématiques liés au littoral ;
- Animation d'une émission à la Radio Locale sur le jour de la côte ;
  - Organisation de sorties scientifiques de sensibilisation et de vulgarisation avec la participation des professeurs d'universités par des interventions sur la biodiversité marine, l'histoire de la mer et la pollution marine.
  - opération de nettoyage des plages.



*Visite du littoral en présence d'un expert en géologie marine*



*Exposition des affiches*



### Wilaya de Chlef

- Organisation de sorties au niveau des zones naturelles au profit des élèves de l'école «CHKALIL MOHAMED »,visite de pépinière animée par l'association « Corail Bleu » où des explications ont été données notamment sur le rôle du couvert végétal dans la protection de la côte et sur les techniques de la plongée sous marine.
- Organisation d'une pièce théâtrale par l'association « Laarbi Tebessi » sous le thème « la beauté de mon environnement ».
- Diffusion d'un film documentaire lié à la protection des côtes.



*Présentation d'une pièce théâtrale  
« La beauté de mon environnement »*



*Randonnée sur le périmètre du littoral de Ténès*



*Exposition sur la biodiversité sous marine*

### Wilaya de Tipaza :

- Distribution de prospectus et organisation de stands d'exposition avec la participation des associations écologiques ;
- Nettoyage du fond marin du site de Chenoua et de l'ensemble des plages de la wilaya en collaboration avec les communes côtières, les associations locales et l'Entreprise Publique à caractère Industriel et Commercial de gestion des centres d'enfouissement technique de Tipaza ;
- Visite guidée afférente à l'inauguration du jour de la côte ;
- Animations et sensibilisation environnementales par :
  - o L'expression théâtrale : spectacle de marionnettes, chants et danses pour enfants ;
  - o Les éco-jeux éducatifs : des quiz de plusieurs thèmes ont été distribués aux enfants pour enrichir leurs connaissances en matière d'environnement marin ;
  - o Le dessin et le coloriage ;
  - o Exposition des activités des clubs verts : le club vert « l'espace vert » de l'établissement scolaire « 17 juin 1972 » a exposé ses activités tout en expliquant les techniques de recyclage et de récupération des déchets.
- Sortie de voiliers sur mer;
- Diffusion de reportages sur l'environnement marin avec distribution des dépliants et des revues environnementales.
- Médiatisation du jour de la côte via la télévision et radio nationales mais également par la radio locale de Tipaza en précisant le déroulement de la journée ainsi que son importance écologique.



visite de la délégation étrangère (plage Chenoua)



Spectacle de marionnettes



Sortie de voiliers sur mer



*Nettoyage de la plage*



*Les Voiliers*



*Exposition des activités des clubs verts*



*Nettoyage de la côte*

## Wilaya de Boumerdès

- Organisation d'une exposition avec distribution de brochures et prospectus ;
- Activités de sensibilisation et de vulgarisation destinées aux enfants, à l'exemple des éco-jeux et de l'atelier de dessin ;
- Opération de nettoyage des plages de la wilaya.



*Atelier de dessin*



*Exposition et distribution des dépliant*



*Nettoyage des plages*

### Wilaya de Tizi-Ouzou

- Exposition et distribution de prospectus sur la protection et l'aménagement du littoral;
- Présentation de communications sur les différentes missions du Commissariat National du Littoral et l'action du littoral de la wilaya ;
- Visites guidées au niveau de différents sites:
  - Sites archéologiques de Tizirt et d'Iflissen,
  - Le port de Tizirt et d'Azeffoun,
  - Les stations d'épuration des eaux usées et de dessalement d'eau de mer de tizirt et tassallast,
  - La plage du centre d'Azeffoun pour les aspects liés au phénomène de l'érosion marine (communication sur le phénomène de l'érosion marine),
  - La ferme aquacole de M'lata pour la production aquacole et le concept d'aménagement et de protection des sites.



*Exposition et information sur la côte de la wilaya*

Ces sorties ont permis l'échange d'informations sur différentes thématiques liées au littoral et la sensibilisation de jeunes écoliers à la protection des côtes du littoral méditerranéen du littoral, du milieu marin et de la biodiversité marine ;



*Port de Tizi-Ouzou*

- Organisation d'un concours « Quiz » sur le thème de la protection des côtes inscrit dans le cadre de la sensibilisation et de la vulgarisation ;
-

- Une conférence débat a été tenue, en coordination avec les différents services de la wilaya. au niveau de la salle de cinéma
- de la ville de Tizirt, en présence des autorités locales de la ville



Information sur la station d'épuration et les problèmes liés aux rejets des eaux usées



Visite du site archéologique

### Wilaya de Bejaia

- Exposition d'affiches et de banniers et distribution des dépliants avec l'appui de l'Association El-Ardh et le Centre Médical Pédagogique de la Wilaya ;
- Activités de sensibilisation et de vulgarisation (séances de communications environnementales au sein de l'établissement scolaire « Ibn Toumert », concours de dessin, organisation d'un jeu sous forme de Quiz...)
- Animation d'une émission à la Radio Locale « Soummam » sur le jour de la côte ;
- Opération de nettoyage d'un site forestier du littoral de la wilaya en collaboration avec l'Association El-Ardh



Site archéologique de Tizirt



Cours sur le littoral et le jour de la côte



*Exposition sur la côte ,ses richesses, pressions et actions*



*Concours de dessin sur les côtes*



*Animation d'une émission à la radio locale*



*Nettoyage d'un site forestier*

## **Wilaya de Jijel**

- Mise en place des stands d'exposition avec distribution de dépliants ;
- Organisation d'un atelier de dessin pour enfant ;
- Opération de volontariat pour le nettoyage de la plage « le phare » ;
- Sortie éducative et de découverte du site naturel « le phare » qui abrite le plus vieux phare du littoral algérien, construit en 1860.



*Sortie pédagogique*



Atelier de dessin



Distribution des dépliants



Nettoyage de la plage « phare »

### Wilaya de Skikda

- Exposition et distribution des dépliants ;
- Sensibilisation des jeunes enfants par l'organisation d'un atelier de dessin portant sur l'environnement ;
- Animation d'une émission à la Radio Locale portant sur l'importance du littoral et du jour de la côte ;
- Nettoyage de la plage « Marquette » et des fonds marins du littoral aux environs de la région de Stora en collaboration avec les clubs verts NAWRES et DELFINE, les associations locales BARIK 21 et ECOLOGICA,
- ainsi qu'avec le soutien des deux entreprises CLEAN-SKI et ECONEG.



Nettoyage de la plage Marquette



Nettoyage de la plage Marquette



Nettoyage du fond marin



*Distribution des dépliants*



*Exposition des affiches*



*Atelier Eco-jeux*

## Wilaya d'Annaba

- Exposition et distribution de prospectus relatifs à la protection littoral ;
- Organisation d'une conférence animée par un enseignant du Département de Biologie Marine de l'Université d'Annaba sur la richesse faunistique et floristique des milieux marins du littoral de Annaba et sur les pressions que subit ces milieux fragiles et vulnérables ;
- Activités de sensibilisation et de vulgarisation pour enfants :
  - Narration d'histoires éducatives en relation avec le thème de la journée afin d'inciter les enfants à protéger le littoral ;
  - Organisation d'un atelier de dessin ;
  - Préparation et distribution de Quiz ;
  - Présentation d'une pièce théâtrale réalisée par l'association des Arts Dramatiques « El CHIHAB » ;
  - Projection d'un documentaire de sensibilisation,



*Présentation de la pièce théâtrale*

- Animation d'une émission à la Radio Locale portant sur l'importance et la richesse des zones côtières de la Wilaya ;
- Opération d'entretien et de nettoyage des plages et campagne de sensibilisation des citoyens sur les aspects liés à la protection de l'environnement et notamment les différentes pressions et atteintes que subit le littoral.



*Atelier de sensibilisation*



*Projection d'un film documentaire*



*Atelier eco-jeux*



*Nettoyage des plages*

## Wilaya de d'El Tarf

- Invitation du large public, par la radio locale d'El-Taref, à visiter l'exposition et à participer aux différentes activités et éco-jeux organisés au niveau de l'établissement scolaire « ABESS Ahmed ».
- Sortie pédagogique sur les sites naturels en particulier les zones humides du littoral d'El Tarf.



*Exposition des affiches au niveau du CEM ABESS Ahmed*

## Wilaya de Bouira

La Maison de l'Environnement de la wilaya de Bouira a veillé à la concrétisation du programme établi par le Centre National des Formations à l'Environnement pour la célébration de la journée méditerranéenne de la côte en partenariat avec l'association « espoir vert », l'association « Tiftissin » et les scouts musulmans Algérien nommé « About Youcef », qui ont présenté une exposition sur la protection des côtes, une pièce théâtrale ainsi que des chansonnettes sur l'environnement.



*Exposition des affiches*



*Présentation d'une chanson*

## Wilaya de Relizane

La Maison de l'Environnement de la wilaya de Relizane a également célébré le jour méditerranéenne de la côte par des activités d'éducation à l'environnement visant à sensibiliser le grand public sur l'importance écologique du littoral et sur les moyens de le préserver.



*Exposition*



*Atelier de dessin*

➤ La Presse Ecrite

**GRANDS CHANTIERS**

**Célébration du Jour de la Côte en Méditerranée**  
**Une côte si précieuse à préserver !**

Par **Bechtaï Bouetta**

La Méditerranée, creuset de différentes civilisations, est aujourd'hui l'un des plus grands carrefours et la destination préférée de grand nombre de touristes. Cet espace, si fragile, fait néanmoins l'objet d'appétits et de convoitises aussi bien intra muros qu'extra muros au point de rendre cet espace aujourd'hui très vulnérable. Sa protection et sa préservation sont devenues une préoccupation permanente, tant les pressions sur cet environnement viennent de toutes parts. Aussi, la contribution de tous les acteurs tant au niveau national, régional que local est-elle essentielle. Cherif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a rappelé, à cette occasion, les mesures prises par son département pour la protection de l'environnement, principalement l'imposition de taxes sur la pollution aux entreprises polluantes basées sur le genre et la quantité de pollution produite. La réalisation de 25 stations d'épuration est prévue d'ici à 2014. Les parcs naturels de Gouraya, Taza et El Kala ainsi que l'île de Habibas sont classés comme réserves naturelles et l'île de Radigoun à Ain Tenouchent et celle de Chenoua/Arce de Koussil sont, quant à elles, en cours de classement.



**Cherif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a constaté que la pollution de la Côte en Méditerranée, classée**

**stations protégées (ICAR/INP), d'ambassadeurs, de ministres, de saas, d'experts et chercheurs et de membres des sociétés civiles, ont voulu rappeler solennellement qu'une telle démarche est**

**GRANDS CHANTIERS**

**La Méditerranée est considérée comme l'une des mers les plus menacées au monde, 104 espèces en danger ont été recensées parmi lesquelles le phoque moine et la tortue sans parler de la baisse du stock halieutique**



Une des manifestations importantes dans le calendrier du monde environnemental pour sensibiliser l'opinion sur les risques et dangers majeurs qui menacent la Méditerranée. Une mer que partage, d'un côté, 22 pays marins appartenant à trois continents. La littoral méditerranéen, lieu de contact et d'occasions multiples, est toujours un carrefour du monde, preuve de son attractivité. La richesse de son climat, la beauté de ses paysages, le répit de ses écosystèmes, mais aussi les diversités sociales et culturelles – tout ces richesses civilisationnelles qui s'y sont créées et accumulées – caractérisent son identité, comme toute unique. Mais le poids démographique, le sort des établissements humains et des activités économiques et des flux touristiques dégradent et menacent l'équilibre des milieux fragiles et engendrent des conflits

et des antagonismes devenus, quand il s'agit de l'usage des ressources naturelles et culturelles.

Cette côte pays aujourd'hui le plus de sa méditerranéité et de son attractivité humaine qui, dans son état de santé et sans maître de gestion, dégradation et dégradation, par différents moyens, de dégradation de pollution ou tout autre problème. Des pans entiers de cet ensemble sont en danger, considérablement exposés, tant dans les zones littorales que dans certaines zones littorales et d'autres en voie de disparition. Les différents aspects de cette

Des uns et des autres, tant au niveau national, régional ou international, d'organisations, d'associations, d'experts et les stratégies gouvernementales d'une utilisation rationnelle des ressources ainsi que les politiques de développement durable dans cette partie du littoral ont, certes, relevé les agressions, mais n'ont pas toujours été en adéquation avec les besoins des uns et des autres.

Le danger est permanent et les perspectives sont sombres avec des chiffres qui donnent tout dans le choc, souligne Cherif Rahmani dans son intervention. C'est ainsi que la population des côtes ne cesse d'augmenter exponentiellement, de 50 millions en 1970, elle est passée à 143 millions et pourrait atteindre les 200 millions. Le béton a offert

EL-Djazair.com , N° 43 , Octobre 2011

**GRANDS CHANTIERS**

**25 stations d'épuration seront réalisées à l'horizon 2014 pour une capacité d'épuration d'un milliard de mètres cubes-pp**

42%, les déchets restés qui s'accumulent autour de 30-40 millions de tonnes vont franchir allégrement les 100 millions. Que dire alors des espèces marines qui sont en danger dans cette mer, considérée comme l'une des plus menacées au monde. Devant un diagnostic aussi lourd, des plans et une analyse prospective sont indispensables. Les futurs plans avec un tableau peu de fait rassurant, les pays membres et ceux de la Communauté européenne ont pu, dans un état commun, élaborer depuis 1976 un cadre juridique qui porte le nom de Convention de Barcelone pour protéger le mer, il sera étendu quelques années plus tard au littoral et aux bassins voisins, annoncé une série de dispositions traduisant la volonté de ses concepteurs de mettre les voies et moyens pour protéger le littoral marin ainsi que de lutter contre toutes les formes de pollution, dont l'objectif principal est la gestion intégrée des zones côtières, comme aussi l'appellation GIZC. Pour Cherif Rahmani, ce dernier signifie « garantir un certain équilibre de gestion le plus efficace pour le développement durable du littoral. Il traite des conflits, des complémentarités et des synergies entre les activités humaines dans le littoral et les zones côtières et de leurs conséquences sur les ressources et les écosystèmes littoraux et côtiers ».

À cet égard, l'Algérie s'est rapidement inscrite dans cette démarche en mettant en place les instruments législatifs avec notamment, une loi laquelle portant sur la protection et la valorisation du littoral s'implémentant progressivement dans GIZC, un cadre institutionnel, le Commissariat national du littoral et ses délégués régionaux au niveau des 14 wilayas du littoral et enfin, des moyens financiers

avec le littoral national du littoral. Cherif Rahmani, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, a profité de l'occasion pour rappeler les mesures prises par son ministère pour la protection de l'environnement, principalement l'imposition de taxes sur la pollution aux entreprises polluantes basées sur le genre et la quantité de pollution produite.

Par ailleurs, la réalisation de 25 stations d'épuration est prévue d'ici 2014. Les parcs naturels de Gouraya, Taza et El Kala ainsi que l'île de Habibas sont classés comme réserves naturelles et l'île de Radigoun à Ain Tenouchent et celle de Chenoua/Arce de Koussil sont, quant à elles, en cours de classement.

Mme Marié Lina Siba Meïche, coordinatrice du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) considère que l'Algérie a fait des progrès et économiques de la Méditerranée et a acquis la valeur marchande des côtes qui connaissent toutes les formes de concentration humaine, économique et autres avec les différents acteurs qui

peut être, dépassant la qualité esthétique de cet espace. Elle préconise une sensibilisation de tous les acteurs dans le cadre d'une approche participative au niveau local et une action publique plus efficace. De son côté, Mme Zekka Saïdouch, directrice du Centre d'actions prioritaires ICAR/INP, est restée sur le protocole de Barcelone qui, tout en étant en vigueur, que cette année et qu'il demeure un modèle qui inspire d'autres nations côtières en matière de prévention de risques et de lutte contre toutes les formes d'agression dans le cadre d'une gestion intégrée à tous les niveaux et à tous les échelons.

Interpellée par El Djazair.com, en marge de cette journée sur la démarche algérienne, Mme Zekka Saïdouch dit que « le littoral qui se fait en Algérie et en Méditerranée en matière de gestion côtière, de préservation et de protection du littoral doit être vu dans le grand cadre, à savoir, changer de langage pour la sensibiliser pour un meilleur comportement envers le littoral. Je connais bien l'Algérie littorale et vous, depuis 2002, quand j'ai commencé à piloter le programme d'aménagement de la zone côtière algérienne. Elle a fait d'énormes progrès et une écoute attentive s'est mise au niveau du ministère de l'Aménagement avec des consultants et un excellent travail a été réalisé, ce qui a permis de développer de grands chantiers dans d'autres wilayas comme Annaba, Oran, A. chaque fois que je visite l'Algérie, je vois d'énormes progrès en matière de protection du littoral. Je suis sûr que la gestion intégrée entre les secteurs a changé le manière de travailler sur la côte et sur le littoral ».





Aquarev  
N° 11  
Novembre 2011



Face à la grande dégradation de l'environnement et l'insalubrité de la plage du Rocher Blanc dans la localité de Coud-el-Belad, l'association MARENOSTRUM, a lancé un appel aux adhérents, aux sympathisants ainsi qu'aux citoyens de

la ville pour participer à une large opération de nettoyage réfléchi. Avec un grand engouement, des bénévoles amoureux de la nature, tous âges confondus, parmi eux la gent féminine, ont répondu présent.

L'action de collecte des déchets abandonnés par des estivants et des campeurs insouciant de l'environnement, a concerné trois zones distinctes, à savoir, le fond de mer et le récif qui a été nettoyé par une dizaine de plongeurs dont le plus jeune, Ayemen Cherif-Silmani, est âgé de 14 ans. Ce fut ensuite la plage qui a été nettoyée essentiellement par une vingtaine d'enfants et de femmes et pour finir la ceinture boisée et le Rocher Blanc, très au propre par une vingtaine de jeunes et d'habitants du site.



Cette initiative a été chapeauté et dirigé avec énergie par l'écopologue et spécialiste en aménagement du littoral, M. Iyès Ramus. Ce dernier a tenu à souligner que «ce type d'action se multiplie à travers tout le littoral et à l'approche d'année, particulièrement avec la saison estivale. Cependant, il n

Il ne suffit pas de concentrer ses efforts sur l'unique action du simple nettoyage. Il faut marquer son passage en visant le nettoyage réfléchi en misant sur les outils de communication et en créant des ateliers de sensibilisation afin d'intéresser les citoyens à la protection de l'en-

**Il ne suffit pas de concentrer ses efforts sur l'unique action du simple nettoyage, il faut marquer son passage en visant le nettoyage réfléchi**



vironnement». Il s'est également adressé aux nombreux plongeurs amateurs et professionnels en les appelant à adopter un geste écologique qui consiste à nettoyer les fonds marins à chaque plongeon.

L'association a été confortée par la présence et la participation des plongeurs volontaires de l'unité marine de la Protection civile de Chercheil munis de deux zodiacs, d'une ambulance médicalisée et de deux véhicules d'intervention

contre tout éventuel déclenchement de feu de forêt. Le Directeur général de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que le Directeur de l'EPIC de Tipaza ont tenu à marquer leur présence. Pour sa part, l'invité d'honneur, M.



31 Aquarev

Aquarev

N° 11

Novembre 2011

**Environnement**



Gérard Bourret, plongeur professionnel et navigateur établi en Algérie, a jeté une bouteille à la mer en lançant un appel direct aux différents supports médiatiques leur demandant de «jouer le jeu» en couvrant de telles initiatives genre afin de contribuer à la sensibilisation d'un plus large public. Quant à Djamel Bensalada, un habitant des lieux, bénévole lui et sa petite famille, il dira que «les estivants doivent faire preuve d'un plus large esprit de civisme en ramenant avec eux des sachets pour y mettre les restes de leurs repas, ainsi, ils garderont les plages plus propres pour leur prochain retour sur les lieux». Nous apprenons sur place, de source confirmée, que la plage du Rocher Blanc est interdite à la baignade. Pour rappel, l'été dernier deux enfants, de 12 et 14 ans, s'y sont noyés.

**«Nous avons tenu à ce que les parents associent leurs enfants à cet événement afin de leur inculquer dès leur plus jeune âge le respect de l'environnement.»**



Ce fut alors au président de l'association, M. Fethi Chennatiou de conclure par ces mots: «Nous avons tenu à ce que les parents associent leurs enfants à cet événement afin de leur inculquer, dès leur plus jeune âge, le respect de l'environnement. Je tiens toutfois à féliciter et à remercier tous les

32 Aquarev

## PROTECTION DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN

# «Beaucoup reste à faire», selon Cherif Rahmani

**Célébré hier, le Jour méditerranéen de la côte a été l'occasion pour les spécialistes de tirer, encore une fois, la sonnette d'alarme concernant les dangers auxquels sont exposées les zones côtières et plus spécialement celles de la rive sud de la Méditerranée.**

F.Zohra B. - Alger (La Soir) - Intervenant hier, lors de la célébration de la Journée dédiée à la Méditerranée, Cherif Rahmani a déclaré que, «l'Algérie ne peut plus se limiter durablement le dos à la mer et ignorer son patrimoine».

Pour cette année, l'Algérie partagera les programmes spécifiques au thème de la protection de la Méditerranée, territoire maritime de 22 pays riverains et appartenant à trois continents. Cette région est aussi la plus fragile au monde, alertent les spécialistes. A ce propos M. Cherif Rahmani dira que la zone menacée, soit la partie démographique, l'accroissement des établissements humains ainsi que les activités économiques et les flux touristiques. Ainsi, 35% de la population méditerranéenne vit sur 15% de la superficie des pays riverains.

comme la population des régions côtières est passée de 95 millions en 1970 à 143 millions en 2000, et pourrait atteindre 200 millions en 2030. Ceci alors que le nombre des villes a pratiquement doublé en un demi-siècle a rappelé le ministre. Il citera, par ailleurs, les dangers qui menacent les côtes au quotidien tels que l'artificialisation des sols qui progressent à un rythme jugé inquiétant, les rejets agricoles, industriels et domestiques ainsi que la surexploitation des ressources en eau et les érosions côtières.

Cherif Rahmani mettra aussi en évidence le fait que 104 espèces en danger ont été recensées dans la zone, en plus de la baisse des stocks en danger. «Devant l'ampleur des menaces, la communauté des Nations méditerranéennes se devait de mettre un terme à la dégradation et faire reculer les menaces. Les pays concernés ont mis en place des instruments légaux et institutionnels», a déclaré le ministre - notant, en outre, que l'Algérie mène depuis une quinzaine d'années une politique volontariste de protection et de valorisation du littoral. Il évoquera en outre notamment l'adoption par l'Algérie en 2002 de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral, la création du commissariat national du littoral du fond du littoral ainsi que l'élaboration des plans d'aménagement côtiers.

Selon le ministre, toutefois, beaucoup reste à faire, en dépit des différents programmes et modes de financement ainsi que du programme d'épuration des eaux rejetées ma en place. Ce dernier consiste en une prise en charge des eaux usées d'une capacité de 600 millions de m<sup>3</sup> par an et qui a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. Il est destiné à assurer le traitement de 90% des effluents en 2014. Le ministre assure aussi que l'avenir appartient à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La célébration, expliquera le ministre, sera aussi l'occasion d'aller vers des actions de sensibilisation des populations et la promotion des programmes d'éducation environnementale. Cette année, sera mise en valeur l'initiative pour la Méditerranée et la mer dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières. F.Z.B.



Rahmani met en garde contre les dangers qui menacent les côtes

Le Soir d'Algérie, 26.09.2011

## RAHMANI NOMMÉ AMBASSADEUR DE LA CÔTE

# Il faut sauver la Méditerranée !

Par Anel Bouattou

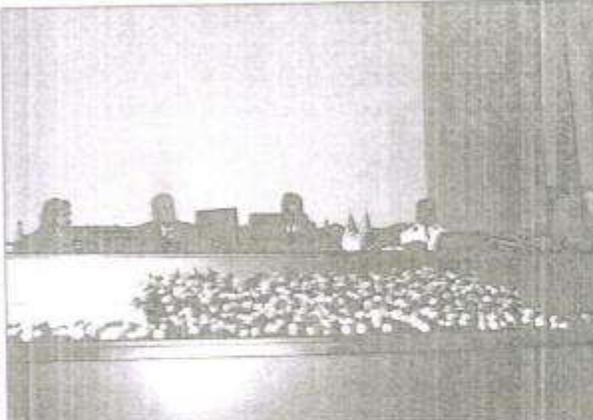
**L**a Méditerranée, l'une des régions les plus riches au monde en termes de diversité animale et végétale, est aussi l'une des plus menacées. La mer méditerranéenne abrite aujourd'hui des records de pollution de l'eau. Les experts évaluent à 80 millions de kilos d'hydrocarbures par an les rejets des navires en Méditerranée. Les déchets industriels, les eaux usées et autres pollutions agricoles sont responsables de 30% de la pollution de la mer. Sans parler du réchauffement climatique qui a également des impacts négatifs sur la biodiversité méditerranéenne. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de protection au plus vite. C'est l'objectif même d'une initiative louable célébrée depuis 2008 - le jour de la côte en Méditerranée. Un événement organisé pour la première fois en Algérie (Alger accueille la célébration centrale), en présence de nombreux experts méditerranéens, spécialistes dans les questions environnementales, et des partenaires de la rive nord et sud. Une rencontre inédite, organisée, hier, par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, au palais des Nations, en présence du ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, et de personnalités politiques et scientifiques des pays de la région méditerranéenne. Cherif Rahmani, nommé «ambassadeur de la côte», a rappelé, dans ses discours, les différentes conventions, notamment celle de Barcelone pour la protection du littoral et la lutte contre la pollution en Méditerranée, dont la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), qui dit-il est «l'outil de gestion le plus efficace pour le développement durable de littoral». Le ministre a évoqué la politique menée par l'Algérie depuis 2002 pour la valorisation du littoral, (lois, création d'un commissariat national du littoral, balisage et bornage des limites du littoral...).

Au-delà du problème préoccupant, celui relatif aux eaux usées. Elles sont effectivement rejetées dans la Méditerranée, alors que seule la moitié des villes côtières les traitent avant de les rejeter dans la mer. Dans notre pays, la gestion de produits toxiques est mal assurée, et bien souvent des centaines de milliers de kilogrammes de composants industriels défectueux sont stockés aux abords des côtes, et des déchets industriels sont rejetés. Rahmani abordera ce sujet, expliquant qu'un important programme d'épuration des eaux usées, d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an, a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, visant à assurer le traitement de 90% des effluents à l'horizon 2014. Il fera part aussi de la réalisation de plusieurs stations d'épuration. Le ministre soulignera, par ailleurs, que l'Algérie renouvelle son appel à la réalisation de l'observatoire de la Méditerranée et a mis à la disposition de la communauté méditerranéenne au cœur de la ville d'Oran des infrastructures sur son terrain de 20Ha.

Un peu plus tard, Rahmani déclarera à la presse, que les nouvelles taxes écologiques, dans le cadre de la lutte contre la pollution d'origine industrielle en application de principe «pollueur-payeur», sont applicables depuis une année. Les politiques continentales commencent sérieusement à prendre conscience de la situation grave dans laquelle est plongée la Méditerranée. La journée d'hier a été marquée par la participation d'un panel d'experts, notamment Maria LUISA Silva coordinatrice du PAM, Zeljka Skaricic, directrice du CAR/PAP.

Le jour de la côte est un événement clé de la campagne de sensibilisation à la valeur de la côte, qui va être lancée et mise en œuvre dans le cadre du projet du SMAP III Map/Met/Project, à travers une gestion intégrée de la zone côtière pour bien gérer ses côtes.

De son côté, le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, insistera lui aussi sur l'urgence de protéger l'environnement, mettant l'accent sur l'augmentation du nombre stations d'épuration d'eaux usées. S'agissant de nouel Haïrach, il dira que les études confiées à un bureau sud-corréen seront achevées d'ici la fin l'année, après quoi les travaux d'aménagement démarrent vue de le transformer, a-t-il assuré, en zone verte à l'instar du jardin d'essai. A.



La Tribune,  
26.09.2011



JOUR DE LA CÔTE MEDITERRANÉENNE

**Cherif Rahmani nommé ambassadeur de la Côte**

La célébration pour la première fois en Algérie du "Jour de la Côte méditerranéenne", lancé officiellement, hier, à Alger, a vu la nomination de M. Cherif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, comme ambassadeur de la Côte.



LE JOUR de la Côte était célébré en présence de personnalités politiques et scientifiques des pays de la région. "Les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes" est le principal thème de cette journée célébrée le 25 septembre chaque année depuis 2009 dans un pays de la Méditerranée. Plusieurs personnalités avaient été nommées ambassadeurs de la Côte, parmi lesquelles la princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement et M. Renato Sora, président de la région de Sardaigne pour son soutien aux initiatives en matière d'aménagement et de gestion de la zone côtière.

Sefta L.

Le Maghreb, 26.09.2011

M. CHERIF RAHMANI À PROPOS DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN

**L'avenir appartient à la gestion intégrée des zones côtières**

À l'occasion de la célébration du Jour de la Côte, une rencontre a été organisée, avant-hier, à Alger pour mettre en avant la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), un instrument de développement durable du littoral méditerranéen, qui se trouve, particulièrement, menacé par la pollution.



M. CHERIF RAHMANI, le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a accentué sur le fait que la gestion intégrée des zones côtières était l'outil le "plus efficace" pour le développement durable du littoral. Le poids démographique, l'accroissement des activités économiques et des flux touristiques "dégradent de manière inquiétante des milieux fragiles et engendrent des conflits et des arbitrages douloureux quant à

l'usage des ressources naturelles et culturelles", a ajouté Rahmani, lors de l'inauguration des travaux célébrant le jour de la côte. Le ministre a rappelé, à cet effet, que l'Algérie menait depuis une dizaine d'années une "politique volontariste" de protection et de valorisation du littoral, citant à cet effet notamment la promulgation d'une loi sur le littoral, l'élaboration des programmes et plans d'aménagement côtier et le freinage de la littoralisation. Affirmant que "l'avenir appartient à la GIZC", il a précisé que des plans d'aménagement côtier (PAC) pour les 14 wilayas

constituant le littoral avaient été élaborés ou en cours d'élaboration avec l'aide d'une expertise internationale. Le ministre a réitéré, par ailleurs, l'appel de l'Algérie à la réalisation de l'Observatoire méditerranéen de protection du littoral, en mettant à la disposition de la communauté méditerranéenne à Oran, capitale de l'Ouest algérien, des infrastructures sur un terrain de 20 hectares. S'agissant des aires protégées il a annoncé que deux aires marines protégées, en l'occurrence l'île de Rachgoun (Beni Saf, extrême nord-ouest) et le Mont Chenoua/Anis de Kouail

(Tipaza) étaient en cours de classement. Le ministre a affirmé, d'autre part, que le programme d'aménagement côtier de la région algérienne était "le premier projet abouti" car s'appuyant, a-t-il dit, sur une "véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier". Evoquant l'épuration des eaux usées, il a rappelé le lancement d'un programme d'épuration des eaux usées d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement visant à assurer le traitement de 90% des affluents à l'horizon 2014. Il a cité à cet effet la réalisation de 31 stations d'épuration, de 14 autres "en cours d'achèvement", la réhabilitation de 2 stations d'épuration et la réalisation de 7 stations de lagunage et de 6 autres en cours de construction. Le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, a indiqué, de son côté, que les études techniques pour l'assainissement de oued El Harrach (Alger), confiées à un bureau d'étude coréen, "seront remises aux instances concernées avant la fin de l'année en cours". Il a ajouté que le projet vise à créer une zone verte et de plaisance "à

peu près identique au jardin d'essai d'El Hamma" à Alger. Maria Luisa Silva Majais, coordinatrice du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a indiqué, pour sa part, que l'image du littoral méditerranéen demeure "disparite" malgré les progrès "incontestables" enregistrés au cours des dernières années en matière de dépollution des eaux et par l'adoption d'un cadre avancé de coopération pour la protection des zones côtières. "Il nous reste à accomplir des efforts considérables pour parvenir à de améliorations tangibles au niveau local pour mettre un terme aux pratiques nocives affectant notre littoral", a-t-elle ajouté. Six pays ont ratifié le protocole GIZC (France, Slovénie, Albanie, Espagne, Union Européenne et la Syrie) entré en vigueur le 24 mars 2011 deux ans après son ouverture à la ratification. Le GIZC, qui est un instrument légal unique pour le développement durable de la côte, permet de garantir que les actions humaines sont entreprises en essayant d'équilibrer les buts et les priorités économiques, sociales et environnementales dans une perspective à long-terme.

Sefta L.

Midi Libre, 26.09.2011



Chérif Rahmani l'a déclaré hier

# Les entreprises polluantes seront sanctionnées

■ L'Algérie franchit un pas et qui n'est pas des moindres, dans la protection de son milieu naturel d'une manière générale, et de son environnement aquatique et marin en particulier.

Par Lynda N. Bourabrah

**S**on Chérif Rahmani, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui répondait hier aux questions de la presse en marge de la célébration du Jour de la côte méditerranéenne, l'Algérie possède désormais un cadre juridique, et ce, depuis une année, qui permet d'incriminer les pollueurs industriels. Aussi, le ministre dira que « nous savons fondamentalement ce que les entreprises rejettent comme déchets polluants ». En ce sens, les entreprises et sociétés industrielles polluantes ont été recensées par son département. Ajoutant que « des limites d'alerte leur ont été fixées, qu'une fois dépassées, une sanction financière leur est appliquée par le biais d'une taxe payée par l'entreprise pollueuse ». Au-delà de cette première sanction et si l'entreprise persiste et dépasse le seuil de pollution toléré, « il y a la sanction pénale », lancera Chérif Rahmani. Par ailleurs, célébrée pour la première fois en Algérie, la Journée méditerranéenne de la côte a été un témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer, notamment pour les efforts consentis en matière de protection et de préservation du littoral et de son patrimoine naturel depuis la promulgation de la loi du littoral. Ce Jour de la côte a été aussi une occasion pour le ministre d'assurer des actions menées par l'Algérie dans le renforcement institutionnel, législatif et activités côtières durant cette dernière décennie dans la protection et la mise en valeur du littoral. En outre, le Jour de la côte, en plus d'être un événement central de la campagne de sensibilisation à la valeur des côtes méditerranéennes et aux dan-

gers auxquels les zones côtières sont exposées, il est également un moyen de promouvoir une vision différente pour un développement dans la future durable des côtes méditerranéennes. En outre, cet événement écologique et environnemental, commémoré au Palais des Nations à Alger, a été un espace de concertation, d'échanges entre les différents participants à cette circonstance dont essentiellement des personnalités politiques et scientifiques de l'ensemble des pays de la rive méditerranéenne, des institutions internationales, régionales et nationales actives dans le secteur de la protection de l'environnement marin et côtier. Par ailleurs, plusieurs interventions scientifiques et une conférence-débat ont marqué ce Jour de la Côte dont les thèmes



ont tourné autour des stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes. Pour sa part, M<sup>me</sup> Maria Luisa Silva Majas, coordinatrice du Plan d'Actions pour la Méditerranée (PAM) rencontrée en marge de l'inauguration officielle de cette Journée de la côte méditerranéenne, tout en reconnaissant « des efforts importants » de l'Algérie en matière d'environnement, a fait savoir que le PAM est en cours actuellement afin « de développer une stratégie nationale avec le gouvernement algérien, notamment avec le ministre de l'Environnement ». La coordi-

natrice indiquera également que des discussions pour réduire la production de substances particulièrement nuisantes pour l'environnement ainsi que les polluants les plus importants jetés dans la mer, et l'installation des serres protégées en mer, sont également engagées avec le gouvernement algérien. (\*) PAM : Une institution basée à Athènes, en Grèce. Elle a été créée pour les 21 pays riverains de la Méditerranée pour appuyer l'application et la coopération dans le domaine de l'environnement.

L.N.B.

## Selon Sellal

### Bientôt, un Jardin d'essai bis à Qued El Harrach

Rencontre en marge de l'ouverture de la célébration de la Journée de la côte méditerranéenne, Abdelmalek Sellal, ministre des Ressources en eau, indiquera que le dossier ou traitement des eaux de Qued El Harrach, remis à un bureau d'études sud-coréen sera finalisé à la fin de l'année en cours. Il s'agit, selon le ministre d'un grand projet qui « transforme ce site de Qued El Harrach en une grande coulée verte identique au Jardin d'essai d'El Hamma ». Dans le même ordre d'idées, Abdelmalek Sellal fera remarquer que Qued Seybouse à Annaba pose également un problème environnemental pour lequel un travail est en train de se faire entre les secteurs de l'environnement et de l'hydraulique pour traiter cette immense capacité d'eau polluée par les effluents industriels lourds qui se observent dans la mer. S'agissant de la protection du littoral, le ministre dira qu'un immense effort a été fait à Alger en ce sens où « le SEAAE, en moins de 5 ans, a retiré en service 18 plages qui étaient totalement polluées ». En matière de lutte contre les eaux usées, le département de Sellal vise « l'horizon 2014 d'arriver à traiter annuellement un million de m<sup>3</sup> d'eaux usées », contre actuellement 600 à 650 millions de m<sup>3</sup> par an avec la réalisation future de 44 nouvelles stations d'épuration. Par ailleurs, Sellal fera savoir que lors du dernier Conseil interministériel, le dossier de modernisation de la capitale a été étudié pour que l'ensemble des projets sur Alger « contribuent à donner plus de fluidité à cette ville, dans le but de lui donner cette nouvelle fonction de vivre avec la mer, à l'image de la ville de Barcelone ». Affirmant le rôle primordial de son secteur dans la protection de l'environnement, le ministre relèvera que la problématique des côtes algériennes est qu'il y a aujourd'hui encore des rejets sauvages difficiles à contrôler. Soulignant à ce propos la régression progressive, en Algérie, des maladies à transmission hydrique.



L.N.B.

El Moudjahid,  
26.09.2011

PROTECTION DU LITTORAL

# La pollution menace

● La célébration d'un tel événement à Alger marque un témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer.

Le littoral méditerranéen est aujourd'hui en danger et la Méditerranée est considérée comme l'une des mers les plus menacées du monde. C'est ce qu'a déclaré hier à Alger le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, M. Chérif Rahmani, lors de la commémoration du Jour de la Côte, un événement célébré pour la première fois en Algérie. Les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes constituent le principal thème de cette journée célébrée le 23 septembre de chaque année depuis 2009 dans un pays de la Méditerranée.

En présence de personnalités politiques et scientifiques des pays et de la région, M. Rahmani a expliqué que 104 espèces en danger de disparition ont été recensées parmi lesquelles le phoque moine et la tortue, sans parler de la baisse du stock halieutique.

Selon le ministre, 33% de la population méditerranéenne vit sur 13% de la superficie des pays riverains. Le processus de littoralisation est à l'œuvre. La population des régions côtières est passée de 95 millions en 1970 à 143 millions en 2000 et pourrait atteindre 200 millions en 2030. Le nombre des villes de plus de 10.000 habitants sur la ligne de côte a pratiquement doublé en un demi-siècle. L'artificialisation des sols progresse à un rythme inquiétant. Environ 40% des sols

aujourd'hui bénéficiés du fait des routes, des ports, des équipements et surtout de l'étalement urbain. Si la tendance persiste, la bande côtière (0-10 km) risque la saturation à l'horizon 2030. Les pollutions proviennent principalement des rejets agricoles, industriels et domestiques : les communes côtières qui génèrent de 20 à 40 millions de tonnes de déchets par an en 2000 pourraient produire, selon le scénario tendanciel, environ 100 millions de tonnes en 2030, c'est-à-dire le triple du volume actuel.

C'est elle, M. Rahmani a indiqué que la célébration du Jour méditerranéen de la côte à Alger marque un témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif et activités opérés au cours de cette dernière décennie dans la protection et la mise en valeur du littoral.

Il y a lieu de noter que le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, M. Chérif Rahmani, a été nommé ambassadeur de la Côte à l'oc-

casión du Jour de la Côte méditerranéenne célébré hier à Alger.

Plusieurs personnalités avaient été nommés ambassadeurs de la Côte, parmi lesquelles la princesse Laila Hanou, présidente de la Fondation Mohamed-VI pour la protection de l'environnement, et M. Renato Soru, président de la région de Sardaigne pour ses initiatives en matière d'aménagement et de gestion de la zone côtière.

Wassila Benhamed

QUED EL HARRACH  
Les études techniques d'assainissement prêtes avant la fin 2011

En marge de la célébration du Jour de la côte méditerranéenne à Alger, le ministre des Ressources en eau, M. Abdelmalek Sellal, a déclaré que son département s'occupe de la protection de l'environnement et surtout il participe à la politique de l'assainissement. A ce titre, et au niveau de la capitale, il a indiqué qu'il est arrivé avec SEAAE en moins de 5 ans à mettre en service 18 plages qui étaient totalement polluées. « En 1998-1999, il y avait seulement 25 stations d'épuration en Algérie, qui traitaient quelque 900 000 m<sup>3</sup> par an. Aujourd'hui on est arrivé à occuper 650 millions m<sup>3</sup> des eaux usées destinées à l'agriculture, et en 2015 nous allons récupérer un million de m<sup>3</sup>. Je pense que tout cela est une bonne chose pour la protection de l'Environnement », explique-t-il.

S'agissant de Qued El Harrach, le ministre a souligné qu'une étude avec les Sud-Coréens sera terminée à la fin de cette année, et que la zone sera par la suite une zone verte identique au jardin d'Essai. Par ailleurs il a indiqué qu'il a élaboré tout un dossier pour la modernisation de la capitale étudié récemment en Conseil des ministres. Il a déclaré que « dans ce projet, on s'intéresse plus à la mer. Dans le cadre de l'amélioration des capacités en eau potable, nous avons programmé la réalisation de 44 stations d'épuration ».

En ce qui concerne oued Mazafraïn, M. Sellal a expliqué qu'il ne pose aucun problème pour l'environnement. C'est Seybouse, à Annaba, qui pollue la mer. A ce sujet, il y a un travail qui se fait au niveau de l'environnement et dans le secteur de l'hydraulique.

W. B.



## Célébration du Jour de la Côte «L'avenir appartient à la gestion intégrée des zones côtières»

*La gestion intégrée des zones côtières (GIZC), un instrument de développement durable du littoral méditerranéen, menacé notamment par la pollution, a été mise en avant lors d'une rencontre dimanche à Alger à l'occasion de la célébration du Jour de la Côte.*

**L**e ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani, a affirmé que la gestion intégrée des zones côtières était l'outil le plus efficace pour le développement durable du littoral. Le poète démographe, l'accroissement des activités économiques et des flux touristiques «dégradent de manière inquiétante des milieux fragiles et engendrent des conflits et des arbitrages douloureux quant à l'usage des ressources naturelles et culturelles», a déclaré M. Rahmani à l'ouverture des travaux célébrant le Jour de la Côte. Le ministre a rappelé, à cet effet, que l'Algérie menait depuis une dizaine d'années une politique volontariste de protection et de valorisation du littoral, citant à cet effet notamment la promulgation d'une loi sur le littoral, l'élaboration des programmes et plans d'aménagement côtier et le frémissement de la littoralisation. Affirmant que «l'avenir appartient à la GIZC», il a précisé que des plans d'aménagement côtier (PAC) pour les 14 wilayas constituant le littoral avaient été élaborés ou en cours d'élaboration avec l'aide d'une expertise internationale. Le ministre a réitéré, par ailleurs, l'appel de l'Algérie à la réalisation de l'Observatoire méditerranéen de protection du littoral, en

mettant à la disposition de la communauté méditerranéenne à Oran, capitale de l'Ouest algérien, des infrastructures sur un terrain de 20 hectares. S'agissant des aires protégées, il a annoncé que deux aires marines protégées, en l'occurrence l'île de Rachgoun (Beni-Saf, extrême nord-ouest) et le Mont Chenoua-Anse de Kouail (Tipasa) étaient en cours de classement. Le ministre a affirmé, d'autre part, que le programme d'aménagement côtier de la région algérienne était «le premier projet abouti» car s'appuyant, a-t-il dit, sur une véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier. Évoquant l'épuration des eaux usées, il a rappelé le lancement d'un programme d'épuration des eaux usées d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement visant à assurer le traitement de 90% des effluents à l'horizon 2014. Il a cité à cet effet la réalisation de 21 stations d'épuration, de 14 autres «en cours d'achèvement», la réhabilitation de 2 stations d'épuration et la réalisation de 7 stations de lagunage et de 6 autres en cours de construction. Le ministre des Ressources en eau, M. Abdelmalek Sellal, a indiqué de son côté que les études techniques pour l'assainissement de oued El Harrach (Alger), confiées à un bu-



reau d'étude coréen, «seront remises aux instances concernées avant la fin de l'année en cours». Il a ajouté que le projet vise à créer une zone verte et de plaisance «à peu près identique au jardin d'essai d'El Hamma» à Alger. Mme Maria Luisa Silva Majais, coordinatrice du Plan d'action pour la Méditerranée (PAML) a indiqué, pour sa part, que l'image du littoral méditerranéen demeure «dégradée» malgré les progrès «indéniables» enregistrés au cours des dernières années en matière de dépollution des eaux et par l'adoption d'un

cadre avancé de coopération pour la protection des zones côtières. «Il nous reste à accomplir des efforts considérables pour parvenir à de améliorations tangibles au niveau local pour mettre un terme aux pratiques nocives affectant notre littoral», a-t-elle ajouté. Six pays ont ratifié le protocole GIZC (France, Slovénie, Albanie, Espagne, Union européenne et la Syrie) entré en vigueur le 24 mars 2011 deux ans après son ouverture à la ratification. Le GIZC, qui est un instrument légal unique pour le développement durable de la côte, permet de garantir que les

actions humaines sont entreprises en essayant d'équilibrer les buts et les priorités économiques, sociales et environnementales dans une perspective à long terme. Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Rahmani, a été nommé ambassadeur de la Côte à l'occasion du Jour de la Côte célébré pour la première fois en Algérie. «Les stratégies en matière de protection des aires côtières méditerranéennes était le principal thème de cette journée célébrée chaque 25 septembre depuis 2009 dans un pays de la Méditerranée.

### «Information et d'éducation en milieu marin et du littoral» Bientôt des musées marins à Oran, Tipasa et Annaba



Trois projets de musées marins sont en cours de réalisation à Oran, Tipasa et Annaba, a indiqué dimanche à Alger le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani. «La réalisation des trois musées marins et de 48 maisons de l'environnement et du développement durable (Dar Djounia) permettra de disposer d'un outil privilégié d'information du public et d'éducation quant aux richesses du milieu marin et du littoral», a précisé M. Rahmani lors de la célébration du Jour de la Côte. S'agissant des aires protégées, il a annoncé que deux aires marines protégées, en l'occurrence l'île de Rachgoun (Beni-Saf, extrême nord-ouest) et le Mont Chenoua-Anse de Kouail (Tipasa) étaient en cours de classement, rappelant que l'Algérie dispose de 3 parcs naturels à savoir Gourays (2080 ha), Tata (3807 ha) et El-Kala (80 000 ha) et que les îles Habibus (au large d'Oran) avaient été classées réserve naturelle marine. Il a relevé, par ailleurs, que 14 aires marines ont été programmées dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier

(PAC) et feront l'objet d'études de délimitation, de protection et d'aménagement. Le ministre a affirmé, d'autre part, que le programme d'aménagement côtier de la région algérienne était «le premier projet abouti» car s'appuyant, a-t-il dit, sur une véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier. Pour lui, cela a été possible grâce à une «maîtrise» de l'urbanisation, de la lutte contre les pollutions liées au rejet des eaux usées et des déchets solides et de la gestion intégrée des ressources en eau et des zones côtières. Évoquant l'épuration des eaux usées, il a rappelé le lancement d'un programme d'épuration des eaux usées d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement visant à assurer le traitement de 90% des effluents à l'horizon 2014. Il a cité à cet effet la réalisation de 21 stations d'épuration, de 14 autres «en cours d'achèvement», la réhabilitation de 2 stations d'épuration et la réalisation de 7 stations de lagunage et de 6 autres en cours de construction.

D'APRÈS CHERIF RAHMANI

## 40% des sols de la bande côtière bétonnés

L'Algérie a célébré, hier, pour la première fois, le jour de la côte, centré autour des stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes, avec la participation de personnalités politiques et scientifiques de pays méditerranéens, d'institutions internationales, nationales et régionales agissant dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier.

Lancée officiellement par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani, le jour de la côte méditerranéenne, est célébré le 25 septembre de chaque année depuis 2009 dans un des pays de la Méditerranée. Le jour de la côte verra, cette année, la mise en exergue de l'Initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (Paguas). Cette journée marque également un témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif et des activités opérés au cours de cette dernière décennie dans la protection et la mise en valeur du littoral, a souligné Cherif Rahmani. Il a ajouté : «C'est un espace d'échange, d'évaluation des actions de protection de l'environnement naturel des côtes méditerranéennes, de concertation entre les partenaires internationaux, les autorités nationales et locales de chaque pays. Destinée à sensibiliser l'opinion à la problématique de la Méditerranée, cette journée vise aussi, selon le ministre, à inciter les politiques et autres acteurs économiques et sociaux à réaffirmer leur engagement à protéger et sauvegarder ce patrimoine qui constitue le littoral méditerranéen. Abordant le diagnostic effectué par le Plan Bleu, le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a souligné que les régions côtières qui occupent 13% du territoire national, abritent 33% de leur population et que l'artificialisation des sols progresse à un rythme inquiétant, dont 40% environ sont aujourd'hui bétonnés, en plus de l'identification de 101 points prioritaires de pollution. D'autres problèmes identifiés, notamment l'intrusion marine, le recul de la biodiversité, les invasions biologiques ainsi que le changement climatique. A l'ordre du jour de cet événement, plusieurs interventions d'ordre scientifique ont été, notamment celle de la coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), Maria-Luiza Silva Meijas, de la directrice du Centre d'activités régionales et du programme d'Actions prioritaires (CAR/PAP), Zeljka Skaricic. Aussi, une conférence-débat animée par les mêmes intervenants en plus de la directrice générale de l'Environnement et du développement durable, Dalila Boudjemal.

Cherif Rahmani a déclaré que la gestion intégrée des zones côtières représentait l'outil de gestion le plus efficace pour le développement durable du littoral, en traitant les conflits, les complé-



Cherif Rahmani a déclaré que la gestion intégrée des zones côtières représentait l'outil de gestion le plus efficace pour le développement durable du littoral.

mentarités et des synergies entre les activités humaines dans le littoral et les zones côtières, ainsi que de leurs conséquences sur les ressources et les écosystèmes côtiers.

### SOLUTION : ÉQUILIBRER ENTRE LES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour le ministre, les activités humaines sont réalisées afin d'équilibrer entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective à long terme et en vue de faciliter le dialogue entre les différents secteurs et niveaux du gouvernement, auquel s'attache la Giac, ainsi que de trouver des accords et compromis entre toutes les parties impliquées dans l'utilisation des ressources côtières. A ce propos, le ministre a déclaré «la gestion intégrée de la zone côtière est un processus participatif qui implique une planification stratégique prenant en compte les valeurs, les traditions, les besoins, et les priorités locales pour une gestion efficace de la côte». S'agissant de la politique de protection et de valorisation du littoral, le ministre de l'Aménagement du territoi-

re et de l'Environnement a souligné, durant cette journée, qui avait pour thème « Les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes », que l'Algérie mène depuis une dizaine d'années, une politique volontariste dans ce sens et qui a atteint sa phase de maturité. Une politique menée par la promulgation d'une loi sur le littoral qui prescrit, notamment, la délimitation et le bornage et le cadastre du littoral et leur lancement, la création du Commissariat national du littoral (CNL), du Fonds national du littoral, ainsi que l'élaboration de programmes et plans d'aménagement côtier (PAC), la lutte contre la pollution, et de la création d'aires protégées marines, freinage de la littoralisation.

Cherif Rahmani a, ensuite abordé, entre autres, programmes de valorisation, l'important programme d'épuration des eaux usées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, d'un programme national d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine, élaboré dans le cadre du programme MED-POL.

Nabila Chikhi

### L'INTERVENTION DE LA PROTECTION CIVILE A É

## Le siège de l'ADE ravagé par

Le siège de l'Algérienne des eaux (ADE), qui se trouve non loin du ministère des Ressources en eau, à Kouba, Alger, a été entièrement ravagé par un incendie, hier, aux environs de midi.

Selon les témoignages de certains responsables rencontrés sur les lieux, les éléments de la Protection civile ont été alertés juste après que soit constaté une fumée noire se dégageant des locaux de la direction générale de l'ADE. Cependant, nos interlocuteurs feront remarquer que l'intervention des agents de la Protection civile a été tardive. En effet, Aouchiche Lahcene, le secrétaire général de l'Office

national de la météorologie locale, qui se trouve juste à côté des lieux du drame, déclare que des éléments de la Protection civile ne sont arrivés qu'après que le siège de l'ADE soit réduit en cendres. «Nous avons alerté les pompiers à 12h15, mais ces derniers ne sont arrivés sur les lieux que vers 12h35», dira-t-il. Et d'ajouter : «On aurait pu éviter cette catastrophe si ces éléments sont arrivés tôt». Toujours selon Aouchiche Lahcene, «la raison de cet incendie aurait été des matières inflammables stockées dans le siège de l'ADE». Dans ce sens, il convient de signaler qu'une partie du siège de l'Office national de la métro-

logie, qui est spécialement la vérification des moments de mesure dépend du ministère de l'Industrie, a été touché par les feu flammes qui se des lieux où s'est l'incendie.

D'autre part, no locuteur fera savoir propositions ont été au ministère de construction d'un dur, il y a de cela deux ans mais aucune favorable n'a été donnée à nos doléurs siège en préfabriqué sente un risque pour des fonctionnaires vaillent dans ledit «D'ailleurs, on a

Le Courrier,  
26.09.2011



## Oran, Tipasa et Annaba Réalisation en cours de trois musées marins

Trois projets de musées marins sont en cours de réalisation à Oran, Tipasa et Annaba, a indiqué dimanche à Alger le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Chérif Rahmani. «La réalisation des trois musées marins et de 48 maisons de l'environnement et du développement durable (Dar Dounia) permettra de disposer d'un outil privilégié d'information du public et d'éducation quant aux richesses du milieu marin et du littoral», a précisé Rahmani lors de la célébration du Jour de la Côte. S'agissant des aires marines protégées, il a annoncé que deux aires marines protégées, en l'occurrence l'île de Rachgoun (Beni Saf, extrême nord-ouest) et le Mont Chenoua/Anse de Kouali (Tipasa) étaient en cours de classement, rappelant que l'Algérie dispose de 3 parcs naturels, à savoir Gouraya (2 060 ha), Tara (3 807 ha) et El Kala (80 000 ha) et que les îles Habibas (au large d'Oran) avaient été classées réserve naturelle marine. Il a relevé, par ailleurs, que 14 aires marines étaient programmées dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) et feront l'objet d'études de délimitation, de protection et



d'aménagement. Le ministre a affirmé, d'autre part, que le programme d'aménagement côtier de la région algérienne était «le premier projet abouti» car s'appuyant, a-t-il dit, sur une «véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier». Pour lui, cela a été possible grâce à une «maîtrise» de l'urbanisation, de la lutte contre les pollutions liées au rejet des eaux usées et des déchets solides et de la gestion intégrée des ressources en eau et des zones côtières. T. F.

*Le Jour d'Algérie, 27.09.2011*

Demain, à 9h, au palais des Nations

## Journée de la côte méditerranéenne

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, en collaboration avec le plan d'action pour la Méditerranée, organise la célébration de la Journée de la côte méditerranéenne sur le thème « Il est temps d'agir pour une gestion durable de notre côte », qui se tiendra demain, à 9h, au palais des Nations Club des Pins Alger.



*El Moudjahid, 24.09.2011*

## CELEBRATION DU JOUR MEDITERRANÉEN DE LA CÔTE À ALGER

Alger abritera demain (dimanche), la célébration du Jour méditerranéen de la côte, centrée autour des stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. La célébration annuelle de cette manifestation, chaque 25 septembre depuis l'année 2009, verra la participation de personnalités politiques et scientifiques des pays méditerranéens, des institutions internationales, régionales et nationales agissant dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier, ajoute la même source. Célébré annuellement dans un pays

méditerranéen, le Jour méditerranéen de la côte verra cette année la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (PEGASO). Cette journée marquera également un «témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les actions de sensibilisation et d'éducation environnementale menées sur le terrain et fondées sur l'approche participative des associations et du citoyen dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Plusieurs interventions d'ordre scientifique et une conférence-débat marqueront cette journée.

*Horizons, 24.09.2011*

## Demain dimanche à Alger Célébration du Jour méditerranéen de la côte

L'Algérie abritera dimanche prochain la célébration du Jour méditerranéen de la côte, centrée autour des stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. La célébration annuelle de cette manifestation, chaque 25 septembre depuis l'année 2009, verra la participation de personnalités politiques et scientifiques des pays méditerranéens, des institutions internationales, régionales et nationales agissant dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier, ajoute la même source. Célébré annuellement dans un pays méditerranéen, le Jour méditerranéen de la côte verra cette année la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (Pegaso). Cette journée marquera également un «témoignage en faveur de l'action de l'Algérie» pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif et des activités opérés au cours de cette dernière décennie dans le protec-



tion et la mise en valeur du littoral. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les actions de sensibilisation et d'éducation environnementale menées sur le terrain et fondées sur l'approche participative des associations et du citoyen dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Plusieurs interventions d'ordre scientifique et une conférence-débat marqueront cette journée.

Camélia L.

*Le Jour d'Algérie, 24.09.2011*

## Jour de la côte méditerranéenne

# Tout le monde s'accorde à dire que beaucoup reste à faire

→ La Méditerranée, par sa biodiversité unique au monde, est confrontée de plus en plus à des menaces, plus particulièrement sa côte qui fait l'objet d'agressions au quotidien.

La célébration du «Jour de la côte méditerranéenne» à Alger, hier, pour la première fois depuis son lancement en 2009, s'est articulée autour d'une conférence sur «les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes», organisée par le ministère de l'Environnement. Des experts, des chercheurs scientifiques, des personnalités politiques des pays de la région se sont retrouvés en vue d'évaluer les étapes franchies en matière de protection de la côte, sur le plan législatif et institutionnel au niveau national et régional. Si les intervenants dont le ministre de l'Environnement, Cherif Rahmani, se sont accordés à indiquer «que beaucoup reste à faire», les avancées enregistrées sur la question illustrent les possibilités de parvenir à préserver ce qu'il en reste. A ce propos, il est à noter qu'en 2004, seulement cinq pays méditerranéens, le Liban, l'Espagne, l'Algérie, la France et la Grèce disposaient d'une loi-cadre sur le lit-



▣ La préservation de l'environnement est l'affaire de tous. (Photo: D. R.)

toral. Trois agences spécialisées pour le littoral existent en Algérie, Tunisie et France. Depuis, l'intérêt pour la sauvegarde et la protection de la côte méditerranéenne est intégré dans les politiques nationales et sur les plan bilatéral régional. Avec ses 1 280 km de côte, Alger, dans une approche politique relative au développement durable, oeuvre à répondre aux défis qui s'imposent, et ce, par une gestion intégrée des zones côtières. Cette année, la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire illustre amplement la portée du

développement de la gestion intégrée des zones côtières (Pegaso). L'évaluation des actions de protection de l'environnement naturel des côtes méditerranéennes à divers niveaux par les participants permettra d'ouvrir des perspectives en la matière sur les plan national, bilatéral régional et international. L'Algérie a, pour rappel, par sa politique de protection et de valorisation de ses côtes, promulgué la loi sur le littoral en 2002, mis en place du Commissariat national du littoral doté d'une antenne dans chacune des qua-

torze wilayas côtières. La nomination de Cherif Rahmani au poste d'ambassadeur de la côte à cette occasion illustre le rôle d'Alger dans le bassin méditerranéen, notamment en matière de préservation de cet espace des risques pouvant conduire à son déséquilibre. Les participants à la rencontre d'hier ont saisi cette opportunité pour porter la réflexion au niveau des défis de l'heure qui se posent en Méditerranée : les changements climatiques, l'intense activité économique dont la pêche causant des déséquilibres et l'urbanisation, pour ne

citer que ceux-là. «La qualité d'un milieu dépend très largement de l'intervention de l'homme», a indiqué hier M. Rahmani. Et d'ajouter plus loin dans son allocution que «gérer le littoral ne se décrète pas dans un contexte réputé complexe et un domaine par essence livré aux conflits d'usage et aux rapports de force et de pouvoir entre acteurs mus par des logiques différentes et des intérêts antagonistes». Il conclut que «la mer doit être le lieu par excellence où chaque acteur doit se sentir une partie du tout».

Karima Bennour

Actuel,  
26.09.2011

## Plaidoyer pour sa gestion durable

**Événement** ■ L'Algérie a abrité, hier, la célébration du «Jour méditerranéen de la côte» avec la participation de personnalités politiques et scientifiques de pays méditerranéens.

Info Soir,  
26.09.2011

L'objectif de cette initiative, née en 2008, est de lancer une campagne de sensibilisation à la valeur de la côte méditerranéenne en vue de promouvoir une stratégie capable d'assurer un développement durable sur nos côtes. Dans cette optique, les différents experts ont plaidé pour les changements des modèles de développement de la côte vers une meilleure durabilité. «La gestion intégrée de la zone côtière s'est avérée être l'outil de gestion le plus efficace pour le développement de la côte», ont souligné les différents intervenants au séminaire tenu au Palais des Nations. Selon eux, cette méthode de travail permet de traiter les conflits, des complémentarités et des synergies entre les activités humaines dans les zones côtières et de leurs conséquences sur les ressources et les écosystèmes côtiers.

bièmes du futur nous permet de réagir tôt pour que les développements positifs attendus soient plus importants et pour atténuer d'éventuels conflits et problèmes», soulignent-ils. En d'autres termes, c'est ce processus participatif, explique-t-il, qui implique une planification stratégique prenant en compte les valeurs, les traditions, les besoins et les priorités locales pour une gestion efficace de la côte.

Intervenant à l'occasion, Cherif Rahmani, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, a rappelé la politique menée par les pouvoirs publics visant la valorisation du littoral, et ce, à travers la promulgation d'une loi sur la protection de littoral ainsi que les différents dispositifs créés pour l'aménagement côtier et la

avertit-il, la menace sur le littoral méditerranéen persiste. D'où la nécessité, poursuit-il, d'avoir une vision globale et d'agir localement à travers des actions de renforcement institutionnel à grande échelle et de «fonder des alliances et des partenariats en réseau pour mieux aligner les capacités de réponse des rives sud et nord de la Méditerranée».

Par ailleurs, le ministre a dressé un constat sévère sur le littoral méditerranéen. A titre d'exemple, l'artificialisation de ses sols progresse à un rythme inquiétant, a-t-il remarqué. «Environ 40% des sols sont aujourd'hui bétonnés du fait des routes, des ports, des équipements et surtout de l'étalement urbain», a-t-il constaté en prévenant que si la tendance persiste, la bande côtière (0 - 10 km) risque la saturation à l'horizon 2030.

CHERIF RAHMANI, HIER, LORS DE LA CÉLÉBRATION DU JOUR DE LA CÔTE

## «L'avenir appartient à la gestion intégrée des zones côtières»

PAR AMAR AOUIMER

«**L**e littoral méditerranéen est aujourd'hui menacé. Les grandes lignes du diagnostic sévère réalisé par le Plan Bleu indiquent que la dégradation de la côte est vertigineuse et les risques de pollution sont importants. Pas moins de 33% de la population méditerranéenne vit sur 13% de la superficie des pays riverains. Le processus de littoralisation est à l'aube. La population des régions côtières est passée de 95 millions en 1970 à 143 millions en 2000 et pourrait atteindre 200 millions en 2030», a, notamment, déclaré, hier, le ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, au cours de la célébration de la Journée de la Côte, qui s'est déroulée au Palais des Nations.

La surpopulation sur le littoral commence à montrer ses effets négatifs en ce sens que l'anarchie urbaine et la pollution envahissent la mer Méditerranée.

En effet, Rahmani souligne que le nombre de villes de plus de 10.000 habitants sur la ligne de côte a pratiquement doublé en un demi-siècle.

Aussi, il a mis en rebef les dangers de l'avancée inquiétante du béton en précisant que «l'artificialisation des sols progresse à un rythme inquiétant. Environ 40% des sols sont aujourd'hui bétonnés du fait des routes, des ports, des équipements, et, surtout, de l'étalement urbain. Si la tendance persiste, la bande côtière (0-10 km) risque la saturation à l'horizon 2030».

Il devient impératif d'entamer des actions concrètes et rapides de dépollution de la côte méditerranéenne, et la contribution active de tout le monde est requise pour la protection de l'environnement, notamment en Algérie, où certaines plages et de larges bandes côtières doivent être nettoyées.

Dans cet ordre d'idées, «l'eutrophisation est en marche sachant que les pollutions proviennent principalement des rejets agricoles, industriels et domestiques. En effet, les communes côtières qui génèrent de 30 à 40 millions de tonnes par an, en 2000, pourraient produire, selon le scénario tendanciel

environ 100 millions de tonnes en 2030, soit environ le triple du volume actuel».

Aussi, Rahmani relève d'autres inconvénients qui portent préjudice à la mer et engendrent des dégâts, tels que l'intrusion marine qui résulte de la surexploitation des ressources en eau, l'érosion côtière touchant une part importante du littoral méditerranéen.

En outre, le ministre reconnaît que «la biodiversité recule, en ce sens que la mer Méditerranée est considérée comme l'une des plus menacées du monde».

La surface de cette mer est presque égale à la superficie du territoire de l'Algérie (le Bassin méditerranéen compte près de 3 millions de km<sup>2</sup> et chaque jour, elle est sillonnée par des dizaines de méthaniers et navires pétroliers, en plus des énormes quantités de déchets industriels et chimiques).

En rappelant que l'Algérie mène depuis une dizaine d'années une politique pragmatique volontariste de protection de l'environnement et de valorisation du littoral, il dira que «dans le cadre des programmes d'aménagement côtier pas moins de 14 autres marines sont programmées et feront l'objet d'études de délimitation, de protection et d'aménagement».

Rahmani, précise, cependant, que l'avenir appartient (bien sûr) à ceux qui se lèvent tôt) à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

«Des plans d'aménagement côtier (PAC) pour 14 vilayats constituant le littoral ont été en cours d'élaboration avec l'aide d'une expertise internationale», a-t-il souligné.

### NOUVEL APPEL POUR LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA MÉDITERRANÉE À ORAN

Par ailleurs, Rahmani a rappelé l'initiative de l'Algérie qui a appelé les pays riverains de la mer Méditerranée à contribuer à la réalisation de l'Observatoire de la mer Méditerranée à Oran.

Prénotant le développement durable, le ministre a insisté sur la nécessité de former,

informer, sensibiliser pour réussir les programmes de développement du milieu marin et du littoral.

Il s'agit, selon lui, de «partager avec les pays riverains une vision régionale, partager avec l'ensemble des partenaires une vision nationale, agir localement à travers des actions de renforcement institutionnel à grande échelle, et aussi fonder des alliances et des partenariats en réseau pour mieux aligner les capacités de réponse des rives sud et nord de la mer Méditerranée. En effet, dans cet esprit, il renouvelle son appel solennel à la réalisation de l'Observatoire de la mer Méditerranée et a mis à la disposition de la communauté méditerranéenne, au cœur de la ville d'Oran El Bahja, des infrastructures sur un terrain de 20 hectares.

Pour sa part, Maria Luisa Silva Mejias, coordinatrice du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a mis en exergue le rôle de la société civile et l'apport important de l'Etat dans la protection de l'environnement et du littoral exposés aux menaces de la pollution et de la dégradation.

«Les pays méditerranéens ont des atouts importants, car l'industrie touristique est importante dans cette région où 250 millions de touristes ont visité nos côtes en 2007, alors que à l'horizon 2025, plus de 350 millions de touristes y sont attendus. Ainsi, l'industrie du tourisme, de la pêche et le développement de l'aquaculture peuvent créer des emplois.»

Quant à Zeljka Skaricic, directrice du Centre d'activités régionale et du Programme d'actions prioritaires, elle a insisté sur l'application scrupuleuse de la Convention de Barcelone pour garantir le succès de la gestion intégrée des zones côtières en précisant que «ce protocole est entré en vigueur, en mars 2011, après des négociations ayant duré deux années et qui ont nécessité la contribution de 2.000 acteurs. Entre 2012 et 2019, les objectifs de renforcement des capacités seront atteints, notamment en ce qui concerne le GIZC pour le développement professionnel, la formation et l'éducation».

A. A.

Midi Libre,  
26.09.2011



**CÉLÉBRATION DU JOUR DE LA CÔTE MÉDITERRANÉENNE À ALGER**  
**RAHMANI : "LES POLLUEURS SERONT SANCTIONNÉS"**

La célébration en Algérie du jour de la côte méditerranéenne a été lancée officiellement, hier, au Palais des Nations du Club-Despina, par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani, en présence de personnalités des pays de la région, entre autres le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, Abdelghani El-Hamati, directeur général de la Société nationale, Mohamed Abdou Boulefel, directeur général des Douanes algériennes, Maria Luisa Silva Mejias, coordonnatrice adjointe du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), ainsi que le P-DG de Cavital, M. Issed Raboral.

À cette occasion, Cherif Rahmani a fait savoir que l'État passe désormais à l'action

pour lutter contre la pollution. Il a affirmé en marge de cette manifestation que des sanctions exemplaires allant jusqu'à des peines de prison seront prises à l'encontre des pollueurs.

"Il y a des taxes financières et fiscales sur les déchets solides et liquides dont s'acquittent les entreprises responsables de la pollution. Nous avons accordé un délai de trois ans pour que les entreprises se mettent au diapason. À présent, le délai est terminé, on passera directement aux sanctions. Il y aura des sanctions financières bien sûr, mais aussi de la prison."

De son côté, M<sup>me</sup> Maria Luisa Silva Mejias, coordonnatrice adjointe du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a rendu un hommage à

l'Algérie à travers le rôle important qu'elle est en train de jouer dans la sauvegarde du littoral méditerranéen. "On apprécie beaucoup les efforts consentis par l'Algérie qui suit les exhortations de la Convention de Barcelone. Il faut savoir aussi que l'Algérie est un pays qui a une écologie très vulnérable. Donc, il faut rester sur cette lancée et ratifier les accords pas encore adoptés, après on commencera à mettre en plan de gestion des activités côtières. Il y a un projet que le ministre va probablement annoncer et avec lequel on va coopérer, même si je ne pourrais dire avec détail, il s'agit d'une stratégie nationale de la gestion des côtes et aussi d'une stratégie locale. L'Algérie reste l'un des pays qui participe très activement. On espère

que l'Algérie sera le septième pays à ratifier le protocole."

Le ministre de l'Environnement a souligné hier que la clé de la réussite du plan de sauvetage du littoral passe par le citoyen qui joue un rôle-clé. "Au-delà des célébrations qui caractérisent cette journée de la côte, il faut voir ce que symbolise cette journée qui dure réellement toute une année. Les festivités, elles, auront une semaine sur l'ensemble des côtes algériennes avec différentes activités à cette occasion. L'important reste la sensibilisation sur les menaces qui pèsent sur la Méditerranée, en raison notamment du bétonnage excessif de nos côtes et d'un urbanisme anarchique."

CHERIF RAHMANI

Liberté, 26.09.2011

**Gestion intégrée des zones côtières mise en avant à Alger**

**Outil le plus efficace pour le développement durable du littoral**

*La gestion intégrée des zones côtières (GIZC), un instrument de développement durable du littoral méditerranéen, menacé notamment par la pollution, a été mise en avant lors d'une rencontre, dimanche à Alger, à l'occasion de la célébration du Jour de la Côte.*

Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani, a affirmé que la gestion intégrée des zones côtières était l'outil le plus efficace pour le développement durable du littoral.

Le poids démographique, l'accroissement des activités économiques et des flux touristiques dégradent de manière inquiétante des milieux fragiles et engendrent des conflits et des arbitrages douloureux quant à l'usage des ressources naturelles et culturelles, a déclaré Rahmani à l'ouverture des travaux célébrant le Jour de la côte.

Le ministre a rappelé, à cet effet, que l'Algérie menait depuis une dizaine d'années une «politique volontariste» de protection et de valorisation du littoral, citant à cet effet notamment la promulgation d'une loi sur le littoral, l'élaboration des programmes et plans d'aménagement côtier et le freinage de la littoralisation.

Affirmant que «l'avenir appartient à la GIZC», il a précisé que des plans d'aménagement côtier (PAC) pour les 14 wilayas constituant le littoral avaient été élaborés ou en cours d'élaboration avec l'aide d'une expertise internationale.

Le ministre a réitéré, par ailleurs, l'appel de l'Algérie à la réalisation de l'Observatoire méditerranéen de protection du littoral, en mettant à la disposition de la communauté méditerranéenne à Oran, capitale de l'Ouest algérien, des infrastructures sur un terrain de 20 hectares.

S'agissant des aires protégées il a annoncé que deux aires marines protégées, en l'occurrence l'île de Rachgoun (Beni



Saf, extrême nord-ouest) et le Mont Chenoua/Anse de Kouaifi (Tipaza) étaient en cours de classement.

Le ministre a affirmé, d'autre part, que le programme d'aménagement côtier de la région algéroise était «le premier projet abouti» car s'appuyant, a-t-il dit, sur une «véritable démarche de gestion intégrée appliquée à un territoire côtier». Evocant l'épuration des eaux usées, il a rappelé le lancement d'un programme d'épuration des eaux usées d'une capacité de 600 millions m<sup>3</sup>/an dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement visant à assurer le traitement de 90% des affluents à l'horizon 2014.

Il a cité à cet effet la réalisation de 31 stations d'épuration, de 14 autres «en cours d'achèvement», la réhabilitation de 2 stations d'épuration et la réalisation de 7 stations de lagunage et de 6 autres en cours de construction.

Le ministre des Ressources en

eau, Abdelmalek Sellal, a indiqué, de son côté, que les études techniques pour l'assainissement de oued El Harrach (Alger), confiées à un bureau d'étude coréen, «seront remises aux instances concernées avant la fin de l'année en cours». Il a ajouté que le projet vise à créer une zone verte et de plaisance «à peu près identique au jardin d'essai d'El Hamma» à Alger.

Maria Luisa Silva Mejias, coordonnatrice du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a indiqué, pour sa part, que l'image du littoral méditerranéen demeure «disparité» malgré les progrès «indéniables» enregistrés au cours des dernières années en matière de dépollution des eaux et par l'adoption d'un cadre avancé de coopération pour la protection des zones côtières.

ralu, a-t-elle ajouté.

Six pays ont ratifié le protocole GIZC (France, Slovaquie, Albanie, Espagne, Union Européenne et la Syrie) entré en vigueur le 24 mars 2011 deux ans après son ouverture à la ratification.

Le GIZC, qui est un instrument légal unique pour le développement durable de la côte, permet de garantir que les actions humaines sont entreprises en essayant d'équilibrer les buts et les priorités économiques, sociales et environnementales dans une perspective à long terme.

Cherif Rahmani, a été nommé ambassadeur de la Côte à l'occasion du Jour de la Côte célébré pour la première fois en Algérie. «Les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes» était le principal thème de cette journée célébrée chaque 25 septembre depuis 2009 dans un pays de la Méditerranée.

A.S

Le Citoyen,  
27.09.2011

## Chérif Rahmani : «Les entreprises polluantes seront sanctionnées»

**P**ROTÉGER l'environnement en général et le littoral en particulier a été l'un des plus importants objectifs la célébration hier du «jour de la côte». Une initiative destinée à sensibiliser et à impliquer décideurs, opérateurs économiques, ONG et autres acteurs sociaux dans la lutte contre la pollution. Le citoyen et les autorités locales devront être impliqués dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, a insisté M. Chérif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement en marge de la rencontre consacrée à la célébration du «jour de la côte méditerranéenne», au Palais des nations (Alger). Cette journée qui coïncide avec le 25 septembre et qui est célébrée annuellement depuis 2009, a

choisi comme thème «Le protocole est entré en vigueur». En effet, après sa signature à Madrid en janvier 2008 par six pays, le protocole GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière) est considéré comme «l'outil de gestion le plus efficace pour le développement durable du littoral», selon le ministre. Ce protocole traite, précise-t-il, des conflits, des complémentarités et des synergies entre les activités humaines dans le littoral et les zones côtières et de leurs conséquences sur les ressources et les écosystèmes littoraux et côtiers. «Cet instrument figure parmi la série de dispositions», ajoute l'orateur. Consacré par la convention de Barcelone (convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution, signée en 1976), ce cadre juridique qui englobe aussi la protec-

tion du milieu marin et la lutte contre la pollution est «conçu» par la communauté des nations méditerranéennes, notamment au niveau régional pour «stopper et inverser d'urgence la dégradation continue des zones côtières» devant l'ampleur des menaces. Des menaces que le ministre a citées dans l'artificialisation des sols (environ 40% des sols sont aujourd'hui bétonnés), l'intrusion marine en raison de la surexploitation des ressources en eau et l'érosion côtière, une biodiversité qui recule (104 espèces en danger), les invasions biologiques et enfin le changement climatique. Ce dernier, souligne M. Rahmani, pourrait produire des impacts négatifs sur l'ensemble des activités, à leur tête le rendement agricole. Sur le problème de la pollution et les substances nocives,

le ministre a pointé du doigt certaines entreprises «polluantes» et a menacé de prendre des sanctions à leur encontre. «Nous avons fixé des limites d'aide à ne pas dépasser», a-t-il précisé. Pour notre pays qui, même depuis une dizaine d'années une politique volontariste de protection et de valorisation du littoral, il reste beaucoup à faire, estime pour sa part Maria Luisa Malias, secrétaire exécutive et coordinatrice au Programme d'environnement des Nations unies (Unep). L'Algérie sera le prochain pays à ratifier le protocole de GIZC et viendra renforcer les rangs des pays qui l'ont déjà signé comme la France, la Syrie, la Slovaquie, l'Espagne, l'Albanie et l'Union européenne.

Karima Adjemout

Le Temps, 26.09.2011

## ELLES NE POLLUERONT PAS SANS PAYER

### Les sociétés privées taxées par Chérif Rahmani

LA PROTECTION des ressources naturelles et de l'environnement passe par des moyens financiers prélevés sur les entreprises polluantes.

WALID AÏT SAÏD

«Pollueur, payeur». Tel est le principe appliqué par Chérif Rahmani, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire aux entreprises polluantes.

«Les sociétés privées ont déjà commencé à payer des taxes sur la pollution», a affirmé hier Chérif Rahmani en marge de la célébration du «Jour de la côte» (méditerranéenne) qui a été célébré au Palais des nations.

«Ces sociétés ont été recensées par les services du ministère de l'Environnement», ajoute M. Rahmani. Ainsi, les services de l'environnement ont tous les renseignements qui concernent ces entreprises et même le genre et la quantité mesurée de pollution qu'elles produisent, explique le ministre. Le gouvernement algérien semble donc vouloir intensifier ses efforts en matière de protection de l'environnement par le biais de taxes.

Avec le prélèvement de taxes pour un droit à l'émission de polluants par l'industrie, l'Algérie va vers une société respectueuse de l'environnement. Le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, a également participé à cette journée. Interpellé par les journalistes sur la question de la pollution marine, le ministre des Ressources en eau a signalé que le gros problème venait du traitement des eaux usées. «On rejette 750 millions de mètres cubes d'eau usées par an. Et on n'épure que 850 millions de mètres cubes. 100 millions sont donc directement rejetés», a déclaré M. Sellal. A cet effet, «25 stations



Alger. 25 septembre 2011. Une société algérienne de l'industrie chimique.

d'épuration sont programmées d'ici l'horizon 2014», a-t-il révélé. «Elles auront pour objectif l'épuration d'un milliard de mètres cubes», précise-t-il. Pour ce qui est du problème épineux de Oued El Harrach, Sellal assure que le bureau d'études sud-coréen rendra son étude d'ici la fin de l'année en cours. «Cette étude nous permettra de faire de Oued El Harrach une zone de loisir», garantit M. Sellal. Pour revenir à la célébration de la Journée de la côte, Chérif Rahmani a été nommé ambassadeur de la côte. Ce jour de la côte est célébré pour la première fois en Algérie en présence de personnalités politiques et scientifiques des pays de la région.

«Les stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes - est le principal thème de cette journée célé-

brée chaque 25 septembre, depuis 2009, dans un pays de la Méditerranée. Plusieurs personnalités avaient été nommées ambassadeurs de la Côte, parmi lesquelles la princesse Lalla Hasna, présidente de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et M. Renato Soru, président de la région de Sardaigne pour son soutien aux initiatives en matière d'aménagement et de gestion de la zone côtière. Plusieurs interventions d'ordre scientifique et une conférence-débat ont été à l'ordre du jour de cet événement. Lors de cette célébration, M. Rahmani a insisté sur «le fait de sensibiliser l'opinion à la problématique de la Méditerranée».

«Car - le plus vieux carrefour du monde, qui est le littoral méditerranéen est aujourd'hui menacé», a déploré le ministre de

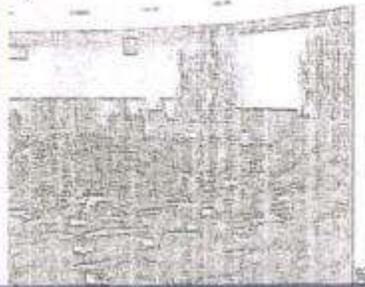
l'Environnement. «Des nations veulent stopper d'urgence la dégradation continue des zones côtières», a-t-il rapporté. Il signale que beaucoup reste à faire. Parmi les efforts que l'Algérie a faits, on retrouve le classement d'aires protégées.

«Il s'agit de trois parcs naturels : Gouraya, Tara et El Kala. Il faut également ajouter à cela les îles Hobabas qui ont été classées comme réserve naturelle marine», assure le ministre. «Deux autres aires marines sont en cours de classement. Il s'agit de l'île de Rachgoun et du mont Chenoual-Anse de Koulli», a-t-il poursuivi.

«La mer doit être le lieu par excellence où chaque acteur doit se sentir une partie du tout», a conclu Chérif Rahmani.

W A S

L'Expression, 26.09.2011



## ENVIRONNEMENT, le jour méditerranéen de la côte célébré demain

À L'OCCASION de la célébration de la Journée méditerranéenne de la côte, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement organise une rencontre demain au palais des Nations à club des Pins, en présence de nombreuses personnalités nationales et étrangères, de spécialistes et de scientifiques méditerranéens ainsi que de responsables régionaux agissant dans le domaine de protection de l'environnement marin et côtier. Faut-il rappeler que cette journée est organisée annuellement, chaque 25 septembre, et ce depuis son institution en 2009. Selon un communiqué du département de l'Environnement, «le Jour méditerranéen de la côte verra cette année la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières».

Le même communiqué ajoute que cette journée «témoigne en faveur de l'action de l'Algérie» pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif, et les activités opérées au cours de cette dernière décennie dans la protection et la mise en valeur du littoral». Cet événement intervient au moment opportun pour mettre en valeur les actions menées par l'Algérie dans le cadre de la protection de la côte ainsi que les opérations de sensibilisation en direction de la population maritime méditerranéenne. Sur un autre chapitre, c'est une réelle occasion de mettre en valeur les actions de sensibilisation et d'éducation environnementales menées sur le terrain et qui sont fondées sur l'approche participative des associations et du citoyen dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières, indique le communiqué du ministère de l'Environnement.

A.T.

Le Jeune Indépendant, 24.09.2011

UNE RENCONTRE EST PRÉVUE DEMAIN AU PALAIS DES NATIONS

## L'Algérie célèbre le Jour méditerranéen de la côte

Par  
Anel Bouabba

Longues de 46 000 kilomètres et constituées d'écosystèmes importants et fragiles tels que les plages, les dunes, les récifs, les lagunes, les marais, les estuaires, les deltas et les rivages rocheux, les zones côtières sont l'un des principaux atouts de la Méditerranée. Or, ces zones sont sérieusement exposées aux pressions continues du développement urbain, du tourisme, de la pêche et de la pollution par hydrocarbures. Pour valoriser la Méditerranée, dont la gestion nécessite un engagement actif, une initiative côtière est lancée depuis 2009 : «Le Jour méditerranéen de la côte», célébré chaque 25 septembre. Cette année, c'est l'Algérie qui accueille cet événement. Une rencontre est prévue demain au Palais des Nations, Club des Pins, sous le haut patronage du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Chérif Rahmani. La célébration de cette manifestation sera marquée par la participation d'un panel de personnalités politiques et scientifiques de pays méditerranéens, des institutions internationales, régionales et nationales agissant dans le domaine de la protec-

tion de l'environnement marin et côtier, indique un communiqué parvenu à notre rédaction, émanant du ministère de l'Environnement. Célébré annuellement dans un pays méditerranéen, «le Jour méditerranéen de la côte» verra cette année la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (PEGASO). Plusieurs interventions d'ordre scientifique et une conférence débat consacrées aux stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes sont prévues à cette occasion. De même, cette journée marque un «témoignage en faveur de l'action de l'Algérie pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et les actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif et des activités opérées au cours de cette dernière décennie dans la protection et la mise en valeur du littoral», note le communiqué. «C'est également, ajoute le communiqué, l'occasion de mettre en valeur les actions de sensibilisation et d'éducation environnementales menées sur le terrain et fondées sur l'approche participative des associations et du citoyen dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières».

La Tribune, 24.09.2011

collaboration avec la Radio nationale.

## Demain dimanche à Alger Célébration du Jour méditerranéen de la côte

L'Algérie accueillera dimanche prochain la célébration du Jour méditerranéen de la côte, centrée autour des stratégies en matière de protection des zones côtières méditerranéennes, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. La célébration annuelle de cette manifestation, chaque 25 septembre depuis l'année 2009, verra la participation de personnalités politiques et scientifiques des pays méditerranéens, des institutions internationales, régionales et nationales agissant dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier, ajoute la même source. Célébré annuellement dans un pays méditerranéen, le Jour méditerranéen de la côte verra cette année la mise en exergue de l'initiative pour la Méditerranée et la mer Noire dans le cadre du développement de la gestion intégrée des zones côtières (Pegaso). Cette journée marquera également un «témoignage en faveur de l'action de l'Algérie» pour la protection de la mer, notamment pour les efforts et actions déployés pour le renforcement institutionnel, législatif et des activités opérées au cours de cette dernière décennie dans la protec-

Un méditerranéen dans le littoral



tion et la mise en valeur du littoral. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les actions de sensibilisation et d'éducation environnementale menées sur le terrain et fondées sur l'approche participative des associations et du citoyen dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Plusieurs interventions d'ordre scientifique et une conférence-débat marqueront cette journée.

Camalia, L.

Le Jour d'Algérie, 24.09.2011

## 4 ملايين طن من النفايات المنزلية تهدد الشريط الساحلي : رحمانى يمهل المستشفيات والمصانع 3 سنوات للتخلص من نفاياتها



حذّر وزير البيئة وتهيئة الإقليم، شريف رحمانى، من الارتفاع المخيف للتلوث الناجم عن النفايات المنزلية والفلاحية لبعض البلديات الواقعة على الساحل، حيث كشف عن وجود ما بين 30 و40 مليون طن من النفايات المنزلية تهدد ساحل البلاد، مضيفا أن هذه الأرقام مرشحة للارتفاع لأكثر من 100 مليون طن في حدود سنة 2030.

وقد كشف الوزير شريف رحمانى، على هامش الاحتفال بيوم الساحل بناي الصنوبر، عن اتخاذ إجراءات جديدة تتعلق بفرض ضريبة على الهياكل التي تخلف أطنانا من النفايات، مؤكدا أن الجزائر تتوفر على 500 محرقة لإزالة النفايات الاستشفائية الموزعة على مختلف مناطق الوطن. وأضاف رحمانى أنه تم توفير فرصة لكل الهياكل الصناعية والاستشفائية بهدف التخلص من النفايات المخزنة، مشيرا إلى أنه سيتم فرض جباية أخرى على كل طن من النفايات تدفع من طرف مخزنيها ومنتجها.

وتم منح مهلة 3 سنوات من أجل القضاء على هذه النفايات. كما اعتبر وزير البيئة وتهيئة الإقليم أن دائرته الوزارية ستبشر خلال الأشهر القليلة حملة تحسيسية بالمخاطر التي تحق بلدان الساحل، معتبرا بأن السلطات الجزائرية قد وقعت في خطأ استراتيجي حينما شيدت كبريات المنشآت الصناعية على طول الساحل المتوسطي للبلاد ومن بين هذه المنشآت الصناعية مركب المجار بعنابة، حيث أصبحت تمثل أحد أكبر مصادر التلوث للساحل الجزائري والبحر الأبيض المتوسط.

كما أكد وزير البيئة وتهيئة الإقليم، شريف رحمانى، أن فرض رسم بيئي جديد أصبح أكثر من ضرورة لتوفير التسيولات الكافية لتغطية نفقات مشاريع حماية البيئة والتصدي لمختلف أشكال المظاهر المهددة للوسيط الحيوي. كما كشف رحمانى أن 5.3 ملايين دولار هي خسائر البلاد جراء التلوث البيئي خلال السنوات القليلة الماضية، وهو ما يمثل 7 بالمائة من الناتج الداخلي الخام، مضيفا أن هذه الخسائر انخفضت إلى 2.2 مليار دولار بفضل الجهود المعنوية التي بذلتها وزارة البيئة على ثلاث جهات محلية ووطنية وإقليمية، مؤكدا أن الحكومة تركز حاليا على إنشاء مؤسسات جديدة قادرة على تأطير السياسة البيئية منها الوكالة الوطنية للنفايات والمحافظة الوطنية للتدريب البيئي والوكالة الوطنية للتغيرات المناخية

سمير بطاش

البلاد

26.09.2011

خلال إشرافه على افتتاح اليوم العالمي للمحيطات شريف رحماني "مسؤولية حماية البيئة مسؤولية الجميع وليست مسؤولية وزارة وحدها"

اعتبر وزير تهيئة الأقاليم والبيئة شريف رحماني أن الجزائر بلد نهضة كبيرة من أجل المحافظة على مواطني المتوسط... اليوم العالمي للبحر مرسحا أن حرض المتوسط لا يهجر جزيرا فقط بل تراث يتطلب العناية لعدم استدامة موارده، وإشراك الترابي... خلال إشرافه على افتتاح يوم البحر الأبيض المتوسط أن العناية بالبيئة مسؤولية الجميع وليست مسؤولية وزارة وحدها... أنها تبادلت جهودا مشتركة عليها من أجل المحافظة على البيئة... على الشواطئ، وأضاف أن البيئة تعد قضية أفريقية لا تقتصر على الإفادة المغربية بل تتناول إلى المستوى المحلي... وخاصة الجماعات الساحلية والمتجمعات السكانية التي باتت عرضة لأخطار عديدة وعلى رأسها التلوث الصناعي وقوات ذات المصلحة من التفتيش الصناعي بالمتوسط حيث البيئة، وقال الترابي أن مغرب كلفته أن يوم البحر الأبيض المتوسط يحتاج إلى تقاسم جهود جماعية لتبني السياسات والخطط ووسائل الإعلام وكذا الشباب لهذه القضية

El Massar, 26.09.2011

الدراسة تكون جاهزة قبل نهاية العام الجاري مشروع لتحويل وادي الحراش إلى منطقة ترفيهية

أعلن أمس، عبد الملك سلال وزير المواد الثانية عن تلمنصير دراسة من طرف مكتب جنوب كورني من أجل تحويل وادي الحراش إلى منطقة للتزده، وأشار من جهة أخرى إلى أن الساحل الجزائري مستقبل مشوي حوالي 700 مليون متر مكعب من المياه القادرة التي تتم تصفيحتها، فيما يوجد برنامج حسب تأكيد الوزير من أجل الوصول إلى تصنيته حوالي مليار متر مكعب من المياه المثقلة في غضون 2014.



من أصل لياه التطورا إلى عملي مليار متر مكعب في حدود 2014 وأعلن عبد الملك سلال في تصريح يوم الجمعة الوطنية عن تصديق الوزارة على دراسة من طرف مكتب جنوب كورني من أجل تحويل وادي الحراش إلى منطقة ترفيهية لثلاثين سكان العاصمة، على مدار ما هو محصل به في كل سنة من اللذان مؤكدا أن الدراسة ستكون جاهزة قبل نهاية العام الجاري، وأشار الوزير إلى أن المياه التي تصب في الوادي القادمة من وادي جرد الماء وكذا

الصالح للتزده في المنطقة تحويل مياه وادي حراش إلى سد العيرة وتجهيز الصالح بمحطات تصفية مياه القارة. راعين سلال أن طاقته سيتم تشكيل كبير في حيازة الساحل الوطني المنتد على طول محطة كيلومتر، مؤكدا أن 25 محطة كئي كانت موجودة قبل سنة 1998 لم تكن تعطي سوى 90 مليون متر مكعب فقط، موضحا أن الجهود المبذولة من طرف الدولة مكنت من إعطاء وجه جديد للساحل الجزائري

رحماني يبرز جهود الدولة في حماية شريطها الساحلي الجزائر تلتزم بدعم بروتوكول التيسير التمدج للمناطق الساحلية



لتحقيق وزير تهيئة الأقاليم والبيئة شريف رحماني، أعلن خلال افتتاح اليوم الساحل بالبحر الأبيض المتوسط في الينيوود التي بدلتها الجزائر في مجال حماية الساحل على شرف الهيئات والجمعيات الساحلية في هذا الشأن، وأعلن في هذا الإطار عن دعم الجزائر لبروتوكول التيسير التمدج للمناطق الساحلية في البحر الأبيض المتوسط الذي دخل حيز التطبيق منذ سنة 2006. أكدت الجزائر في هذا السياق التوقيع ومخططات التهيئة الساحلية ومكالمات الترتيب إلى جانب إنشاء الطاقات البشرية للبيئة وأكد الوزير أمام رؤساء الهيئات الدولية التي حضرت اللقاء من دعم الجزائر لبروتوكول التيسير التمدج للساحل، وهو البروتوكول الذي دخل حيز التنفيذ منذ سنة 2006. وأكد الوزير على أهمية حماية الساحل من أجل حماية البيئة من طرف الدولة من أجل حماية الساحل الوطني. حيث أشار إلى ما تم تحقيقه خلال السنوات العشر الأخيرة من خلال وضع القانون للملح لحماية تجمعات السكان والمناطق السياحية الساحلية والصندوق الوطني للساحل وكذا ملت وكالة المخططات التيسيرية الأوسع للمناطق الساحلية. مؤكدا أن 40 مليون طن من التفتيات

سياسيا، مستندة لمخطط العمل الخمس بالبحر المتوسط أن 31 بلد متوسطي وأوروبا معني بحماية السواحل المتوسطية. وأكدت أن تكلفة التي اكتملتها في التقاد أن 186 مليون نسمة تعلق على طول الساحل كئي يبلغ 46 كيلومتر. أما وزير تهيئة الأقاليم والبيئة سلال إلى أن هذه سكان السواحل في المتوسط سهل في حدود 2030 إلى 2050 مليون نسمة كما أن للنسب الساحلية التي يزيد عدد سكانها عن 10 آلاف نسمة تتعاقد خلال 2030 وهو ما يعني على حد تكهيد نصف قرن من الزمن. كما أن 40 بالمائة من التربة على السواحل اهدت من طرف الاستثمار السياح وبقا لتسودت على نفس اللورال فإن الشريط الساحلي بين 9 إلى 10 كيلومتر في حدود 2030 ستحتاج من أهم وجهتها الساحلية التي تتعدى 30 إلى 40 مليون طن من التفتيات

El Ahrar, 26.09.2011

وزارة البيئة تدعو إلى تخفيف الضغط عن المناطق الساحلية رحماني: عقوبات صارمة تلاحق ملوثي الساحل تصل إلى السجن

عهد أمس وزير البيئة وتجهيز الأقاليم شريف رحماني، بمعاقبة الملوثين في التلوث الصناعي للساحل، حسب ما ينص عليه قانون "تجريم الملوثين" الذي دخل حيز التنفيذ منذ سنة، كما دعا إلى ضرورة تحويل تركيز النشاطات البحرية المناطق غير المهددة من أجل تخفيف الضغط على منطقة الساحل، وحمايتها من الأخطار التي تهددها. في صيغة أسى وزير البيئة وتجهيز الأقاليم شريف رحماني، على هامش الاحتفال بيوم الساحل المتوسطي يقصر الأمم ناقوس الخطر حول النشاطات التي تهدد ساحل وغرب المتوسط، قائلا إن الوضع يهدد بإفلاق غير مرصدة، إلا أن يتم الحرض على العمل للتدريب وتمكين الشباب لتغيير السلوك وتحويلهم لتركز النشاطات الاقتصادية وغيرها نحو المناطق غير المهددة. مؤكدا أن التيسير التجاري والترويج المرصدي بصران بالساحل في ظل الاستقطاب حرض المتوسط لـ 150 مليون ساكن وعن الإجراءات الرامية لوضع حد لتلوث الساحل ومياهه ترصد رحماني الملوثين الصناعيين بعقوبات ورصوم جسيمة تدفع من طرف تلك المؤسسات، والتي قد تصل إلى السجن، مؤكدا أنه قد تم فرض هذه العقوبات المالية على عديد المؤسسات الصناعية الملوثة. وذلك من خلال إنزائها بدفع هذه الرصوم، مستهدفا في ذات السياق على صرامة الإطارات القانونية وعديد الإجراءات الرامية التي تعكس في إطار حماية الساحل كمنع البناء على بعد 300 متر من للشريط الساحلي ومنع النشاطات الاقتصادية على بعد 5 كيلومتر، بالإضافة إلى وضع محميات لذات الغرض. وأكد الوزير في حديثه على دور الحملات التوعوية والإعلامية التي تستهدف كل شرائح المجتمع والتلاميذ والجامعيين حول أهمية حماية الساحل والحفاظ على ثروته حرض المتوسط من خلال تنظيم نشاطات وجماعات وغيرها من التظاهرات التوعوية. وعن ما يجب العمل عليه في هذا الإطار، شدد وزير البيئة وتجهيز الأقاليم على دور المنتخبيين والتراب على الصعيد الجهوي والمحلي في العمل على حماية الساحل والترصد بالمهده، ملوحا في ذات الصدد بالدور الكبير والأساسي الذي يلعبه السواحل.

El Fadjr, 26.09.2011

فيما قال إن القانون ساري المفعول منذ سنة رحماني يؤكد أن عقوبات صارمة تصل الجبس تطبيق في حق الملوثين

أكد أمس وزير البيئة وتجهيز الأقاليم شريف رحماني، أن دول الساحل الواعدة وضد الملوثين من بينها أصحاب الصالح، وهذا القانون، بحسب رحماني، ساري المفعول منذ سنة، كما يوجد عدد من المخالفات التي تم تسجيلها ولتختلف المسائل المتعلقة بها. كما قال الوزير إنه تم تصويب 7 مؤسسات مخطئة بحماية الساحل المتوسطي، مضيفا أن تصفيها جاء أيضا في إطار وضع حد للملوثين ومن بينها المؤسسات الصناعية التي تساهم بتشكيل كبير من خلال رمي نفاياتها في عرض البحر، حيث سيجتنب عليها الملوثون المذكور سابقا. وقال رحماني في ذات الخصوص، إنه في إطار بروتوكول اتفاق برشلونة استعرضت الجزائر تجربتها في مجال حماية الساحل.

Wakt El Djazair, 26.09.2011

## تحال أصحاب المصانع والسكنات غير الشرعية عقوبات بالسجن ضد ملوثي السواحل

**عزوز بصري**  
أعلن وزير تهيئة الإقليم والبيئة شريف رحمانى عن فرض عقوبات نكسة تعمل على السجن، ضد كل المصنّين في تلوّث الساحل، خاصة ضد أصحاب الأنشطة الصناعية الذين يشترون سكنات لا تحترم شروط البناء في المناطق الساحلية. أكد رحمانى في كلمة لدى إقراره على تعاليم الاتفاق بدم البحر الأبيض المتوسط، أن الهدف من تنظيم مثل هذه

التطهيرات هو تحسين المجتمع المدني بالمخاطر التي تهدد الساحل والمنطقة في التوسع العمراني غير المنظم والنشاط الصناعي وأطنان الأوساخ التي ترمى في البحر، خاصة في ظل ارتفاع عدد السياح إلى 250 سائحا سنويا. وقد التزم الوزير تفرغ الحظري بشأن الوضع الخطير الذي بات يهدد السواحل، قائلا إن الوضع يتدهور بشكل غير مرضية إن لم يتحرك الجميع للقيام ببرنامج طويلة الأمد لحماية الساحل، وذلك من خلال تغيير سلوكيات الأشخاص وإيجاد تركز النشاطات بمختلف أترافها عن الساحل إلى مناطق أخرى.

وأكد أن أصحاب المصانع والبنائيات الذين يسيرون في تسفوت الساحل سيخضعون مستقبلا إلى أشد العقوبات تصل إلى السجن وغرامات مالية معتبرة. وأشار في سياق متصل إلى أن الجزائر الآن تتوفر على 500 محطة لإزالة النفايات الاستشفائية متوفرة على المستوى الوطني، مضيفا أنه تم فرض جباية ورسوم على كل طن من النفايات يتبع من طرف مخزنها أو مستحفظها في حقل من التخلص من هذه النفايات، مضيفا أنه تم منح مهلة ثلاث سنوات لمتلجج هذه النفايات من أجل القضاء عليها، كما لبار إلى أن

البلديات الحليفة للساحل تخلف ما بين 30 إلى 40 مليون طن ومستعمل إلى 100 مليون طن في 2030. مضيفا أن الجزائر تمتلك 7 مؤسسات لحماية الساحل وترتفعة من القرابين علاوة على عقوبات ورسوم مالية وجباية لتلوث الساحل. من جهته اعترضت ماريا لوريزا سيلفا ميخائيل منسق العمل الخاص بالبحر المتوسط، أن أسباب تلوث الساحل في تركز النشاط الصناعي على السواحل، البحار، لأن الذي بات يشكل تهديدا حقيقيا على المواطنيين والأسماك والطيور، متوقفا أن يصل عدد السياح خلال سنة 2025 إلى 350 مليون سائح

### دعا السلطات إلى التصدي لأصحاب المصانع .. سلال يؤكد

## واد الحراش سيتحول إلى فضاء للتسلية والترفيه

**عزوز بصري**  
كشف وزير الموارد المائية عبد المالك سلال أن واد الحراش سيصبح فضاءا للتسلي مع مطلع السنة الجارية، مشيرا إلى أن مركز دراسات كوري يقوم بالمهمة حاليا السلطات المعنية إلى التصدي ومعالجة أصحاب المصانع بأشد العقوبات حتى يتوقفون عن رمي النفايات في الواد صرح سلال للصحافيين، على هامش تعاليم الاتفاق بدم البحر الأبيض المتوسط. وأكد أن مصالحه تعتك على تنقية

وتنظيف واد الحراش نهائيا من كل الأوساخ والروائح الكريهة، مؤكدا في السياق ذاته أن هذه المهمة أوكلت إلى مركز دراسات كوري، حيث ستنتهي هذه الأشغال قبل نهاية السنة الجارية. وأكد الوزير بأن أصحاب المصانع سيخلصون سكان المنطقة من روائح واد الحراش نهائيا بل وسيحولونه إلى حديقة للتسلية تنزه لها العائلات. وقال سلال إن المشكلة التي تواجه مصالحه في واد الحراش هي المناطق الصناعية المخالفة للواد، وفي هذا الإطار دعا السلطات العليا إلى الزحف

بالموارد في وجه هؤلاء الملوثين لتطبيق العقوبات اللازمة عليهم من جهة أخرى، أوضح الوزير أن لفطاعة انتهى من إنجاز 44 محطة جديدة لتصفية المياه واستعمالها في القطاع الفلاحي، مضيفا أنه تمت معالجة نحو 650 مليون متر مكعب من المياه، على أن يتضاعف الرقم إلى 10 مليار متر مكعب بحلول سنة 2016. وفي سياق متصل، ذكر أن مصالحه تعمل بتدريج من أجل القضاء على الأوساخ والأمراض الناجمة عن تلوث البحر المتوسط.

El Ahdath, 26.09.2011

## وزير البيئة وتهيئة الإقليم شريف رحمانى التسيير المدمج للمناطق الساحلية الفتح وسيلة لتحقيق تهيئة مستدامة

شكل التسيير المدمج للمناطق الساحلية باعتباره أداة للتنمية المستدامة للساحل المتوسطي الذي يهدد التلوث محور اللقاء الذي نظم أمس بالجزائر العاصمة بمناسبة إحياء يوم الساحل. وهذه المناسبة اعتبر وزير البيئة وتهيئة الإقليم شريف رحمانى التسيير المدمج للمناطق الساحلية اتبع وسيلة لتحقيق تنمية مستدامة للساحل، وأوضح رحمانى أن التثقل الديمغرافي والتوسع السواح بكثافة على هذه المناطق الساحلية قد تسببت "بطريقة مخيفة في تدهور المناطق الساحلية الهشة كزوال بعض الموارد الطبيعية والثقافية أيضا".

وذكر الوزير بأن الجزائر باتت ياشتر منذ 10 سنوات "سياسة تطلعية" لحماية وتأمين الساحل مشيرا إلى أن قانون حماية بحرية الساحل ودمت وتضفير برامج ومخططات لتهيئة ساحل ومكافحة التلوث وإنشاء فضاءات محمية بحرية.

وبعد أن أكد أن المستقبل سيكون لصالح التسيير المدمج للمناطق الساحلية أوضح رحمانى أنه تم تسطير مخططات لتهيئة الساحل لفائدة 14 ولاية ساحلية من الوطن بمساعدة خبرة دولية. وذكر الوزير بدمج الجزائر لإنشاء المرصد المتوسطي لحماية الساحل إذ كانت خصصت لفائدة المجموعة المتوسطية بمنطقة وهران هيكل قاعدية في مساحة تقدر بـ 20 هكتار.

وبخصوص الفضاءات المحمية أوضح رحمانى أن قضائين بحريين يتمثلان في جزيرة رشقون (بني صاف - شمال غرب الجزائر) وجبل شتوة/انس كوالي (تيزازة) يوجدان قيد التسيير. كما أكد أن برنامج تهيئة الساحل للجزائر العاصمة و مناطقها يعتبر "أول مشروع يرى النور لأنه يقوم على مساحيق التسيير المدمج لمنطقة ساحلية" و في سياق حديثه عن تطوير المياه المستعملة ذكر الوزير ببرنامج لتطوير بقدرة 600 مليون متر مكعب في السنة. و ذكر في هذا الصدد بإنجاز 31 محطة تطهير مشيرا إلى أن محطة "فهد الاستكمال" موازاة مع إعادة تأهيل محطتي تطهير وإنجاز 7 محطات خاصة بالأحواض و 6 محطات أخرى قيد الاتجاز.

من جانبه أشار وزير الموارد المائية عبد المالك سلال أن الدراسات التقنية لتهيئة وتطوير وادي الحراش التي تكشف بها مكتب دراسات كوري سيتم "تقديمها إلى الجهات المعنية قبل نهاية السنة الجارية". وسيصبح هذا المشروع -كما قال سلال في تصريحه - بإنجاز منطقة خضراء للتجول والتسويق والاستجمام بمنطقة وادي الحراش مشابهة لنهضة التجارب ببلدية الحامة. من جهة أخرى أشارت ع ماريا لوريزا سيلفا مناجيلاس منسقة مخطط العمل من أجل المتوسط أن صورة الساحل المتوسطي تبقى "مفتوحة" بالرغم من الخطوات "الكبيرة" التي تم قطعها خلال السنوات الأخيرة في مجال تطوير المياه والمصادقة على إطار متقدم لتعاون من أجل حماية المناطق الساحلية. و أبرزت ضرورية "بذل جهود معتبرة للتوصل إلى تحسين ملموس على المستوى المحلي لوضع حد للممارسات الضارة التي يتعرض لها ساحلنا". وقد وقعت ستة دول بالأحرف الأولى على بروتوكول التسيير المدمج للمناطق الساحلية (فرنسا و سلوفينيا و ألبانيا و إسبانيا و الإتحاد الأوروبي و سوريا) الذي دخل حيز التطبيق يوم 24 مارس 2011 بعد مرور سنتين من فتحها إلى التصديق. يمثل البروتوكول الأداة القانونية الوحيدة للتنمية المستدامة للساحل وسمح كذلك لضمان النشاطات البشرية التي تمت مباشرتها لمحاولة خلق التوازن الأهداف والأولويات الاقتصادية والاجتماعية والبيئة في أقل على المدى العميد.

El Djazair, 26.09.2011

## كشف بأن وضيمته تندر بأفاق غير مرئية رحمانى يؤكد تفكير المؤسسات العمومية للساحل

**سليفا ميخائيل** اعترفت بمخزونات الجزائر في حماية الساحل الوطني. التحري والاسرائيلي وأشار شريف رحمانى على هامش أعمال للتلقي إلى أنه قد تم تصديق مؤسسات مكلفة بحماية منطقة الساحل الوطني. ومن جانب آخر، أكد وزير البيئة وتهيئة الإقليم شريف رحمانى، أن جميع المؤسسات التي تتعامل في تلوّث الساحل من خلال رمي نفاياتهم الصناعية ستخضع لقرارات مالية وعقوبات للقانون الساري الفعور منذ قرابة السنة. وبخصوص بروتوكول اتفاق برشلونة حول حماية الساحل، أكد الوزير أن الجزائر ستفكر في تكثيف التعاون بين جميع الدول المعنية بالأمر. ومن جهته، اعترفت منسقة مخطط العمل الخاص بالبحر المتوسط ماريا لوريزا سيلفا ميخائيل بتدهور التي تسببها الجزائر لحماية الساحل خاصة خلال الشهرية الأخيرة.

### سلال يكشف عن معالجة مليار من المياه بالمعالجة أفق 2015

تطلعت في إعدادها ولاية الحراش مع مكتب دراسات كوري حول تنقية هذا الروادي وتحويله إلى مكان للتسلية سنتهي مع نهاية السنة الجارية، داعيا في هذا السياق السلطات إلى منع كل التصاريح من رمي نفاياتهم في وادي الحراش، داعيا بالتحري التحلص منها على مستوى مصالحيهم.

سليفا

El Yawn, 26.09.2011

## شريف رحمانى .. يعين سفير



تم تعيين وزير تهيئة الإقليم والبيئة شريف رحمانى سفير الساحل، وذلك خلال فعاليات يوم الساحل أمس والتي عرفت مشاركة العديد من دول شمال وجنوب البحر الأبيض المتوسط، وإشادة فإن الجزائر قد احتضنت للمرة الأولى احتفالات يوم الساحل المصادف ليوم 25 سبتمبر من كل سنة منذ 2009، وذلك بحضور شخصيات سياسية وعلمية لبلدان البحر الأبيض المتوسط وهيئات دولية وجهوية ووطنية. ولشغل في حماية البيئة البحرية والساحلية، وكانت العديد من التخصيمات الدولية قد عينت في هذا المنصب، من بينها الأميرة لالة حسنة رثومة مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة بالمغرب، وريثا سويز رئيس منطقة صربونيا بإيطاليا.

El Nahar, 26.09.2011



## ***Annexes***

***Annexe 1 : Liste des Participants***

***Annexe 2 : Documents et Brochures, Dépliants, Affiches et Flyers distribués***

***Annexe 3 : Lauréats des Concours de Dessin***

***Annexe 4 : Communications***

*Annexe 1*

*Liste des Participants*

## **Liste des participants :**

### **I/ Invités nationaux**

#### **Corps diplomatique**

- Ambassadeur du Royaume d'Espagne ;
- Ambassade de Tunisie ;
- Ambassadeur d'Italie ;
- Ambassade de France ;
- Ambassadeur de Croatie ;
- Union Européenne ;
- Ambassadeur des Nations Unies.

#### **Wilayas et collectivités locales**

- Wilaya d'Alger, Tipaza , Chlef, Tizi Ouzou ,Bejaïa ,Oran, Annaba,Skikda, Aïn T'émouchent ,Tlemcen ,Mostaganem ,El Tarf, Jijel
- Assemblée Populaire Communale d'Oran, d'Arzew et de Aïn El Karma (Wilaya d' Oran) ;
- Assemblée Populaire Communale de Skikda et de Collo et de Chetaïbi (Wilaya de Skikda) ;
- Assemblée Populaire Communale de Annaba Wilaya de Annaba) ;
- Assemblée Populaire Communale de Douaouda,, Bousmail, Khemisti , (Bouharoun ,Aïn Tagoureït et de Tipaza (Wilaya de Tipaza) ;
- Assemblée Populaire Communale de Zeralda, Staoueli, Chéraga ,Aïn Bénian ,Bologhine Bab El Oued ,Casbah, Alger Centre, Sidi M'Hamed, Hamma ,El Annasser ,Hussein Dey , Aïn Taya, Béni Haoua, Réghaïa, Corso ,Boumerdès ,Thénia, Zemmouri, Mizrana, Tizirt ,Ifflissen Oued Goussine et Ténès (Wilaya d'Alger)
- Directeurs d'Environnement des wilayas de : Annaba,,Oran,Alger,Batna,Bejaia,Blida,Bordj Bouarriridj,Bouira,Boumerdés,Chlef,Constantine,ElOued,ElTarf,Médea,Mostaganem, ,Naâma,,Oum El Bouaghi,Ghelizane,Skikda,Tiaret,Tipaza,Tissemsilt,Tizi- Ouzou,Tlemcen

#### **Institutions Nationales**

- Conseil scientifique du MATE ;
- Commission de l'Agriculture, Pêche et Environnement de l'Assemblée Populaire Nationale;
- Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Commandement des Forces Navales ;
- Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) ;
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale ;
- Direction Générale de la Protection Civile ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Scouts Musulmans Algériens ;
- Commissariat National des expositions (MICL) ;

- Office National des Statistiques (ONS) ;
- Agence Spatiale Algérienne (ASAL);
- Centre National des Etudes et Recherches Urbanistiques (CNERU);
- Direction Générale des Forêts ;
- Naftal ;
- Société Nationale d'Electricité et de Gaz (SONELGAZ) ;
- ASMIDAL ;
- Groupe CEVITAL ;
- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral (ENSSMAL) ;
- Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) ;
- Institut National de Recherche Forestière (INRF) ;
- Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (ANRH) ;
- Agence des Bassins Hydrographiques de l'Algérie (ABHA) ;
- Laboratoire de Biologie Marine des universités de Bab Ezzouar, Oran et Annaba ;
- Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT) ;
- Agence de la protection et la promotion du Littoral Algérois (APPL) ;
- Ecole Nationale Supérieure Maritime. (ENSM) ;
- Centre National des Techniques Spatiales (CNTS/ Arzew) ;
- Centre National de Recherche et de Documentation pour la Pêche et l'Aquaculture (CNRDPA) ;
- Université de Blida ;
- Direction de la Sûreté Nationale (DGSN) ;
- Direction de la Gendarmerie Nationale ;
- Commandement des Forces Navales ;
- Scouts Musulmans Algériens ;;
- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) ;
- Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) ;
- Ecole Nationale Supérieure (ENSSMAL) ;
- Agence Spatiale Algérienne (ASAL) ;
- Office Nationale de l'Assainissement ;
- Agence des Bassins Hydrographiques de l'Algérie ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale des Forêts (DGF) ;
- Office Nationale des Statistiques (ONS) ;
- Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures (**SONATRACH**) ;;
- Centre National de Développement des Ressources Biologiques (CNDRB) ;
- Commissariat National du Littoral (CNL) ;
- Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE);
- Agence Nationale des Déchets(AND) ;
- Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC).
- Agence Nationale du Développement du Tourisme (ANDT) ;
- Complexe Touristique de Zeralda ;
- Complexe Touristique de Corne d'Or ....

## Ministères :



- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ;
- Ministère délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale
- Ministère des Affaires étrangères ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- Ministère de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère de l'Energie et des Mines ;
- Ministère des Ressources en eau ;
- Ministère de la Prospective et des Statistiques ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère de l'Agriculture du Développement Rural ;
- Ministère des Travaux Publics ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Ministère de la Santé de la population et de la réforme hospitalière ;
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise, et de la Promotion l'Investissement ;
- Ministère de la Pêche et Ressources Halieutiques ;
- Ministère de la Communication ;

### **1- Les Exposants :**

- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE)
- Fondation Déserts du Monde ;
- Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable(ONEDD)
- Agence de la Protection et de Promotion du Littoral Algérois (APPL) ;
- Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable(ONEDD) ;
- Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) ;
- Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC) ;
- Parc National de CHREA ;
- Commissariat National du Littoral (CNL) ;
- Centre National des Etudes et des Recherches Urbanistiques (CNERU) ;
- Agence de Protection et Promotion du Littoral(APPL) ;
- Agence Spatiale Algérienne (ASAL) ;
- Ecole Nationale Supérieure ds Sciences d la Mer et d l'Aménagement du Littoral (ENSSMAL) ;
- CAR PAP Centre d'Activités Régionales Programme d'Actions Prioritaires ;
- PEGASO: People for Ecosystem-based Governance in Assessing Sustainable development of Ocean and coast.

## **II/ Invités Etrangers**

### **1- Liste Nominative :**

- Maria Luisa DA SILVA(Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), Coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) ,
- Zeljka SKARICIC(Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)), Directrice du Centre d'Activités Regionales / Programme d'Actions Prioritaires ;



- Françoise BRETON (Université Autonome de Barcelone),
- Antoine Lafitte (Plan Bleu), Représentant ;
- Lucie BERGER (Union Européenne), Représentant de la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (Mare) (Commission Européenne) ;
- Abderrahmane GANNOUN (CAR/ASP), Directeur ;
- Antonio TROYA(UICNMed), Directeur ;
- Fabrice BERNARD (Conservatoire du Littoral Français), Membre a la commission intergouvernementale océanographique Délégué Europe et International ;
- Francesca SANTORA (United Nations of Educational Scientific Cultural, Organisation (UNESCO), Membre à la Commission intergouvernementale Océanographique ;
- GIULIA MARCHESINI (AFD Paris), Coordinatrice régionale.

## 2- Organisations internationales présentes en Algérie

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) ;
- Agence Française de Développement (AFD) ;
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ;
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PPNUE) ;
- -Organisation des Nations Unies pour le Développement l'Industrie (ONUUDI);
- - Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

## III/ Patronat

- Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) ;
- Confédération des Industriels et Producteurs Algériens (CIPA) ;
- Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) ;
- Conseil National Economique et Social (CNES).

## IV/ Organisations Non Gouvernementales : les associations locales :

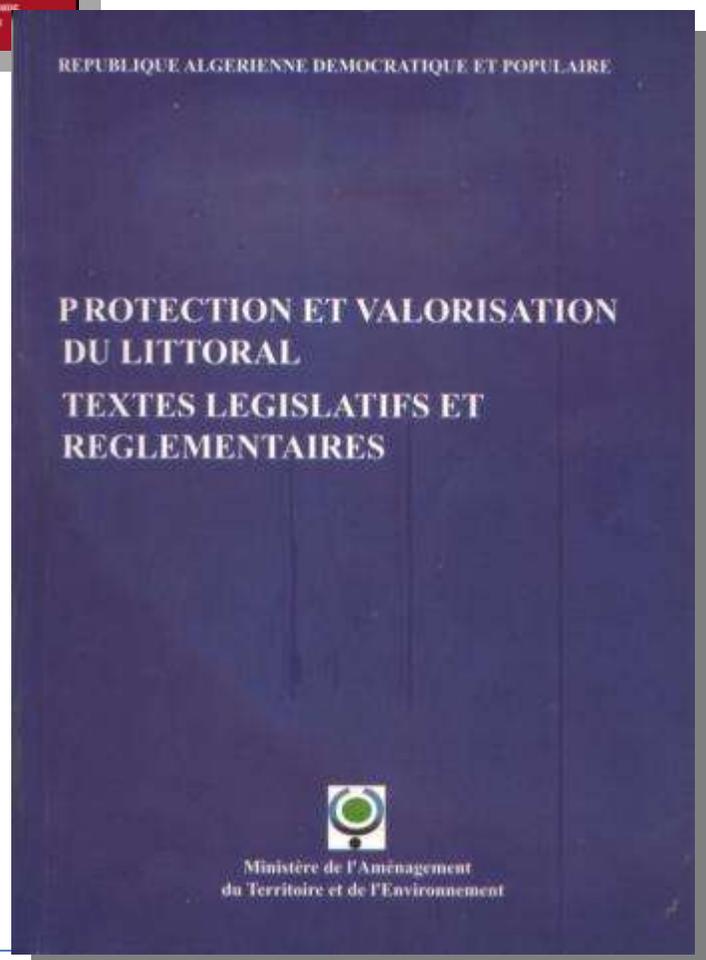
- Association de Réflexion, d'Echange et d'Actions pour l'Environnement et le Développement (AREAD) ;
- Association des Amis du Mont Chenoua ;
- Association de la protection de l'environnement maritime Rais Hamidou ;
- Association Ecologique " les amis du Lac de Réghaïa Centre Cynégétique de Réghaïa ;
- Association scientifique de jeunes "Découverte de la Nature ;"
- Les Eboueurs de la mer.
- Association Affkar Mostaganem ;
- Association Bariq 21 Skikda ;
- Association Ligue de l'environnement de la Wilaya de Tlemcen ;
- Association Maison Verte Chlef ;
- Association Hippone Annaba ;
- Association Marenostum Cherchell ;
- Association Gaia Jijel ;
- Association A.P.P .E.P. T ;

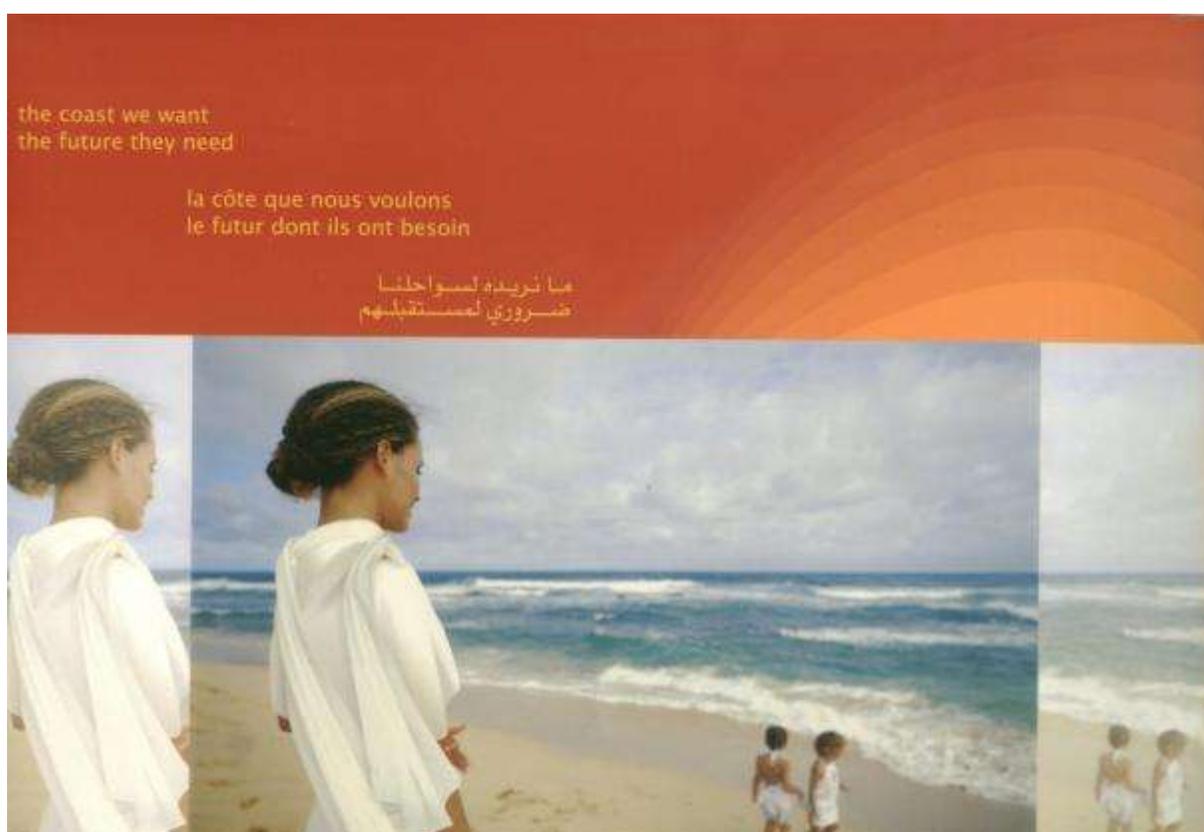
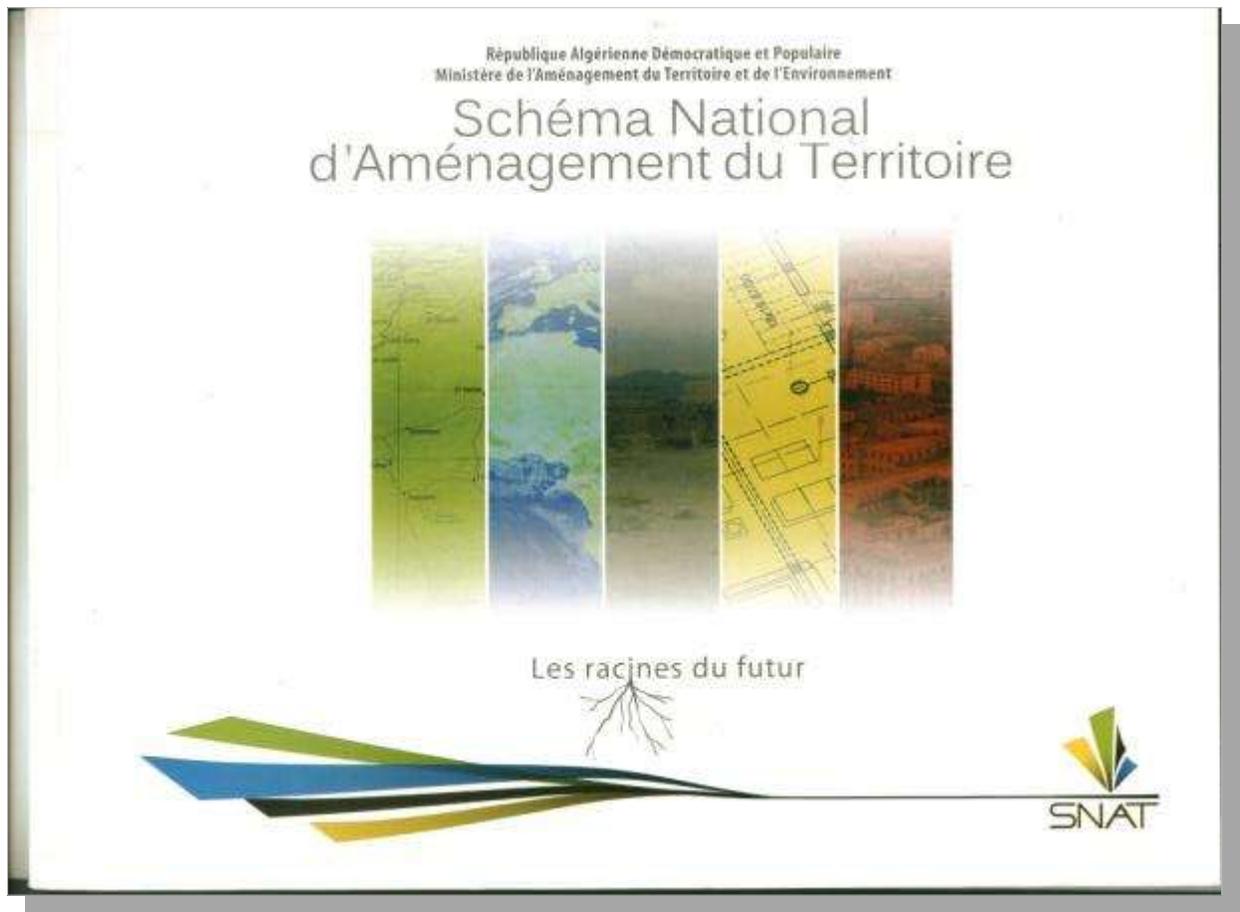
- Association Béjaia ;
- Association Rrance Algerie.

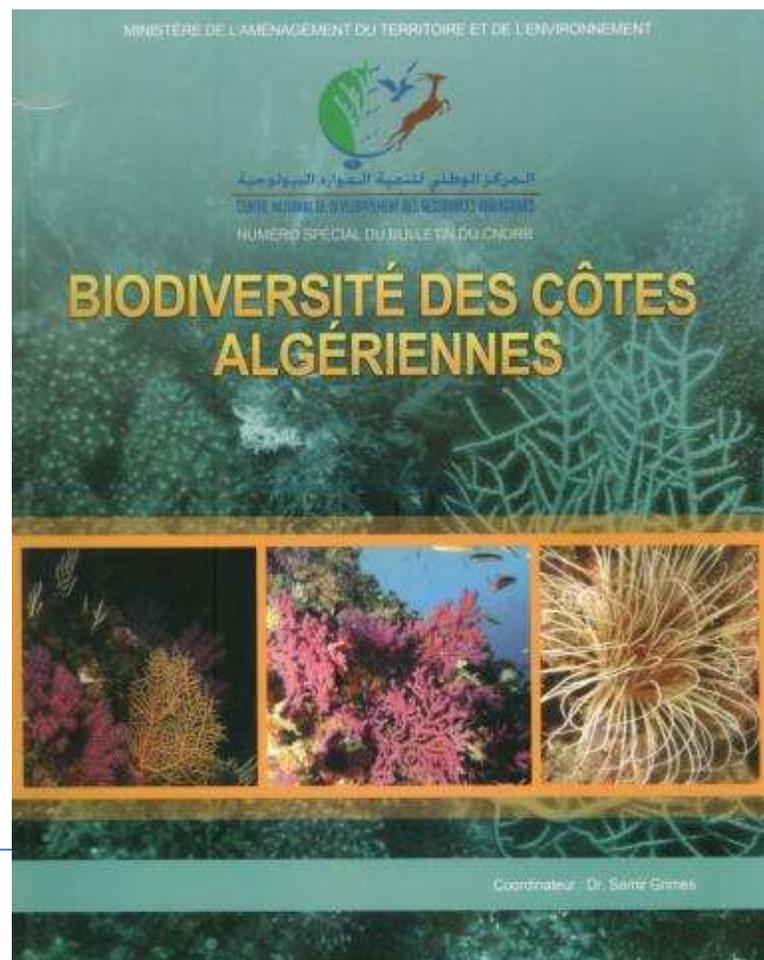
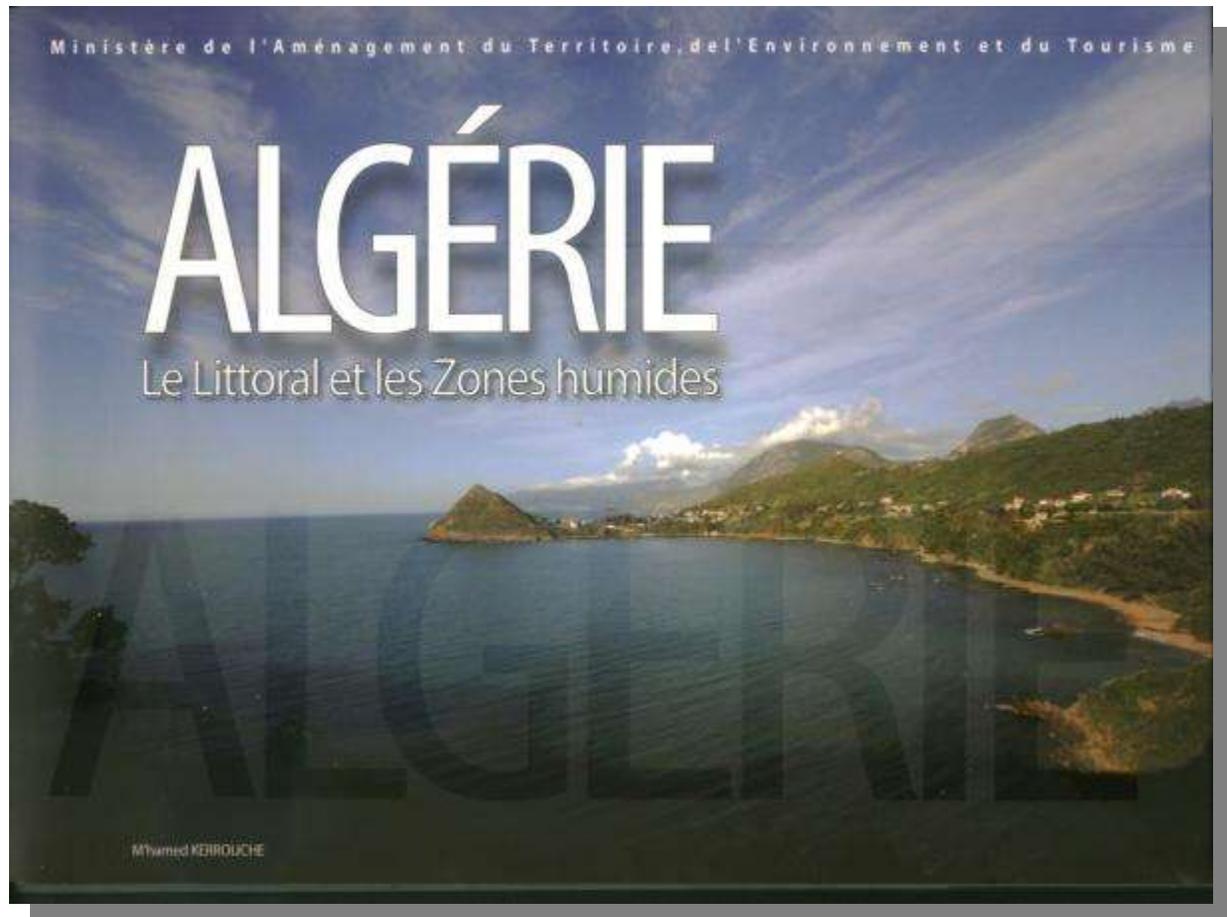
## *Annexe 2*

### *Documents et Brochures, Dépliants, Affiches et Flyers distribués*

- Documents et Brochures







• Dépliants

ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL	ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL	ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL
<p><b>La Coopération Régionale</b></p> <p><b>Programme d'Aménagement Côtier</b> Partenaires : UNEP/PAM/CAR/PAP/(CAR/PS)/CAR/ASP/ CAR/TDE/Secrétariat des 100 Sites Historiques</p> <p><b>Programme d'Actions Stratégiques pour la Méditerranée (PAS MED)</b> Partenaire : UNEP/PAM/MED POL</p> <p><b>Programme National d'Évaluation et de Maîtrise de la Pollution marine (MED POL)</b> Partenaire : UNEP/PAM/MED POL</p> <p><b>Programme d'Actions Stratégique pour la protection de la Biodiversité en région Méditerranéenne (PAS BIO)</b> Partenaire : UNEP/PAM/CAR/ASP</p> <p><b>Plan sous Régional de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures</b> Partenaire : PNUE/PAM/REMPEC</p> <p><b>Appui au développement du Commissariat National de littoral</b> Partenaire : FTEM/AFD/Conservatoire Français de littoral et des Événements Lacustres</p> <p><b>Gestion Intégrée des zones côtières</b> Partenaire : METAP</p> <p><b>Cartographie et mesure des processus de l'érosion hydrique et éolienne dans les zones côtières Méditerranéenne (Réalisation des phases prédictives et descriptives - cas de la haute vallée des ISSERS)</b> Projet Destination Partenaire : UNEP/PAM/PAP/CAR</p> <p><b>Établissement et Création d'un cadre politique favorisant l'intégration de l'Environnement et du Développement, dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières.</b> Partenaires : Banque Mondiale/METAP - PAM - SMAP III</p>	<p><b>Les Etudes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du littoral (SDAL)</li> <li>- La protection et la lutte contre l'érosion des plages;</li> <li>- L'aménagement du littoral (jusqu'à des 300 m, activités nécessitant la proximité de la mer...);</li> <li>- L'identification, la délimitation et le classement en zones critiques les zones côtières fragiles ou menacées d'érosion;</li> <li>- L'évaluation de la qualité du milieu marin;</li> <li>- L'élaboration d'une base de données;</li> <li>- La protection, l'aménagement et le classement en aires marines protégées, de 14 zones naturelles;</li> <li>- La détermination des zones littorales ou côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux particuliers.</li> </ul>   <p>Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</p> <p>Adresse : Rue des quatre coins Alger, Algérie</p> <p>Téléphone : 00 213 21 43 29 41</p> <p>Site Web : <a href="http://www.mte.gov.dz">http://www.mte.gov.dz</a></p>	<p>REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT</p>  <p><b>La Protection du Littoral En Actions</b></p>  <p><b>Il est temps d'agir pour une gestion durable de notre côte</b></p>

ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL	ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL	ACTIONS DE PROTECTION DU LITTORAL
<p>Le littoral Algérien s'étend sur 1622 km de côte, de Oued Kiss, commune Masra Ben Msihi (Wilaya de Tlemcen - Frontière Algérie-Maroc) à Oued Souani La Sebba, commune Sotassikh (Wilaya d'El Tarf - frontière Algérie-Tunisienne) avec une superficie total d'environ 4000 km<sup>2</sup>.</p> <p>La promulgation de la loi littorale en 2002 est le premier départ d'une stratégie opérationnelle pour la protection du littoral, qui s'est traduite par le lancement sur terrain, de plusieurs actions dont :</p>	<p><b>Les Aires marines protégées</b></p> <p>Trois aires protégées marines et terrestres, les Halles (Wilaya d'Oran), de Rachgatah (Wilaya d'Ain Témouchent) et Mont Chabroux/Aires de Kouali (Wilaya de Tipaza) sont en cours de création en coordination avec la coopération Française (FFEM) Algé-Conservatoire Français de Littoral et des écosystèmes lacustres. Quatorze autres zones naturelles sont en cours de lancement d'études pour la création des aires protégées.</p>  <p><b>Les Programmes et Plans d'Aménagement côtier (PAC)</b></p> <p>Les PAC sont des instruments d'intervention et de gestion du littoral ayant pour objectif de parvenir au mieux à l'usage durable des ressources côtières et au maintien du potentiel productif de l'environnement côtier ainsi qu'à développer une démarche intégrée dans une perspective de développement durable. Trois programmes ont été élaborés et un Plan d'Aménagement côtier par wilaya est en cours de lancement (14 wilayas côtières).</p>  <p><b>Le COMITE TEL BAHR (Protection et lutte contre la pollution marine)</b></p> <p>Le Comité TEL BAHR a pour mission de lutter contre la pollution marine par les hydrocarbures et les autres substances nocives. Il est composé d'un comité national, de trois comités régionaux et de quatre comités de wilayas.</p> <p>Des exercices de simulation en mer sont effectués chaque année, dans le cadre de ce comité.</p> 	<p><b>Le Cadastre du littoral</b></p> <p>Le cadastre du littoral est un bilan diagnostique environnemental et foncier, qui a permis la délimitation du littoral, l'identification des pressions et des atteintes ainsi que l'identification d'actions préventives et curatives.</p> <p>Le cadastre du littoral a fait état du patrimoine naturel du littoral et fait ressortir des zones naturelles comportant des espèces sensibles et milieux remarquables et des milieux nécessitant un maintien des équilibres naturels.</p>  <p><b>Le Commissariat national du littoral</b></p> <p>Le commissariat National du littoral est un instrument de mise en œuvre de la politique nationale de la protection et de la mise en valeur de littoral en général et de la zone côtière, en particulier. Il est créé par le décret exécutif n° 04 -113, le 13 avril 2004.</p>  <p><b>Le Dommage du littoral (matérialisation des limites du littoral)</b></p> <p>Le barrage du littoral est une matérialisation par des poteaux signaux, des lignes de démarcation littoral des wilayas côtières, bordées des 100, 300 et 800 m, de leurs composants naturels et des pôles urbains des agglomérations (une limite d'extension des agglomérations ne dépassant pas les 3 km, et une distance entre deux agglomérations adjacente supérieure à 5 km).</p>



- La célébration du jour méditerranéen de la côte en Algérie est un événement particulier pour la Méditerranée. Elle constitue une occasion spéciale afin de promouvoir l'approche de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), elle est dédiée également à divers espaces :

1. Un espace d'échanges sur les expériences méditerranéennes en matière de gestion intégrée des zones côtières et de mise en relief des étapes franchies par l'Algérie vers une gestion durable de l'écosystème côtier national.
2. Un espace pour le débat introduit par la politique nationale de préservation du littoral et la présentation de deux cas démonstratifs comme outils d'apprentissage de la GIZC à travers les sites pilotes des Iles Habibas et des Anses de Kouali.
3. Un espace d'exposition dédié aux agences et centres nationaux qui traitent du littoral et des eaux côtières.
4. Un espace de sensibilisation à travers l'organisation d'une sortie - exposition sur le terrain dans un site destiné à un aménagement écologique, en l'occurrence les Anses de Kouali dans le cadre de la mise en place de la zone protégée de Kouali - Chenoua dans la wilaya de Tipasa.



## JOUR DE LA CÔTE

Le jour de la côte est dédié à la promotion et à la protection de l'environnement naturel de la côte et à son interaction avec la culture humaine et avec les activités socio-économiques.



## يوم الساحل



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة الشؤون الصحراوية والبيئة  
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



L'Algérie célèbre le jour de la côte  
«Il est temps d'agir pour une  
gestion durable de notre côte»  
Alger, le 25 septembre 2011



« La gestion intégrée des zones côtières est un processus multidisciplinaire qui implique des niveaux de pouvoirs publics, de la société, du savoir et de l'expertise, les intérêts publics et sectoriels, et de tous les usages de l'espace côtier visant à assurer des stratégies pour la préservation et le développement durable de l'espace côtier et ses ressources »



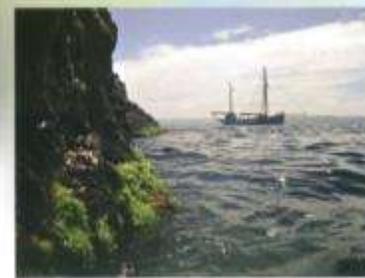
### ELEMENTS DU PROTOCOLE GIZC

#### OBJECTIFS DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES CÔTIÈRES

- La gestion intégrée des zones côtières a pour but :
- a) de faciliter, par une planification nationale des activités, le développement durable des zones côtières en garantissant la prise en compte de l'environnement et des paysages et en conciliant avec le développement économique, social et culturel;
  - b) de préserver les zones côtières pour le bénéfice des générations présentes et futures;
  - c) de garantir l'efficacité durable des ressources naturelles, en particulier en ce qui concerne l'usage de l'eau;
  - d) de garantir la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers ainsi que des paysages côtiers et de la géomorphologie côtière;
  - e) de prévenir et/ou de réduire les effets des aléas naturels et en particulier des changements climatiques, qui peuvent être imputables à des activités naturelles ou humaines;
  - f) d'assurer la cohérence entre les initiatives publiques et privées et

### LES PRINCIPAUX DEFIS A LA GIZC EN ALGERIE

- La maîtrise de l'urbanisation en zone littorale
- La préservation des ressources naturelles et de la naturalité du littoral
- Le développement équilibré des communes littorales



### LES ACTEURS DU LITTORAL ET DE LA GIZC





Le Commissariat National du Littoral vient en appui sur le terrain aux actions des collectivités locales littorales.

Pour contacter le Commissariat National du Littoral :  
Adresse : 30 Avenue Mohamed VI (Korba, Alger, Algérie)  
Tél : 021 28 90 1803 Fax : 021 28 55 30  
Commissariatnational@hyko.dz



### LES SITES PILOTES POUR APPUYER L'ACTION DÉMONSTRATIVE DU CNL

Le projet « Appui au développement du CNL » vise à contribuer au développement durable de la zone côtière de l'Algérie par la préservation des ressources naturelles et de sa biodiversité ainsi que le développement équilibré de la bande littorale.

Deux sites pilotes constituant, à cet effet, des terrains d'apprentissage des techniques et méthodes d'aménagement, de promotion, de protection et de gestion des habitats côtiers sensibles et remarquables : les îles Habibus au large d'Oran et la zone côtière des Alpes de Kouss et du Mont Chenoua dans le wlaya de Tipaza.

Ces deux sites stratégiques et démonstratifs pour effectuer un exercice de gestion active sur un site complexe et à valeur patrimoniale multiple.

Le projet vise, sur l'ensemble du territoire algérien, à assurer le développement durable de la biodiversité, des ressources naturelles et des patrimoines du littoral algérien.



### RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT



### Que fait le CNL ?

Le Commissariat National du Littoral est une agence opérationnelle du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

Le CNL est l'un des outils institutionnels de l'Algérie chargé d'appliquer la politique nationale ainsi que ses stratégies en matière de protection du littoral. Les actions et les activités développées par le CNL en partenariat avec les autres acteurs institutionnels, la sphère socio-économique, le système expert ainsi et les représentants du mouvement associatif visent à assurer une durabilité au littoral algérien et à maintenir ses richesses.



### GESTION ACTIVE DES SITES REMARQUABLES... PAR ENTRETIEN DES SITES

Entretien des sites protégés, ce le cas de la réserve naturelle marine des îles Habibus où les équipes soutenues par les spécialistes du Commissariat National du Littoral, réalisent des travaux afin de permettre à la végétation de se reconstruire et de faire et contrôler le processus d'érosion.



### ... PAR LA RESTAURATION DES CORDONS DUNAIRE DÉGRADÉS



La reconstitution d'écosystèmes dégradés, tel une opération de recolonisation du cordon dunaire dans sa phase de jeunes des graminées.

### ... PAR LA PARTICIPATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU LITTORAL AUX OPÉRATIONS DE NETTOYAGES DE MACRO DÉCHETS AU NIVEAU DES PLAGES

### LE SUIVI DE L'ÉTAT DU LITTORAL



### CONCERTATION INTERNE PERMANENTE



Les premières rencontres du Commissariat National du Littoral, le CNL, organise une rencontre annuel regroupant l'ensemble des agents et personnels du Commissariat décentralisés sur le littoral algérien. Ces rencontres contribuent un espace de rencontre, d'échanges et de valorisation des expériences locales.

### PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU LITTORAL AU NIVEAU NATIONAL

### SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DU LITTORAL



### FORMATION CONTINUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES DES PERSONNELS DU CNL

Animation de cycles de conférences pour les acteurs du littoral afin d'améliorer le niveau et connaissances scientifiques et techniques, renforcer les capacités de gestion et de prise de décision, assurer un contact permanent avec le monde de l'expertise, notamment universitaire.

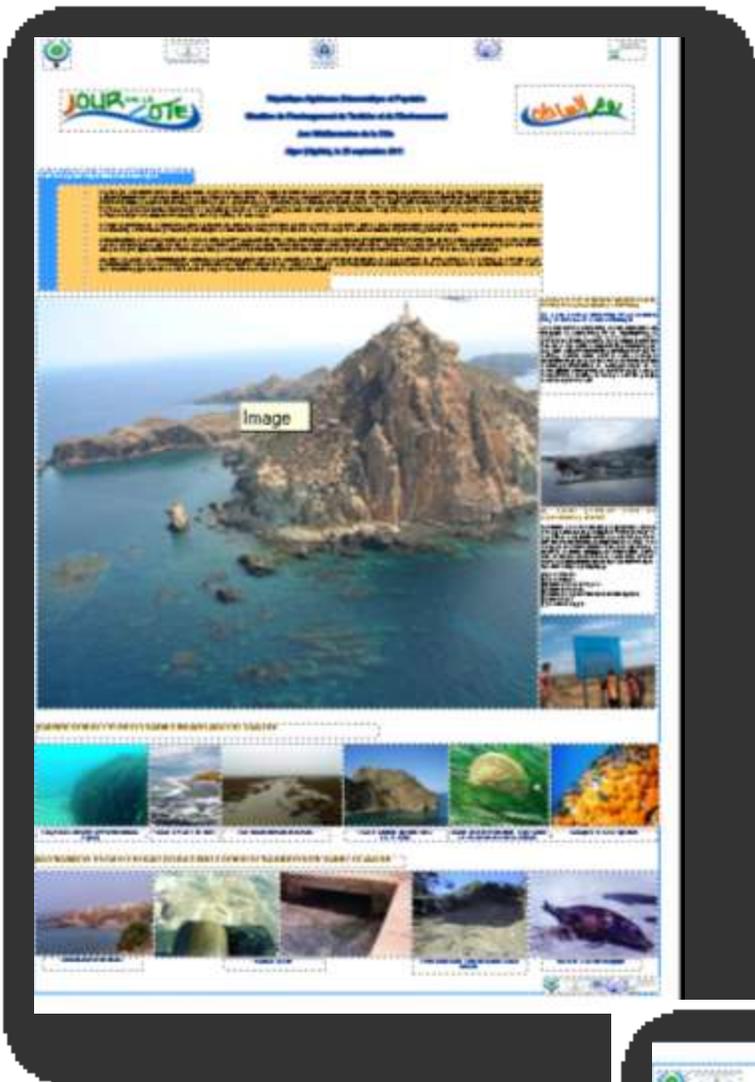


### PRINCIPALES MISSIONS DU CNL

La loi Littoral a conduit à la création d'un établissement public administratif spécialisé, le Commissariat National du Littoral, dont le décret, paru le 12 avril 2004, précise les missions :

- veiller à la préservation et à la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'ils abritent ;
- mettre en œuvre les mesures de protection du littoral et des zones côtières qui lui sont confiées par la réglementation en vigueur ;
- fournir aux collectivités locales toute assistance et

- Affiches et Flyers



المهوية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التهيئة العمرانية و البيئة  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de et l'Environnement

Commissariat National du Littoral  المحافظة الوطنية للساحل

### RESERVE NATURELLE MARINE DES ILES HABIBAS

Les îles Habibas, situées à environ 10 km des côtes ouest algériennes, couvrent 40 ha en superficie terrestre et 2654 ha en zone marine.

**Au niveau de cette réserve, le Commissariat National du Littoral envisage:**

- d'accroître la production de juvéniles;
- de développer les communautés biologiques naturelles;
- de fournir un refuge aux espèces menacées;
- de prévenir la dégradation et de restaurer les habitats;
- d'éduquer, de sensibiliser et d'impliquer les acteurs locaux;
- d'assurer une gestion écologique des ressources naturelles;
- d'encourager la recherche scientifique.

Parmi les espèces d'intérêt écologique dans cette réserve, on trouve :

<p><b>Les plantes endémiques :</b> Spergularia pycnantha Brassica spinescens (appelée choux des Habibas)</p> <p><b>Les colonies d'oiseaux marins :</b> Puffin cendré Faucon d'éléonard (espèce endémique de la Méditerranée) Goéland d'auduin (espèce menacée)</p>	<p>Balbuzard pêcheur → Cormoran huppé Aigrette gazette</p> <p><b>Les espèces marines menacées:</b> Pinna nobilis Le mériau; <i>Epinephelus marginatus</i> L'arapède géante : <i>Patella ferruginea</i> (espèce très rare)</p>
--	---





© www.mnl.gov.dz

المهوية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التهيئة العمرانية و البيئة  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de et l'Environnement

Commissariat National du Littoral  المحافظة الوطنية للساحل

### ZAIRE TERRESTRE ET MARINE PROTÉGÉE MONT CHENOUA/ ANSES DE KOUALI

Le site est situé à 70 km à l'Ouest d'Alger dans la Wilaya de Tipaza et s'étend depuis le "Mausolée Royal de la Mourtanie" jusqu'au "Mont Chenoua".  
Il couvre une superficie de 8 000 ha sur sa partie terrestre et de 2 000 ha en zone marine.

Alger, le 25/09/2011 Mausolée Royal de Mourtanie

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التهيئة العمرانية و البيئة  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de et l'Environnement

Commissariat National du Littoral



المحافظة الوطنية للساحل

## Merveilles du Littoral Algérien



Mont Ben Mhid - Tlemcen



Phare du Cap M - Mostaganem



Plage Skel - Ajdjadjer



Sidi Guel - Oran



Ruines romaines - Timgad



Beni Mzou - Chlef



Les Agouttes Oued - M'cho



Tignes - Boumerdes



Bou d'Alger - Alger



Saida



Zana M'raouah - Sjl



Corail rouge



© www.ublm.com



JOUR DE LA CÔTE يوم الساحل

Jour de la côte  
Coast Day

يوم الساحل

Célébration méditerranéenne  
Alger le 25 septembre 2011

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



يوم الساحل

**Jour de la Côte**

**Coast Day**

**Alger, le 25 septembre 2011**

« **هنا الوقت للعمل من أجل تسيير مستدام لساحلنا** »

« **IL EST TEMPS D'AGIR POUR UNE GESTION DURABLE DE NOTRE CÔTE** »

« **IT'S TIME TO ACT FOR A SUSTAINABLE MANAGEMENT OF OUR COAST** »



### *Annexe 3*

### *Lauréats des Concours de Dessin*

*Fatma REHAL*



*Zineb BEN AMAR*

*Ilyas BELKALAI*

*Nesrine KORSO FASSIA*

*Houda BOUABDALLAH*

*Mohammed MEGHILI*

*Iness ZINAKI*

*Iness Miloudamer*

*Hiba SEBAYHI THANI*

*Houssine REGUIGUE*



***Annexe 4***  
***Communications***



The Coastal Management Centre

**PRIORITY  
ACTIONS  
PROGRAMME**



**PROTOCOLE  
RELATIF A LA GESTION INTEGREE DES ZONES  
COTIERES (GIZC) EN MEDITERRANEE**

Željka Škaričić  
Directrice du CAR/PAP



PRIORITY  
ACTIONS  
PROGRAMME



The Coastal Management Centre



Protocole GIZC - signé à Madrid en janvier 2008  
Entré en vigueur le 24 mars 2011



- ✓ 15 signataires
- ✓ 6 ratifications  
(Slovénie, France,  
Albanie, Espagne, UE,  
Syrie)



PRIORITY ACTIONS PROGRAMME

The Coastal Management Centre




Un document:

- Innovant
- Tourné vers l'avenir et proactif
- Complet
- Intégré
- Contraignant




PRIORITY ACTIONS PROGRAMME

The Coastal Management Centre




Un document précis quant à :

- la définition de la zone côtière
- la définition de la zone de retrait
- la formulation des stratégies côtières
- l'élaboration des études d'impact et des évaluations stratégiques de l'environnement
- l'application de l'approche écosystémique
- la soumission de rapports sur la mise en oeuvre du Protocole



**PRIORITY  
ACTIONS  
PROGRAMME**

The Coastal Management Centre

## Plan d'action pour la mise en oeuvre du Protocole 2012-2019

Trois objectifs majeurs :

- ✓ Soutien à la mise en oeuvre du Protocole aux niveaux régional, national et local → ratification, gouvernance, strategies/plans/programmes de GIZC, rapports
- ✓ Renforcement des capacités des PC à utiliser de manière efficace les politiques, instruments, outils et processus de la GIZC → méthodologies et outils, projets de mise en oeuvre du Protocole, développement professionnel, formation et éducation
- ✓ Promotion du Protocole dans la région méditerranéenne et dans les monde, en créant des synergies avec les autres conventions et accords → participation du public et sensibilisation, activités de promotion du Protocole, réseaux

United Nations Environment Programme  
Mediterranean Action Plan

**Priority Actions Programme  
Regional Activity Centre**  
Kraj Sv. Ivana 11  
21000 Split, CROATIA

e-mail: [pap@gradst.hr](mailto:pap@gradst.hr)  
<http://www.pap-thecoastcentre.org>

TABLE RONDE SUR L'APPORT DES DIFFÉRENTE INITIATIVES À  
LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE GIZC



## PEGASO et la mise en oeuvre du Protocole GIZC

**Dr Françoise BRETON,**  
Coordinatrice du projet Européen PEGASO

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA CÔTE  
MÉDITERRANÉENNE, ALGER, 25 SEPTEMBRE 2011



### *Données du projet:*

- Acronyme: PEGASO
- Titre complet: **People for Ecosystem-based Governance  
in Assessing Sustainable development of Ocean and coast**
- Appel d'Offre: FP7- ENV.2009.2.2.1.4 Integrated Coastal Zone  
Management
- 25 institutions partenaires en Méditerranée et en Mer Noire, dont  
l'Algérie
- Subvention no: 244170



Introduction

2008: Protocole « gestion intégrée des zones côtières »  
Entré en vigueur: 24 Mars 2011



La Mer Noire aussi est intéressée à développer un instrument juridique similaire



PEGASO a comme principal objectif d'appuyer ces deux processus



**PEGASO:**  
People for Ecosystem based  
Governance Assessing Sustainable  
Development of Ocean and coast



ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 3

PEGASO

PEGASO: Objectifs généraux

Ponts entre science – gestionnaire et décideurs

Travail commun, construction et partage des savoirs.

capacité en Méditerranéenne pour mettre en oeuvre le protocole

Nouvelles approches et pratiques pour le domaine côtier en se basant sur le savoir et expertise existants



PEGASO travaille pour:

outils innovants

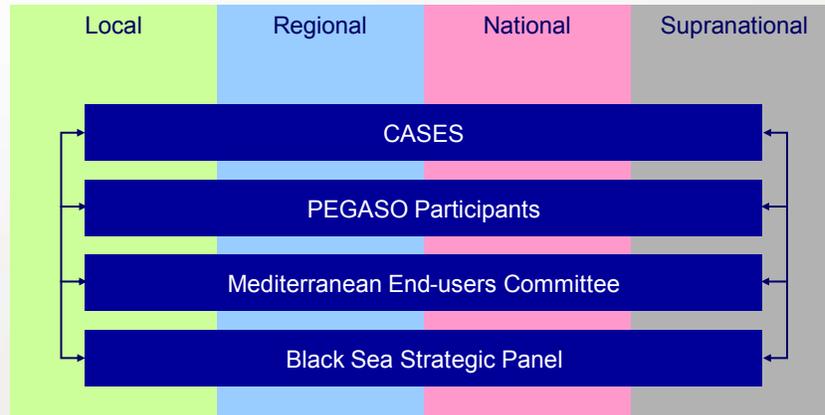
→ comprendre les interactions dans la zone côtière et marine dans l'ensemble du bassin

ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 4



PEGASO

**Au centre: la Plateforme GIZC de Gouvernance**



La plateforme GIZC de Pegaso

**Les cas d'étude (CASES) de PEGASO**

- Créer un groupe de gestionnaires, ONGs,décideurs dans chaque CASE
- Evaluer et comparer les pressions ressenties au niveau local (ecosystème, eau, urbain, conditions de vie...) et leur source
- Décrire les opportunités et difficultés d'interactions avec le niveau national et transfrontalier (ensemble du bassin)



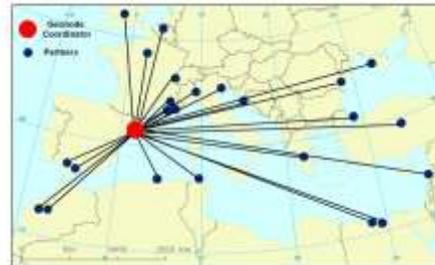
ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 6



## La plateforme GIZC de Pegaso

### Plateforme technique d'information spatiale SDI

- Les données géographiques, statistiques, photos satellites, etc son harmonisées entre les partenaires intéressés pour être présentée sur un portal web
- Les données sont garder et gérer par chaque institution qui constitue un géonode.



PEGASO va chercher des moyens pour assurer une continuité de la plateforme (humaine et technique) après la fin du projet



ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 7

## La plateforme GIZC de Pegaso

### Accessibilité des usagers aux données

**SEARCH FOR EXISTING METADATA**

**WHAT?**  
 Either of the words:   
 Title:   
 Abstract:   
 Keywords:

**WHERE?**  
 lat (max):   
 long (min):   
 lat (min):   
 long (max):

Type:   
 Region:

**WHEN?**

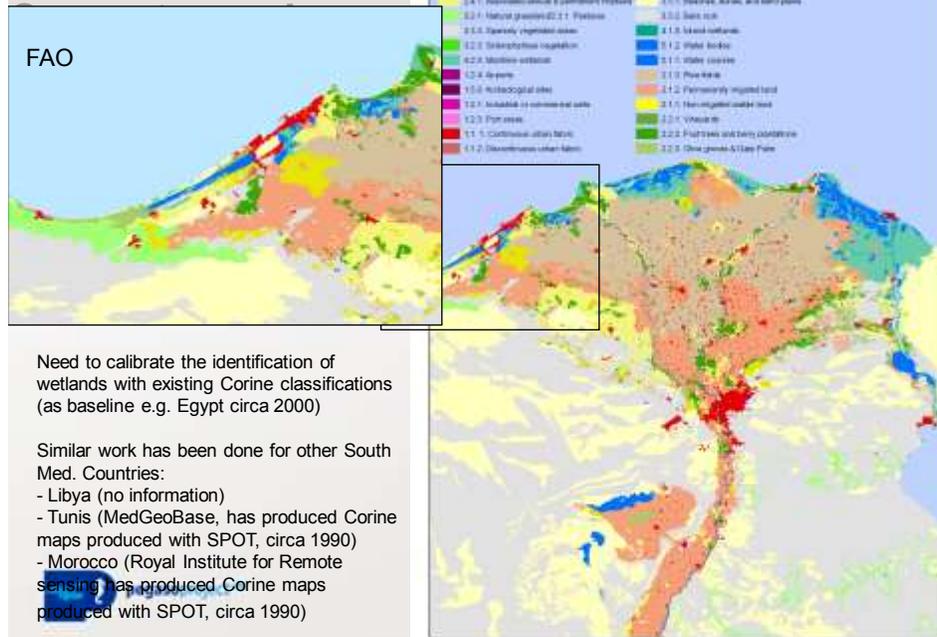
**MAIN GOALS OF THE PEGASO SDI**

- To improve access to and integrated use of spatial data and information
- To support decision making
- To enhance understanding of the benefits of geographic information

The Pegaso Geohzards service allows to easily share geographically referenced thematic information between different organizations.

For more information about Pegaso, visit the Pegaso Project website

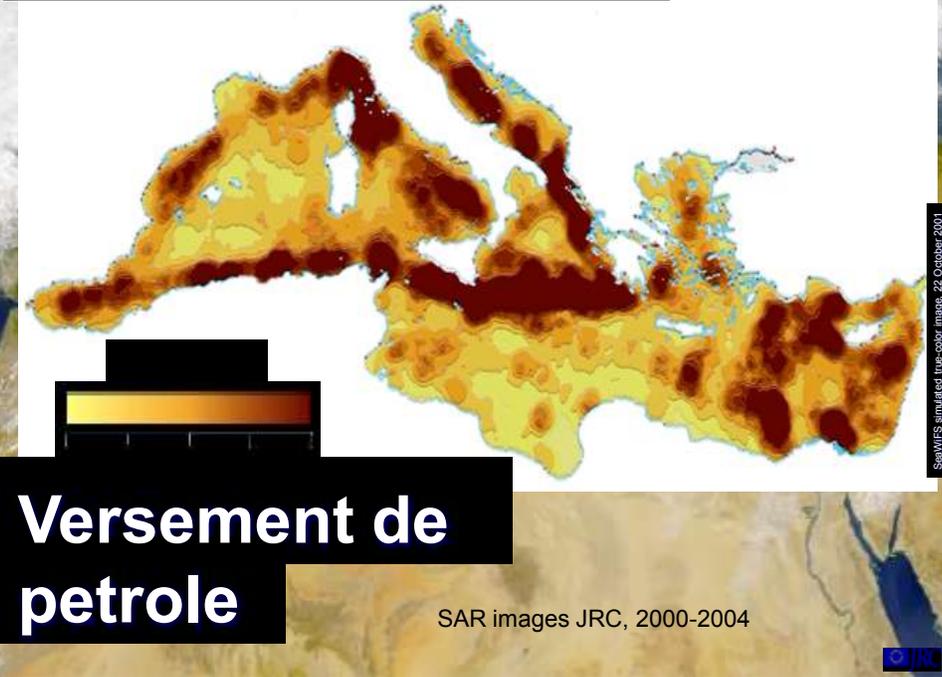
### Carte de Couverture



Need to calibrate the identification of wetlands with existing Corine classifications (as baseline e.g. Egypt circa 2000)

Similar work has been done for other South Med. Countries:  
 - Libya (no information)  
 - Tunis (MedGeoBase, has produced Corine maps produced with SPOT, circa 1990)  
 - Morocco (Royal Institute for Remote sensing has produced Corine maps produced with SPOT, circa 1990)

G. Ferraro, B. Bulgarelli, S. Meyer-Roux, O. Muellenhoff, D. Tarchi, and K. Topouzelis (2008). MULTI-SENSOR REMOTE SENSING OF COASTAL DISCHARGE PLUMES: AN EUROPEAN TEST SITE. In Remote Sensing of the European Seas, V. Barale & M. Gade ed.s, SPRINGER, Heidelberg, p. 371-382.



**Versement de petrole**

SAR images JRC, 2000-2004

Muchas gracias Moltes gràcies Eskerrik Ask  
Moitas gracias  
Dziękuję Merci beaucoup Много Благодаря  
Obrigado  
Paldies Ευχαριστώ Tack Thank you very much  
Dank u  
Hvala Köszönöm Dekuj Multumesc Dakujem  
Danke Takk  
Aitäh Grazi Kiitos Grazie Dêkuji Спасі́бо  
Tesekkur ederim شكراً Dieuredieuf

Pegaso Project is founded by the European Union within FP7  
ENV.2009.2.2.1.4 – Integrated Coastal Zone Management

Specific Programme FP7  
Collaborative Projects – Large scale integrating project  
Grant agreement n° 244170

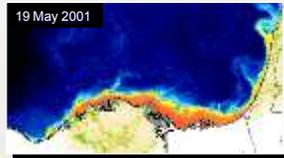
Project coordination  
Dra. Françoise Breton  
francoise.breton@uab.cat  
UAB – Universitat Autònoma de Barcelona / Spain

[www.pegasoproject.eu](http://www.pegasoproject.eu)

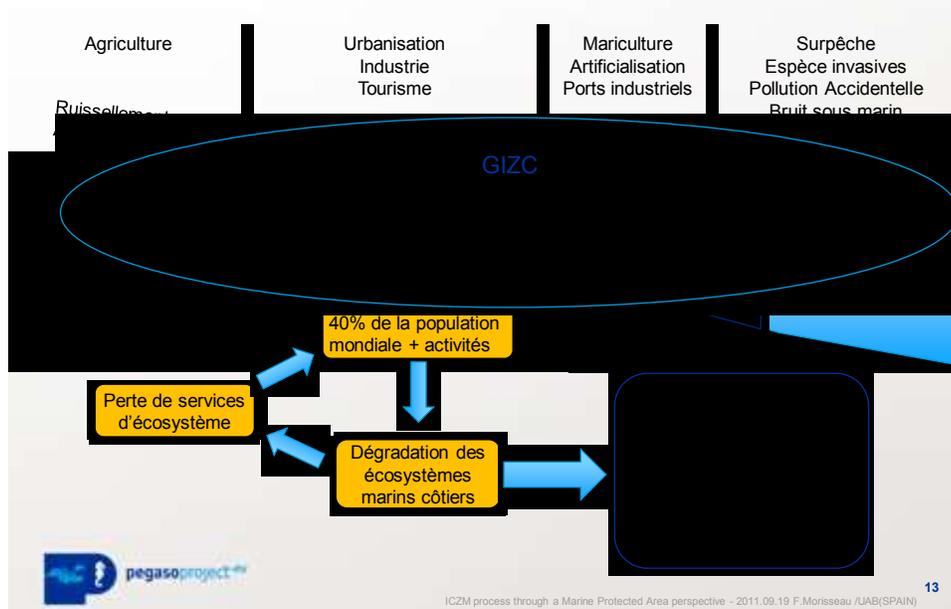
francoise.breton@uab.cat



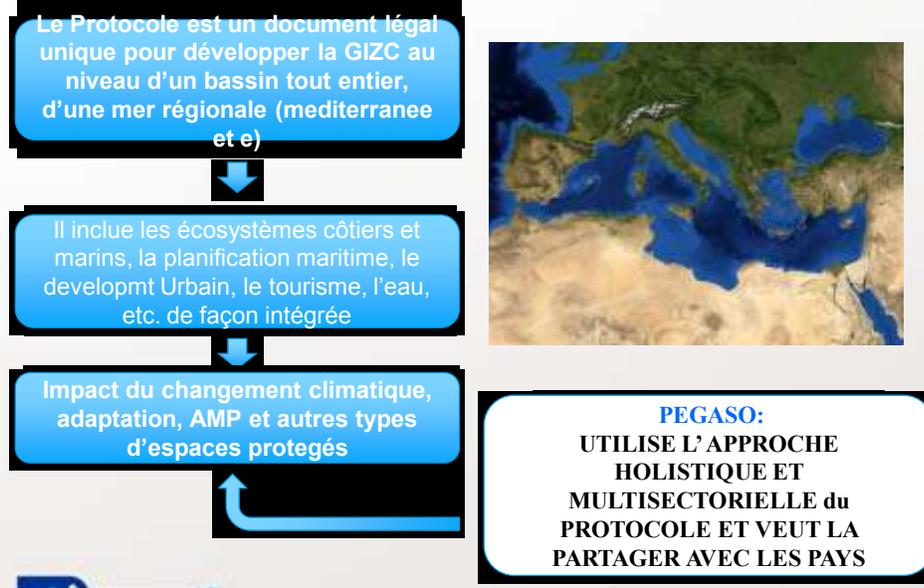
Quelques exemples de données que PEGASO peut apporter



Activités et flux côtiers



Introduction



Données que les pays peuvent apporter

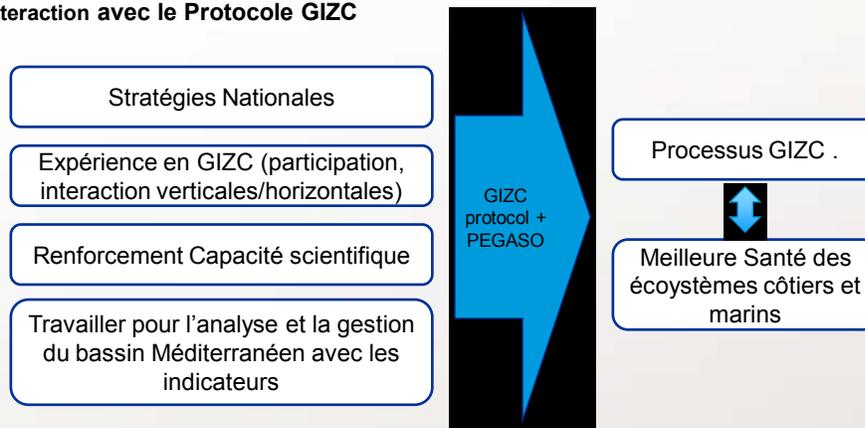
Statistiques



ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 15

Résultat/discussion

Interaction avec le Protocole GIZC



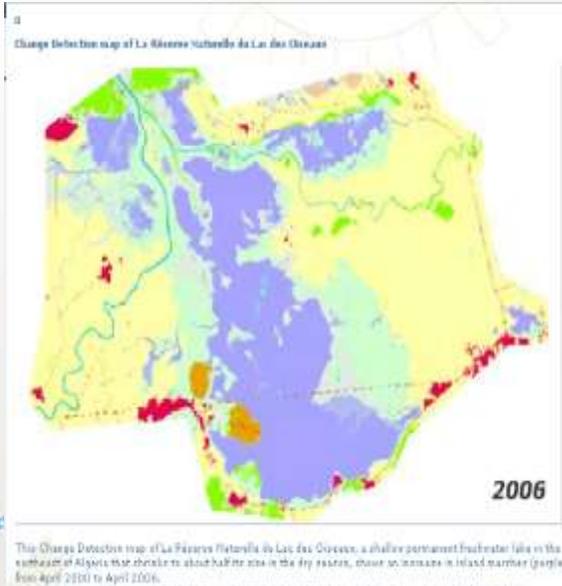
ICZM process through a Marine Protected Area perspective - 2011.09.19 F.Morisseau /UAB(SPAIN) 16



Quelques exemples de données que PEGASO peut apporter

## GLOBWETLAND II /South Med

-Depuis 2010,  
UAB travaille  
avec ESA  
-CS et usages  
de 120 ZH du S  
Med avec  
200km tampon  
Entre  
2000,2006 et  
2010





**Ministère de l'Aménagement du Territoire  
de l'Environnement**



**La protection et la valorisation  
du littoral**

**Stratégie et Plan d'actions**

*Mme Samira Nateche*

*Sous Directrice de la préservation du littoral,  
du milieu marin et des zones humides*

*Jour de la côte / 25 Septembre 2011*

1

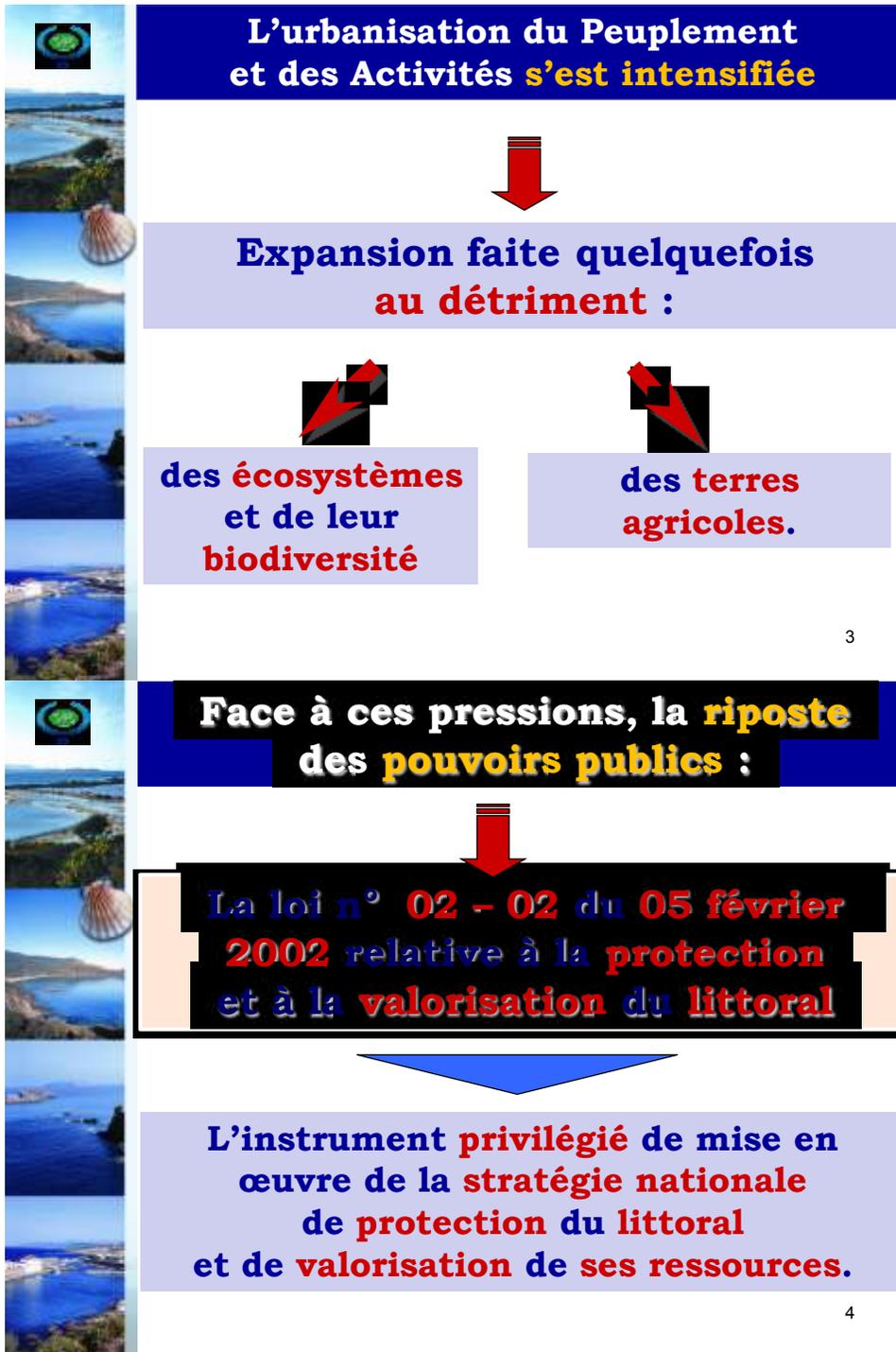
**Le littoral : Un enjeu majeur**

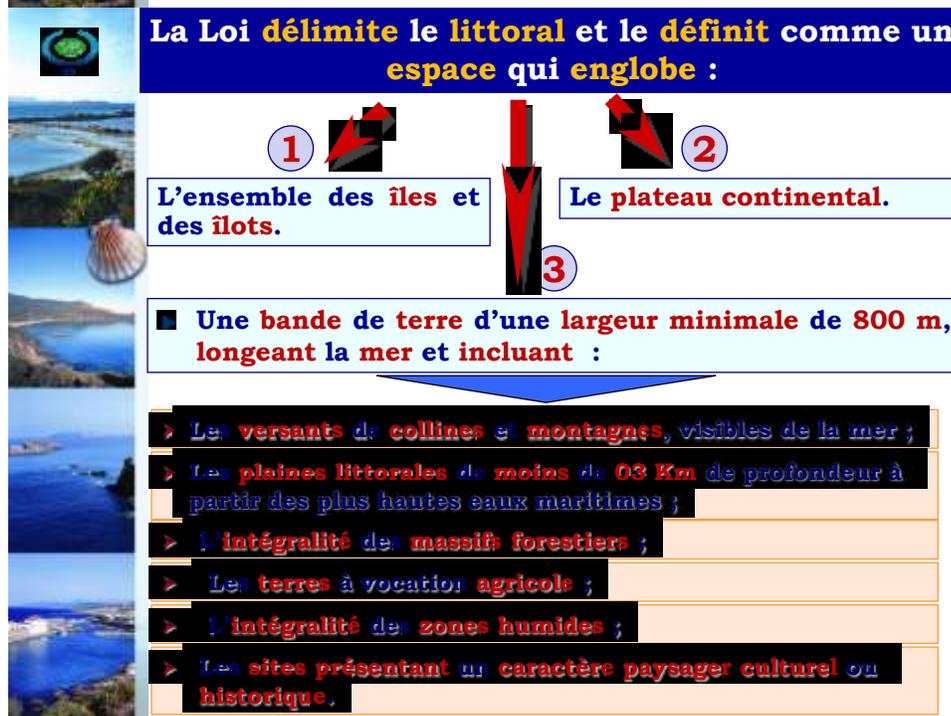
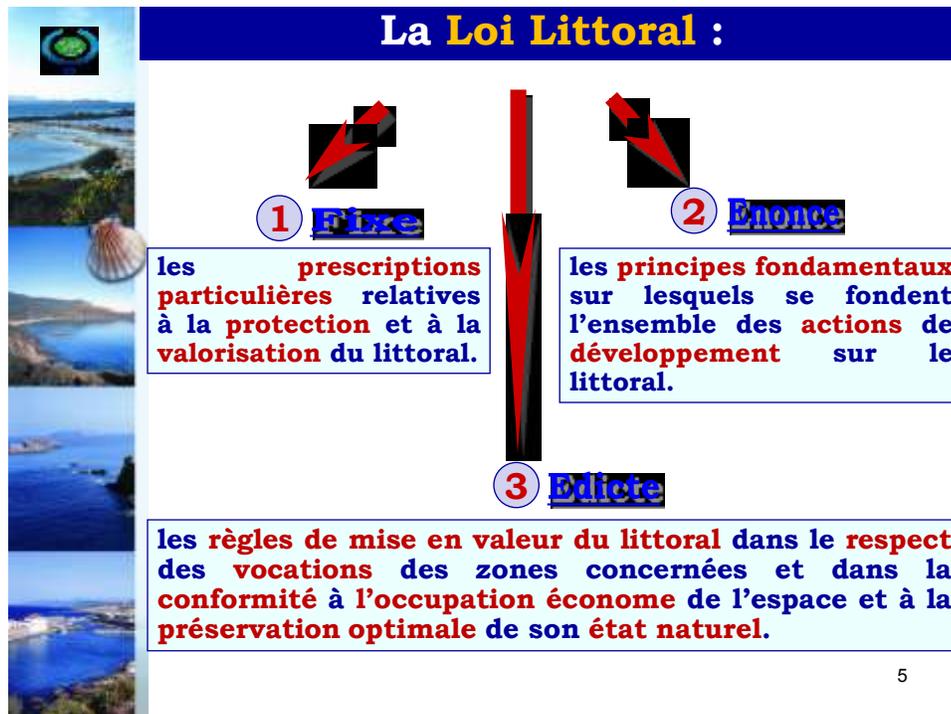


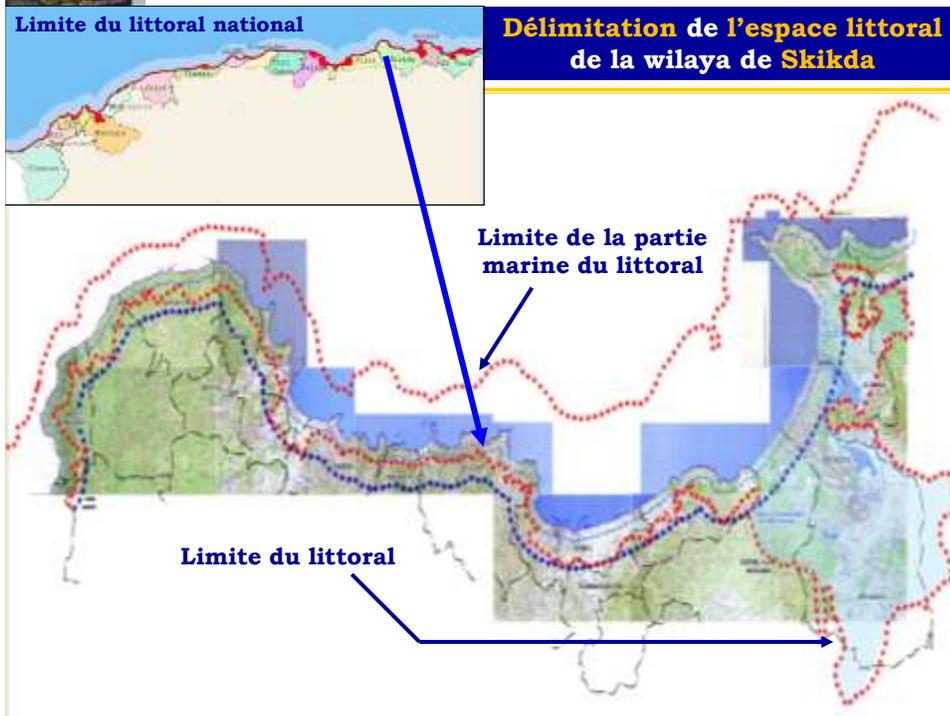
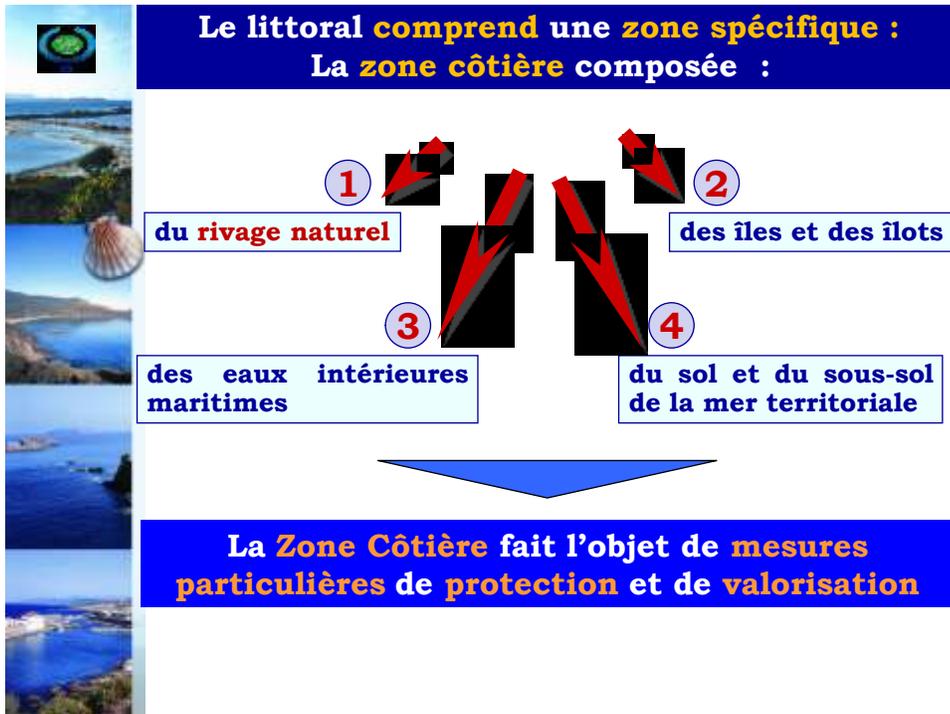
**Pour :**

**le développement et l'aménagement  
du territoire à travers ses fonctions  
économiques, culturelles,  
environnementales  
et sociales.**

2

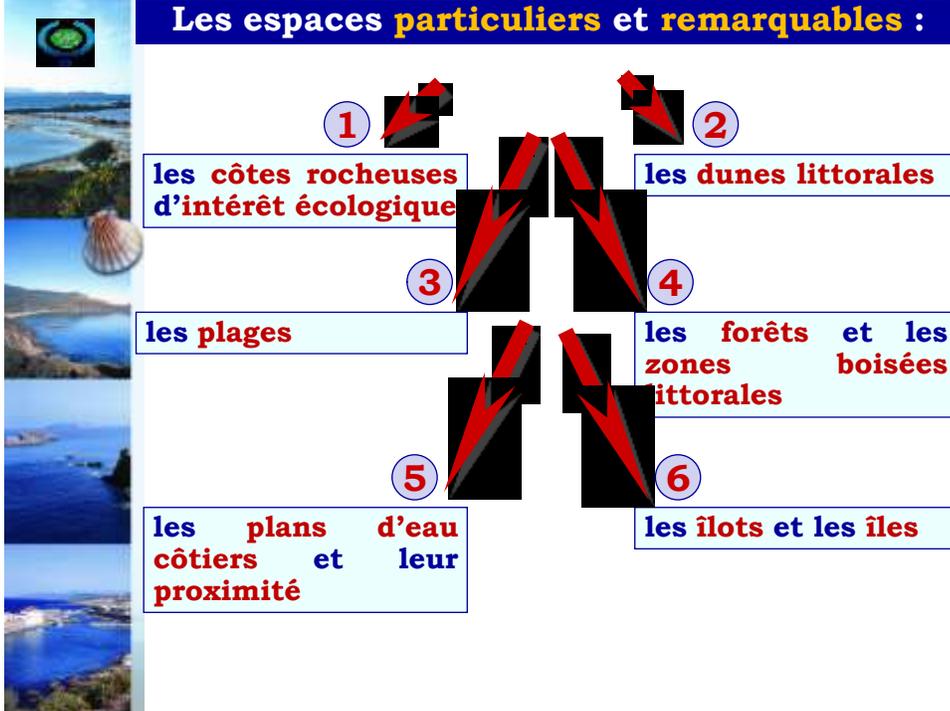








**Les espaces particuliers et remarquables :**





- **les sites d'intérêt écologique ou de valeur scientifique sur le littoral,**
- **les récifs coralliens,**
- **les herbiers sous marins,**
- **les formes ou formations côtières et sous marines remarquables.**

**Seules y sont admises, les installations ou constructions légères, nécessaires à la gestion, au fonctionnement et à la mise en valeur des dits espaces.**

11









**La gorgone rouge**



## L'herbier à posidonie



## Le Mérou brun : *Epinephelus marginatus*





## Les Interdictions

- 
- **L'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations situées sur le littoral au-delà de trois (3) km.**
  - **L'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral, à moins que la distance les séparant soit de cinq (5) km au moins.**
  - **Toute construction sur la bande des 300 m (sauf motif lié à la sensibilité du milieu côtier);**
  - **Toute implantation d'activité industrielle sur une bande littorale de moins de 3 km;**
  - **Les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage, dans la limite d'une bande de 800 m;**
  - **Les voies carrossables nouvelles sur les dunes littorales, les cordons dunaires côtiers, les parties supérieures des plages;**
  - **Les routes nouvelles de transit parallèles au rivage réalisées à une distance minimale de 3 km à partir des plus hautes eaux**

## Les Réglementées

- 
- **les activités touristiques notamment les activités balnéaires et les sports nautiques, le camping et le caravanning, même à titre temporaire ;**
  - **les constructions et occupations liées aux activités économiques sur la bande littorale;**
  - **les activités industrielles et portuaires d'importance nationale.**



## Les Prescriptions Particulières pour la zone côtière

**La Loi fixe des prescriptions particulières relatives à la zone côtière, notamment en ce qui concerne toute occupation des parties naturelles qui bordent les plages et qui participent au maintien de leur dynamique et de leur équilibre sédimentaire ainsi que les dunes bordières et les cordons sableux des parties hautes des plages.**

25



## Les Interdictions

- les travaux **d'enrochement, d'endiguement et de remblaiement** lorsqu'ils portent atteinte à l'état naturel du rivage;
- la **recherche et l'extraction** de matériaux sous marins ainsi que les activités en off shore **jusqu'à la limite de l'isobathe des 25 m**
- la **circulation et le stationnement des véhicules** sur les parties des **zones côtières**.
- les **extractions** de matériaux et notamment le **granulat** sur le **rivage et ses dépendances**, y compris dans les **parties naturelles** des zones d'**embouchures** et les **lits des cours d'eaux** proches du rivage lorsqu'ils concernent :
  - les **zones adjacentes aux plages**, lorsqu'elles participent à leur équilibre sédimentaire ;
  - les **plages**;
  - les **dunes littorales**, lorsque leur équilibre ou leur patrimoine sédimentaire est menacé

26



**Dans le but de limiter la pollution sur les zones côtières, obligation est faite :**

- ➔ **aux villes côtières de plus de 100.000 habitants de disposer d'une station d'épuration des eaux usées.**
- ➔ **aux villes côtières de moins de 100.000 habitants de disposer de systèmes de traitement des eaux usées.**

**Au delà des interdictions et des limitations, la loi institue des instruments de gestion et d'intervention**

27

28







## Les Instruments d'Intervention

32

### 1- Le Conseil de Coordination Côtière:

Mobilisation de moyens, veille, observation, coordination, de concertation, participation,...

### 2- Les plans d'intervention d'urgence :

En cas de pollution marine accidentelle

### 3- Un fonds pour la préservation du littoral et des zones côtières

Des mesures d'incitation économique et fiscale favorisant l'application des technologies non polluantes et d'autres moyens compatibles avec l'internalisation des coûts écologiques seront institués.



## Les Infractions et les Sanctions

34

➔ **Implantation d'activité industrielle nouvelle sur le littoral : emprisonnement de 3 mois à 1 an et amende de 100.000 à 300.000 DA, portée au double en cas de récidive**

➔ **Extractions de matériaux sur les plages et leurs dépendances et sur les dunes : emprisonnement de 6 mois à 2 ans et amende de 200.000 à 2.000.000 DA, portée au double en cas de récidive (confiscation des instruments , matériels et engins ayant servi à commettre l'infraction);**

**La juridiction compétente ordonne aux frais du condamné, soit la remise en état des lieux, soit l'exécution des travaux d'aménagement.**

35



**Extraction de matériaux sous-marins en off shore jusqu'à la limite de l'isobathe des 25 m : emprisonnement de 3mois à 1an et amende de 100.000 à 300.000 DA d'amende, portée au double en cas de récidive;**

**La juridiction compétente ordonne aux frais du condamné, soit la remise en état des lieux, soit l'exécution des travaux d'aménagement.**

**La circulation et le stationnement des véhicules sur le rivage naturel :2 000 DA d'amende**

**Les constructions, ouvrages, routes, parking et aménagements de loisirs dans les zones critiques: emprisonnement de 6mois à 1an et amende de 100 000 à 500 000 DA, portée au double en cas de récidive;**

**La juridiction compétente ordonne aux frais du condamné, soit la remise en état des lieux, soit l'exécution des travaux d'aménagement.**

36

**La mise en œuvre de la Loi Littoral**

37



**Les Actions**

La **délimitation** du **littoral**, des **zones** encore à l'**état naturel** et de l'**extension** des **agglomérations**

38



**Le cadastre du littoral**

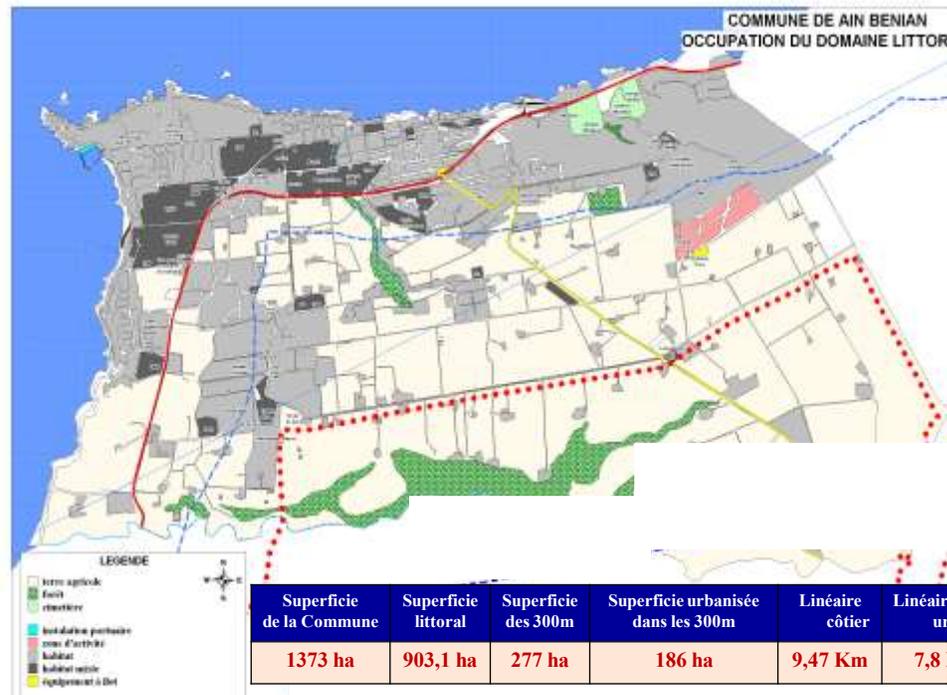
Un **bilan diagnostic** qui a permis d'établir :

1  **Le bilan *écologique***

2  **Le bilan des *occupations* et des *atteintes***

**Pour les actions curatives de réparation**

39



**Le cadastre du littoral a permis également:**

**L'élaboration des programmes d'aménagement côtier du littoral de l'Algérois (avec le PAM/PNUE), de l'Oranais et de Annaba.**

### **Objectif**

**Développer une démarche intégrée dans la perspective de développement durable des régions littorales.**



**La création du Commissariat National du littoral (CNL):**

Organisme public chargé de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale de protection et de mise en valeur du littoral

**Son domaine de compétence :**

**Le littoral** tel que définit dans l'Art. 7 et 8 de la loi littoral



**L'institution d'un Fond National pour la Protection du Littoral et des zones Côtières**

**Finance les mesures et les actions de protection du littoral et des zones côtières**







Bornage du littoral





## 2- Le Programme Quinquennal de Soutien à la Croissance:

### A- Le bornage du littoral

- La matérialisation du littoral;
- La matérialisation des limites des agglomérations dont l'extension parallèle au rivage ne doit pas dépasser 3 Km;
- La matérialisation des limites des agglomérations adjacentes dont les limites sont inférieures ou égale à 5 Km;
- La matérialisation les zones naturelles;

49

Bornage du littoral





Limite d'extension longitudinale de l'agglomération de Zeralda (3Km)

Zone naturelle protégée de la Mactaa

Limite d'extension entre les agglomérations adjacentes de Zeralda et de Mazafran (5Km)

**B- La mise en œuvre des programmes d'aménagement côtiers de l'Algérois, de l'Oranais et de Annaba (55 projets ont été identifiés) :**

Un ensemble d'opération, **identifié à travers ces différents programmes** sera lancé et porte sur les thématiques suivantes :

- La **maîtrise de l'urbanisation**
- L'**assainissement**
- La **gestion intégrée des déchets solides,**
- La **préservation du capital naturel**
- Le **développement intégré de la ressource patrimoine.**





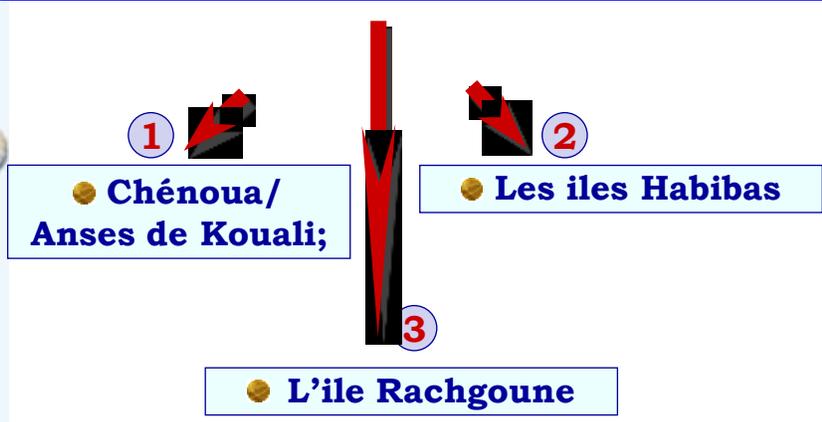
**C- La réalisation et l'équipement de trois musées marins pour 3 Wilayas (Annaba, Tipasa, Oran).**



53



**D- La protection et l'aménagement d'espaces naturels d'intérêt écologique**



1 ● Chénoua/  
Anses de Kouali;

2 ● Les iles Habibas

3 ● L'île Rachgoune

54



## Aménagement de l'aire marine de la zone naturelle *Anses de Kouali/ Mont Chenoua*



- **Maîtrise** de la circulation automobile
- **Résorption** des déchets
- **Reconstitution** d'un écosystème littoral en bon état

- **Création** d'un espace accueillant de qualité
- **Éducation** du public







### Les îles Habibas



L'île Rachgoune



**D'autres projets sont lancés  
dans le cadre de l'application  
de la Loi relative à la protection  
et à la mise en valeur du littoral**



➤ **L'élaboration de 14 Plans d'Aménagement Côtier (PAC): 14 wilayas**

➤ **L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL)**

➤ **La protection et la lutte contre l'érosion des plages**

➤ **L'aménagement du littoral (bande non-aedificandi, activités nécessitant la proximité de la mer,...)**

➤ **L'identification, la délimitation et le classement en zones critiques les zones côtières fragiles ou menacées d'érosion**

59

➤ **L'évaluation de la qualité du milieu marin,**

➤ **L'élaboration d'une base de donnée et d'un système d'information géographique,**

➤ **La protection, l'aménagement et le classement en aires marines protégées, de 14 zones naturelles (14 wilayas),**

➤ **La délimitation des zones littorales ou côtières sensibles et la mise en place de Conseil de Coordination Côtier.**

60



## Au plan réglementaire

61

Des **décrets exécutifs** et des **arrêtés**, pris en application de la Loi relative à la protection et à la valorisation ont été élaborés

### Ils portent sur **les mesures de :**

- **sauvegarde et de protection,**
- **les conditions de réalisation des voies pour la circulation routière,**
- **les modalités d'occupations du sol,**
- **le classement des zones littorales critiques et sensibles,**
- **les conditions du plan d'aménagement côtier (PAC) et des plans de gestion des zones sensibles**
- **et des aires protégées...**



## Coopération Régionale

63



- **Programme d'Aménagement Côtier**  
**Partenaires:**  
**UNEP/PAM/(CAR/PAP)/(CAR/PB)/(CAR/ASP)/(CAR/TDE)/Secrétariat des 100 Sites Historiques**
- **Programme d'Actions Stratégiques pour la Méditerranée (PAS MED)**  
**Partenaire : UNEP/PAM/MED POL**
- **Programme National d'évaluation et de Maîtrise de la Pollution marine (MED POL)**  
**Partenaire : UNEP/PAM/MED POL**
- **Programme d'Actions Stratégique pour la protection de la Biodiversité en région Méditerranéenne (PAS BIO)**  
**Partenaire : UNEP/PAM/CAR/ASP**
- **Partenariat Stratégique pour le vaste écosystème marin de Méditerranée**

64



- ▶ **\*Plan sous Régional de lutte contre la pollution marine par les Hydrocarbures**  
Partenaire : PNUE/PAM/REMPEC
- ▶ **\*Appui au développement du Commissariat National du littoral.**  
Partenaire : FFEM/AFD/Conservatoire Français du littoral et des Rivages Lacustres.
- ▶ **\*Gestion intégrée des zones côtières**  
Partenaire : METAP
- ▶ **\*Cartographie et mesure des processus de l'érosion hydrique et éolienne dans les zones côtières Méditerranéenne (Réalisation des phases prédictives et descriptives - cas de la basse vallée des ISSERS, Projet Destination**  
Partenaire : UNEP/PAM/PAP/CAR
- ▶ **\*Sensibilisation et Création d'un cadre politique favorisant l'intégration de l'Environnement et du Développement, dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières.**  
Partenaires : Banque Mondiale/METAP - PAM - SMAP III

**Merci Pour Votre Attention**





**Merci Pour Votre Attention**



